



SYNTHESE DE LA PHASE TERRITORIALE DES CONFERENCES DE SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

REGION NOUVELLE-AQUITAINE



SOMMAIRE

Méthodologie et organisation mise en place en Nouvelle-Aquitaine	3
1. Gouvernance mise en place	3
2. Organisation des travaux	5
3. Sources mobilisées	6
4. Acteurs associés	7
Enjeux régionaux en matière de souveraineté agricole et agroalimentaire	8
1. Situation actuelle des filières.....	8
2. Enjeux transversaux.....	11
Contribution régionale aux objectifs nationaux.....	18
1. Groupe sectoriel Ruminants.....	18
2. Groupe sectoriel Viandes blanches.....	24
3. Groupes sectoriel Grandes cultures.....	30
4. Groupe sectoriel Fruits et légumes	33
5. Groupe sectoriel Productions végétales spécialisées	38
6. Groupe sectoriel Apiculture	43
7. Groupe sectoriel Viticulture	50
8. Groupe sectoriel Pêche et aquaculture	55
Les projets identifiés au sein de la Nouvelle-Aquitaine	66
Conclusion	67

Méthodologie et organisation mise en place en Nouvelle-Aquitaine

Lancée à l'échelle nationale à l'automne 2025, la démarche des Conférences de la souveraineté alimentaire est inscrite dans la loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA), qui en donne la définition : maintenir et développer la capacité nationale à produire, transformer et distribuer une alimentation saine et de qualité, tout en préservant la capacité à exporter. Elle prévoit l'élaboration d'une stratégie par filière à horizon 10 ans, ainsi qu'un rapport parlementaire tous les cinq ans et des évaluations à mi-parcours.

Une première étape, conduite à partir de l'automne 2025 au travers de sept groupes sectoriels (viandes blanches, grandes cultures, ruminants, viticulture, productions végétales spécialisées (dont produits de la ruche), pêche et aquaculture, fruits et légumes), a permis d'établir des scénarios et trajectoires, des ordres de grandeurs de production et de transformation à l'horizon de 10 ans, ainsi que d'identifier des premiers leviers d'action pour les atteindre.

La seconde phase se déroule à l'échelle de chaque région et consiste à apprécier au niveau du territoire les contributions régionales aux objectifs nationaux, et à identifier des projets susceptibles de participer localement aux trajectoires nationales. Au regard des spécificités régionales, de l'évolution de la consommation, du changement climatique ou du contexte géopolitique, les acteurs de la région pourront ainsi être amenés à se positionner par rapport aux objectifs fixés au plan national.

La présente contribution expose les trajectoires régionales retenues, les principaux freins et besoins liés à leur concrétisation, les leviers d'adaptation au changement climatique, à la pression sanitaire, ainsi que les contributions à des domaines plus transversaux comme l'emploi, l'aménagement du territoire, la biodiversité, l'économie rurale...

Une liste de projets est annexée à cette contribution, avec différents niveaux de maturité.

1. Gouvernance mise en place

La phase territoriale en Nouvelle-Aquitaine a été lancée officiellement le 26 mars 2026 par le préfet de région et le président du Conseil régional, la Chambre régionale d'agriculture (CRA) étant associée.

Pour aboutir aux objectifs fixés, une gouvernance dédiée et multipartenaire a été mise en place au niveau régional. La gouvernance repose sur un comité de pilotage État-Région-CRA et un comité technique réunissant les représentants des filières et les interprofessions, cheffes de file des travaux régionaux.

Comité de pilotage (COPIL)

Présidé par le(a) préfet(e) de région et le président du Conseil régional, CRA associée. Le COPIL est chargé de :

- valider la liste des acteurs territoriaux associés aux contributions et consultations ;
- définir et valider l'organisation régionale (calendrier, ateliers, réunions plénières) ;
- valider la contribution régionale avant sa transmission au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Comité opérationnel (COMOP)

Le COMOP se réunit dans le même format tripartite que le COPIL mais au niveau des directions de chaque structure. Il est chargé de fixer les principes de la méthode de travail et le calendrier.

Comité technique (COTECH)

Le COTECH associe au COMOP des structures têtes de file permettant de toucher toutes les filières et parties prenantes. Son objectif est de définir et de suivre la mise en œuvre opérationnelle de la démarche déclinée sur chaque filière ou groupes de filières.

Groupes sectoriels	Filières	Structures têtes de file
Viandes blanches	Volailles, Œufs	AIRVOL + ARPALM associé
	Palmipèdes gras	
	Porcs	IPR NA
	Lapins	BRILAP
Ruminants	Bovins viande, Ovins viande	INTERBEV NA + COREFI BV et ARONA associés
	Bovins lait	CRIEL
	Caprins	ANICAP NA
	Ovins lait	Interprofession lait de brebis 64 + ARONA associée
Grandes cultures	-	LCA NA + Intercéréales, NégO A, CRGC associés
Fruits et légumes	-	INTERFEL NA + ANIFELT associé

Groupes sectoriels	Filières	Structures têtes de file
Productions spécialisées	Apiculture	ADANA
	Autres cultures	CRA / DRAAF
Viticulture	-	CRA / DRAAF
Pêche et Aquaculture	-	SGAR / DRAAF
Secteurs transversaux	Coopératives	LCA NA
	IAA	AREA NA
	Agriculture biologique	INTERBIO NA
Autres contributeurs	Collectivités, associations...	PQNA

Tableau. Structures « têtes de file » au sein du comité technique

Sigles (dans l'ordre d'apparition dans le tableau) : AIRVOL : association interrégionale des volailles maigres ; ARPALM : association régionale des palmipèdes ; IPR NA : interprofession porcine régionale ; BRILAP : bureau régional interprofessionnel du lapin de chair ; INTERBEV : association interprofessionnelle du bétail et des viandes ; COREFI BV : comité régional filière bovin viande ; ARONA : association régionale ovine ; CRIEL : comité régional interprofessionnelle de l'économie laitière ; ANICAP : association interprofessionnelle caprine ; LCA : La Coopération agricole ; NégO A Centre-Atlantique : groupement des syndicats du négoce agricole ; CRGC : comité régional grandes cultures ; INTERFEL : interprofession des fruits et légumes frais ; ANIFELT : interprofession des fruits et légumes prêts ; ADANA : Association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine ; CRA : chambre régionale d'agriculture ; DRAAF : Direction régionale de l'alimentation l'agriculture et la forêt ; SGAR : secrétariat général des affaires régionales ; AREA : association régionale des entreprises agroalimentaires ; INTERBIO : association interprofessionnelle bio régionale ; PQNA : Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine.

Pour les groupes « Viticulture » et « Pêche et Aquaculture », la DRAAF a sollicité les représentants des différents bassins viticoles pour une contribution libre (CIVB, BNIC, IVBD, CNPC) et le SGAR les représentants de la filière pêche et aquaculture.

2. Organisation des travaux

Les travaux régionaux se sont déroulés en trois temps :

1. **Phase de cadrage** : contribution libre du préfet de région, construction de la méthodologie de la phase territoriale, comité de lancement ;
2. **Phase de contribution** : questionnaire régional, contributions libres, groupes sectoriels, entretiens ;
3. **Phase de finalisation** : rédaction des livrables, comité de clôture.

Déroulé méthodologique en Nouvelle-Aquitaine



Un **questionnaire régional** a été élaboré par la Chambre régionale d'agriculture et la DRAAF avec l'appui des têtes de file pour adapter le formulaire à chaque filière. Le questionnaire en ligne (LimeSurvey) a été adressé le 21 avril 2026 à près de 3 000 personnes et organismes de l'amont à l'aval, y compris l'enseignement agricole, le secteur bancaire et les collectivités territoriales. La clôture des retours est intervenue le 7 mai 2026. Près de 230 réponses ont été reçues.

Des contributions libres ont également été adressées à la DRAAF et à la Chambre régionale d'agriculture, notamment concernant les filières pour lesquelles le questionnaire était peu adapté (viticulture, horticulture, etc.).

Des groupes sectoriels se sont réunis en mai et juin 2026 pour restituer les résultats du questionnaire, compléter/valider les freins et leviers identifiés, ajuster les objectifs régionaux en termes de contribution aux objectifs nationaux fixés par filière et identifier des projets :

- 19 mai : groupe sectoriel Apiculture en visioconférence ;
- 27 mai : groupes sectoriels Ruminants, Grandes cultures, Viandes blanches, Fruits et légumes en présentiel au Salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine à Bordeaux ;
- 5 juin : groupe sectoriel Productions végétales spécialisées en visioconférence ;

- 29 juin : groupe sectoriel Pêche et aquaculture.



Groupes sectoriels Ruminants et Viandes blanches réunis à Bordeaux le 27 mai 2026

Il n'y pas eu de groupe sectoriel Viticulture organisé en région, cette filière faisant déjà l'objet en Nouvelle-Aquitaine de réunions et groupes de travail spécifiques dans un contexte de crise particulièrement marquée ces dernières années. Les principales interprofessions ont néanmoins été invitées à apporter une contribution libre dans le cadre des Conférences de la souveraineté alimentaire. Ces contributions sont venues alimenter la partie Viticulture du présent rapport.

Par ailleurs, plusieurs préfets de département se sont saisis de l'opportunité de ces Conférences de la souveraineté alimentaire pour réunir des représentants locaux afin de travailler sur des filières spécifiques (bovin viande, fruits et légumes...), à enjeu fort ou pour poursuivre à l'échelle départementale la réflexion et la mobilisation des acteurs, autour de l'identification d'ambitions ou de projets à l'échelle de leur territoire (Charente, Corrèze, Creuse et Dordogne). Certains retours de ces réunions ont pu venir alimenter le présent rapport et compléter la liste des projets recensés en région.

3. Sources mobilisées

Le présent rapport s'appuie sur les sources suivantes :

- les synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux (objectifs chiffrés à 10 ans par production) ;
- les états des lieux par filière établis par la DRAAF (service statistique SRISSET) à partir de la Statistique agricole annuelle (SAA 2010-2025) ;
- les réponses au questionnaire régional ;
- les contributions libres adressées au comité de pilotage ;
- les échanges lors des groupes sectoriels et réunions départementales ;
- les entretiens menés par les membres du COPIL auprès d'acteurs de l'aval.

4. Acteurs associés

Le comité de pilotage a décidé de mener une consultation large des partenaires, en adressant le questionnaire à une grande diversité d'acteurs :

- Coopératives et entreprises agroalimentaires ;
- Organismes à vocation agricole et rurale (accompagnement, développement) ;
- Syndicats agricoles ;
- Autres organismes du système agricole (organismes bancaires, MSA, SAFER...) ;
- Interprofessions ;
- Instituts techniques, pôles de compétitivité, centres d'expérimentation ;
- Recherche et formation (INRAE, enseignement agricole...) ;
- Collectivités territoriales ;
- Représentants de la société civile ;
- Services de l'Etat (aux échelles régionale et départementale).

Enjeux régionaux en matière de souveraineté agricole et agroalimentaire

1. Situation actuelle des filières

La région Nouvelle-Aquitaine, première région agricole de France (17 % de la SAU nationale), joue un rôle clé de par sa taille, sa grande diversité de production, l'organisation de ses filières et la présence d'outils de transformation performants.

Si elle pèse structurellement, certains de ses produits phare se démarquent en occupant une part prépondérante dans la production nationale : maïs, vin, carotte, haricot vert, noisette, fromage de chèvre, lait de brebis, viandes ovine et caprine, veau, aquaculture...

A ce jour, de nombreuses démarches sont engagées par l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs des filières pour maintenir et développer les capacités de notre agriculture régionale au travers de nombreux projets structurants, encouragés notamment dans le plan régional de développement des protéines végétales « Protei-NA », le « Pacte alimentaire » régional ou encore le Pacte d'ambition Agriculture biologique Nouvelle-Aquitaine.

Notre agriculture régionale a aussi des fragilités (faiblesses) qui se sont particulièrement révélées sur la dernière décennie. Les effets du changement climatique, le besoin en eau, les problématiques sanitaires, les crises économiques structurelles, la concurrence internationale, sont autant de facteurs qui limitent et entament les potentiels de production et de valorisation.

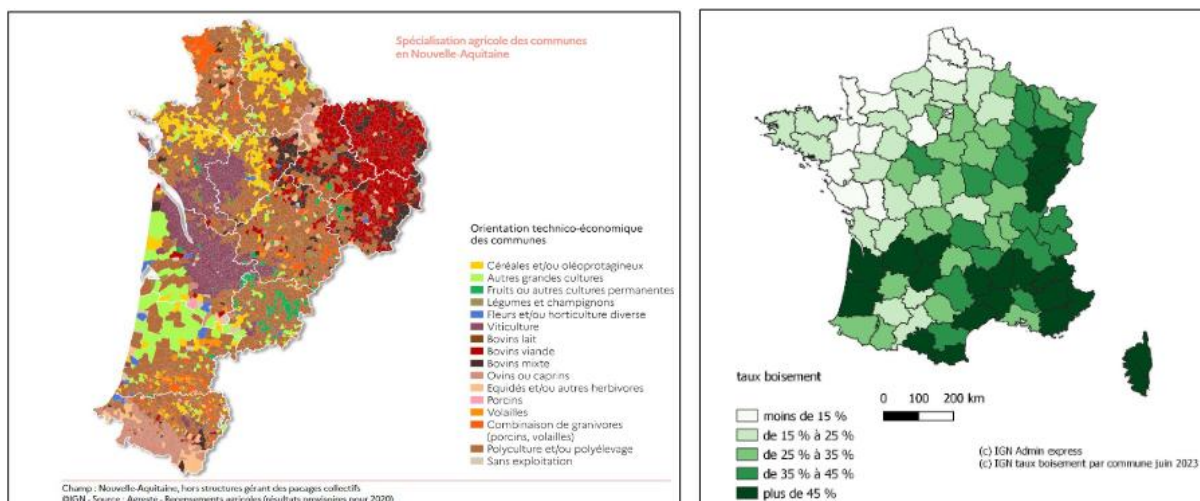
Le maintien de la contribution de notre agriculture régionale à la souveraineté nationale passe inévitablement par une recherche de résilience et d'adaptation.

En parallèle, il est sans doute possible d'aller encore plus loin sur les productions pour lesquelles la souveraineté nationale n'est pas assurée et la région possède un savoir-faire certain, comme sur les fruits et légumes, le blé dur, la viande de volailles ou de bœufs, les protéines végétales...

Si le changement climatique impacte déjà défavorablement certaines productions régionales, il ouvrira sans doute des opportunités pour développer de nouvelles filières qu'il convient d'identifier et d'expérimenter, en particulier sur les fruits comme les agrumes, les olives et les amandes...

a) Une région motrice pour l'autonomie alimentaire française, mais qui présente des fragilités

La région Nouvelle-Aquitaine contribue fortement à la production nationale agricole et forestière, de par sa taille, une des plus grandes régions de France, mais aussi parce que ces activités sont très présentes sur son territoire. Ainsi, la moitié de la surface régionale est consacrée à l'agriculture. Si on ajoute le secteur forestier, c'est 85% de la surface régionale qui contribue à ces activités.



Ses productions sont aussi d'une grande variété en lien avec la diversité des conditions pédoclimatiques de ses territoires. L'Est de la région est marqué par la présence importante de prairies liées à l'élevage de bovins allaitants et d'ovins, le nord par de grandes plaines céréalières, le centre par les bassins viticoles de Bordeaux et de Cognac, mais aussi par la production de fruits et légumes, et le sud par l'aviiculture et les ovins laits. La région présente aussi un élevage de moyenne montagne, au Nord-Est (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze) sur les marches du Massif Central, et au Sud (Pyrénées-Atlantiques), à l'extrémité Ouest de la chaîne des Pyrénées, qui concentre la majeure partie du cheptel du massif au sein d'exploitations de piémont et de montagne qui pratiquent massivement la transhumance. **La quasi-totalité des productions de France métropolitaine est présente dans la région Nouvelle-Aquitaine.**

Les signes de qualité sont très nombreux : on dénombre plus de 311 produits sous signe officiel de qualité en 2025 (dont 200 significativement représentés), en lien avec la très grande variété des productions.

La production fermière est également bien représentée en Nouvelle-Aquitaine : les fermes pratiquant la vente directe représentent 21 % des fermes de la région et concernent 31 % de l'emploi. La vente directe et la production fermière sont proportionnellement très présentes parmi les exploitations en fleurs et horticulture, respectivement légumes ou champignons. Elles sont davantage présentes que la moyenne dans les exploitations viticoles, fruits, caprins, volailles. Les groupes où elles sont le moins présentes sont les bovins viande, ovins, bovins lait, et surtout grandes cultures. Elles exploitent près de 600 000 ha (15 % de l'ensemble), détiennent 436 000 UGB (15 % de l'ensemble) et concernent 30 % des chefs d'exploitation.

Filière emblématique de la Nouvelle-Aquitaine, l'agroalimentaire se classe au 3^e rang national, aussi bien pour son chiffre d'affaires que pour ses effectifs en équivalents temps plein (ETP). Elle est la première activité industrielle de la région. 2 925 entreprises agroalimentaires, essentiellement des petites et moyennes entreprises, sont implantées en Nouvelle-Aquitaine. Le secteur est le premier employeur industriel régional avec 1 807 établissements employeurs et plus de 40 000 salariés représentant 37 500 ETP. Il génère un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards d'euros dont 5 milliards à l'export (porté principalement par le secteur des boissons qui représente 76% du total export). Toutes les filières de transformation sont représentées et liées aux différents territoires de la région. Elle compte le leader européen du miel, le leader français de la truite fumée, et des acteurs majeurs du marché du foie gras. Enfin, elle est au 1^{er} rang pour la production, la conservation et le conditionnement de la pomme du Limousin, du kiwi, du pruneau ou encore de la noisette.

b) Chiffres clés régionaux et poids national

Superficie agricole	4 millions d'hectares	15% du national
Superficie boisée	3 millions d'hectares	17% du national
Nombre d'exploitations agricoles	64 200	16% du national
Actifs agricoles	115 000 ETP	17% du national
Poids économique de l'agriculture	13,6 milliards €	14% du national

Source : Recensement agricole 2020, Comptes de l'agriculture 2023

c) Filières phares qui pèsent fortement dans la production française

Malgré sa très grande diversité de productions, la région est peu contributrice sur certaines filières, comme la betterave sucrière, la pomme de terre, le lait de vache. Cependant, d'autres filières emblématiques de la région pèsent fortement dans la production nationale, bien au-delà de la part structurelle de la région, et pour certaines, sont également très présentes à l'exportation. Quelques exemples :

Production	Part Nationale	Enjeu souveraineté
Maïs grain et semence	25 à 30%	Alimentation animale, amidonnerie, exportation UE
Soja	20 à 28%	Autonomie protéique, alimentation humaine et animale
Tournesol	30 à 35%	Alimentation humaine et animale, exportation UE
Maïs doux	90%	Autonomie en légumes frais
Carotte, haricot vert	25 à 35%	Autonomie en légumes frais
Tomates	20 à 30%	Autonomie en légumes frais
Melon	15 à 30%	Autonomie en fruits frais
Pomme Golden	25 à 30%	Autonomie en fruits frais
Noisette	50 à 60%	Autonomie en fruits frais
Noix	30 à 40%	Autonomie en fruits frais
Kiwi	50 à 55%	Autonomie en fruits frais
Viande ovine	20 à 25%	Autonomie en viande
Lait de chèvre	40 à 45%	Autonomie en produit laitier et exportation
Lait de brebis	25%	Autonomie en produit laitier
Veaux de boucherie viande	25 à 30%	Autonomie en viande
Viande bovine (vache)	20%	Autonomie en viande
Viande caprine (chevreau + chèvre de réforme)	35%	Autonomie en viande
Ostréiculture	50 %	Autonomie en produits de la mer

2. Enjeux transversaux

a) Fragilités de l'agriculture régionale

Cette puissance agricole reste fragile car fortement exposée aux effets du changement climatique et dépendante de la ressource en eau.

Selon le rapport Acclimaterra, commanditée par la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitant se doter d'un groupe d'experts scientifiques indépendants, la Nouvelle-Aquitaine pourrait être particulièrement affectée par le changement climatique dans la mesure où l'augmentation des températures pourrait être plus élevée dans le Sud-Ouest que dans le reste de la France. Les productions régionales agricoles et forestière devraient ainsi être plus impactées qu'ailleurs.

La multiplication d'évènements climatiques exceptionnels qui affectent notablement les filières régionales est d'ores et déjà constatée : sécheresses à répétition y compris sur des secteurs épargnés jusque-là comme dans l'ex-Limousin, épisodes violents de grêle et de gels tardifs devenus habituels (ou plutôt reprise végétative précoce), incendies de forêts d'ampleur inégalée, pluies importantes contrariant parfois les semis ou provoquant des phénomènes érosifs. Ces épisodes affectent les différentes cultures de la région, ainsi que les ressources alimentaires des pollinisateurs.

D'un point de vue sanitaire, l'augmentation des températures et des aléas climatiques favorise l'apparition de maladies (vectorielles notamment), de parasites comme le mildiou du fait des pluies, ou des insectes comme les punaises du fait de températures favorables à leur prolifération.

Par ailleurs l'eau revêt un enjeu majeur dans la région. A l'exception des départements de l'ex-Limousin, du piémont pyrénéen et de la partie littorale du triangle Landais, toute la région est classée en Zone de Répartition des Eaux. Le changement climatique aggrave les tensions entre usagers déjà prégnantes dans la région, en particulier sur les sujets liés à la ressource en eau aussi bien au niveau quantitatif que qualitatif.

Coté économique, la région a failli perdre en 2022 sa place de première région agricole française en valeur. Ce constat s'explique par les mauvais résultats de trois productions végétales très importantes et parfois emblématiques de la région (maïs, vins et fruits).

Ils mettent en avant la dépendance de la ferme Nouvelle-Aquitaine à quelques productions végétales et son exposition croissante aux aléas climatiques.

La transition vers des productions ou des modes de production mieux adaptés à ces conditions est incontournable. Ils mettent aussi en évidence le besoin de questionner les modalités de production de quelques filières animales, au regard tant des habitudes alimentaires des consommateurs que de l'évolution de leurs attentes (viande bovine, volailles). Par exemple, la région produit essentiellement de la volaille sous signe de qualité (bio, Label, IGP...), segment de marché qui reste porteur mais qui est soumis aux évolutions du pouvoir d'achat, et se place plus en retrait sur la volaille standard, marché en forte croissance sur lequel d'autres régions sont historiquement mieux positionnées.

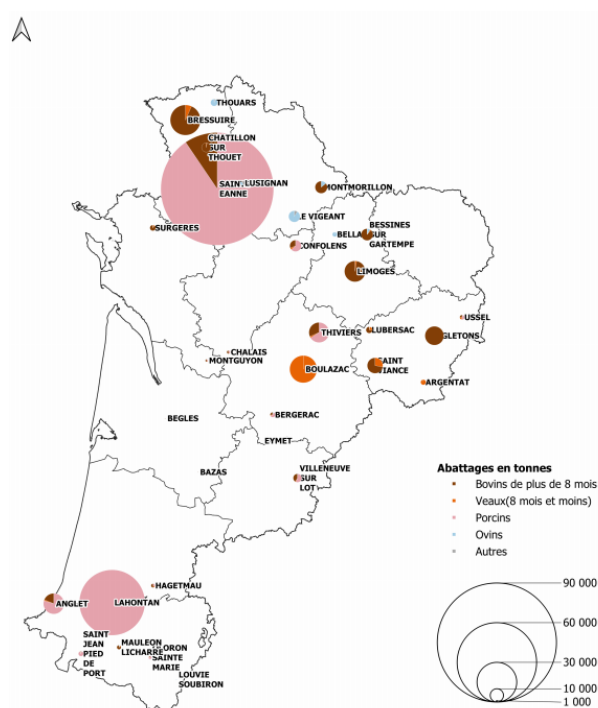
Des feuilles de route pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ont été rédigées en 2024 et 2025 conjointement avec le Conseil régional – qui porte par ailleurs depuis 2019 sa feuille de route Néo Terra en faveur de la transition agro-écologique – ou sous le pilotage du SGAR, dans le cadre des COP et de la planification écologique. Ces feuilles de route présentent des actions d'atténuation des effets du changement climatique, mais aussi d'adaptation

des modes de productions afin de maintenir et renforcer la compétitivité de l'agriculture néo-aquitaine à horizon 2050.

b) Une région qui dispose d'un maillage territorial d'outils de transformation

Les abattoirs de boucherie

Depuis 2013, le tonnage total réalisé dans la trentaine d'abattoirs de boucherie situés en Nouvelle-Aquitaine est en hausse, porté par l'activité porcine. Même si la Nouvelle-Aquitaine est la première région française pour l'élevage de bovins de race à viande et de veaux de boucherie de race à viande, l'abattage ne représente que 13% de l'abattage national avec 175 000 tonnes de bovins abattus, une part importante partant à l'export. Toutefois, les volumes d'abattage en viande bovine se maintiennent aussi contrairement aux autres régions.



Les disparités entre les abattoirs sont importantes au niveau des volumes traités, allant de 500 tonnes à plus de 90 000 tonnes, de leur statut juridique, de la qualité de leurs installations. Leur activité peut être spécialisée, polyvalente avec une espèce majoritaire, ou multi-espèces. La présence d'élevage en SIQO IGP et AOP crée un ancrage plus fort au territoire et permet un maintien d'outils d'abattage dans la zone.

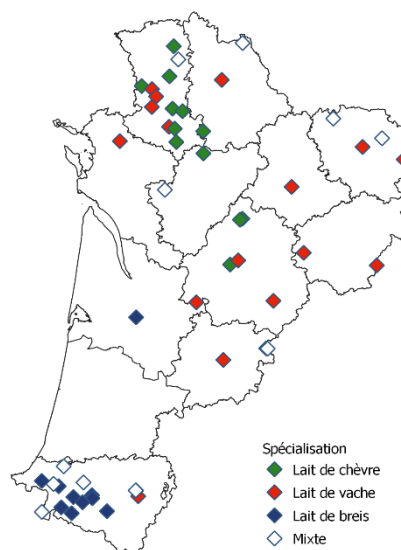
Le territoire comporte une dizaine d'outils de type industriel contribuant à près de 80 % du tonnage régional, ils assurent 90 % des abattages de porcins. La vingtaine d'outils intermédiaires correspond à 20 % du tonnage régional. Quelques abattoirs de très petite taille complètent cette répartition.

Carte. Localisation des abattoirs de boucherie en Nouvelle-Aquitaine (2025)

Fin 2023, la capacité maximale d'abattage est estimée à 403 000 t/an compte tenu de la fermeture de certains outils. Le taux de saturation se situant à 85% avec un volume annuel de 346 000 t, toutes espèces confondues, la majorité des outils sont en sous-activité au regard de leur capacité d'abattage. Cependant ce constat cache une grande disparité et une variabilité en fonction des espèces. Des outils présentent une surcapacité importante (taux de saturation à 55% environ) pouvant générer des difficultés économiques et des non-conformités sanitaires.

Les laiteries

Les laiteries sont denses et rapprochées sur un même territoire de collecte sur le bassin Nord et le bassin pyrénéen Sud. En revanche pour le bassin Est, le tissu des laiteries est fragmenté sur un territoire plus vaste que les précédents bassins. Sur la cinquantaine de laiteries présentes en Nouvelle-Aquitaine, on retrouve des laiteries coopératives (16) et des laiteries privées (30). On observe une concentration et une centralisation des acteurs laitiers sur la Nouvelle-Aquitaine malgré une diversité de sites de production. Les laiteries de la région représentent près de 5000 emplois directs. Là aussi cette répartition des emplois au sein de la Nouvelle-Aquitaine est inégale car 10 laiteries captent plus de 60% de l'emploi direct. Le bassin Nord concentre 50% de cet emploi direct.



Carte. Localisation des laiteries en Nouvelle-Aquitaine par spécialisation (2026)

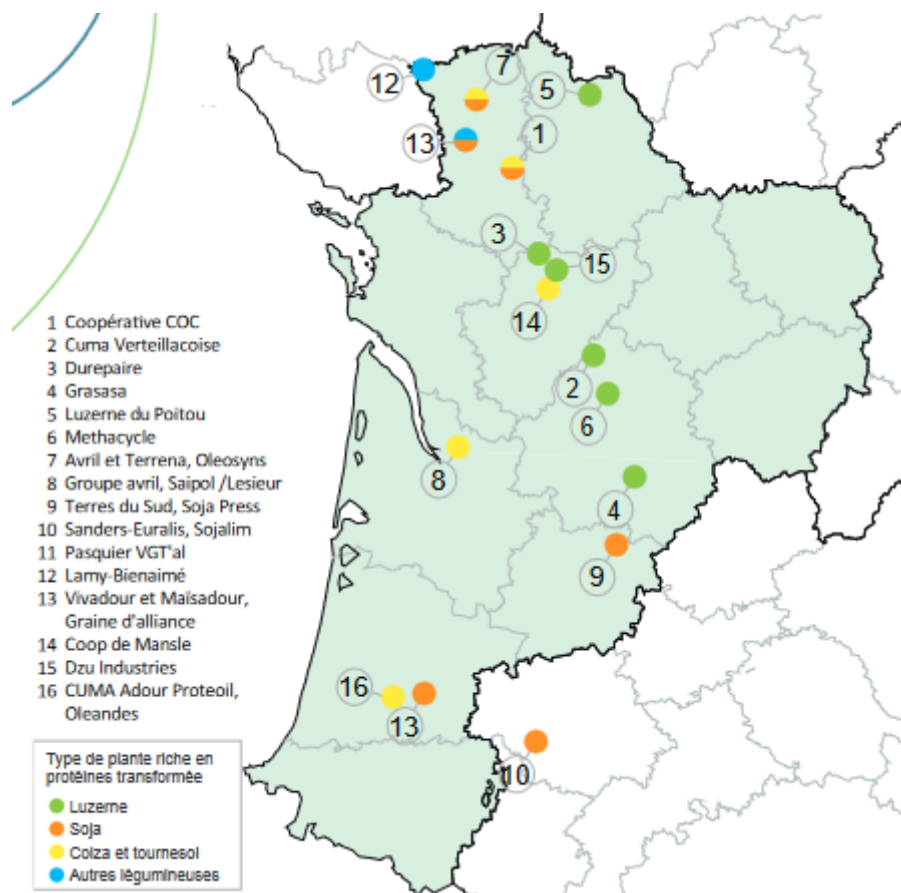
Les laiteries font face à de nombreux défis : baisse de la production laitière, concurrence croissante, nouvelles réglementations, difficultés de recrutement, tensions géopolitiques, enjeux environnementaux et pression sur l'eau. Depuis 2016, les laiteries subissent une érosion de leurs marges et sont touchées par les difficultés de recrutement, la conjoncture et les défis environnementaux. La compétitivité s'apprécie différemment selon la filière de production, le territoire et la structure de la laiterie. Les laiteries transforment beaucoup de lait venant des régions voisines, surtout pour le lait de chèvre (362 Ml transformé pour 221 Ml produit), elles sont donc en capacité de transformer plus de lait produit dans la région plus près de leur site de transformation.

c) Une région déjà engagée pour une plus grande autonomie alimentaire

Depuis 2020 la démarche « Protéi-NA », rassemble les acteurs régionaux autour d'un objectif de développement de l'autonomie protéique en Nouvelle-Aquitaine, à l'échelle des exploitations et des territoires, en valorisant toutes les plantes riches en protéines. En 2025, les partenaires ont travaillé sur la nouvelle feuille de route pour cadrer les travaux à réaliser pour les 5 prochaines années. L'ambition commune définie est « Pour un développement structuré, durable et ambitieux des protéines végétales en Nouvelle-Aquitaine ».

Sur cette base, la feuille de route a été construite autour de 6 enjeux principaux correspondants aux 6 axes de travail retenus : Renforcer et diversifier la production de protéines végétales ; Innover et développer ; Confirmer et valoriser l'intérêt des cultures protéiques dans les systèmes d'exploitation ; De l'amont à l'aval, structurer des filières protéines végétales résilientes ; Développer les compétences et assurer le transfert des connaissances auprès des acteurs de terrain ; Soutenir financièrement la production et la consommation de protéines végétales.

Les financements régionaux et nationaux du plan France Relance ont permis de soutenir de nombreux projets dans les territoires, notamment dans des outils de transformation permettant de mieux mailler le territoire (luzerne, soja...). L'appel à projets « projets de territoire - protéines végétales » de la planification écologique n'a cependant pas permis la mise en place de projets collectifs de structuration de filière en Nouvelle-Aquitaine, mettant en évidence l'aspect relativement « isolé » de ces projets les uns avec les autres.



Carte. Projets soutenus dans le cadre de Protéi-NA

L'Etat et le Conseil régional promeuvent l'agriculture biologique en région, avec un **pacte d'ambition agriculture biologique** renouvelé en 2023 pour cinq ans. Ce pacte est porté en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière : en particulier les Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, les Chambres d'agriculture et BIO Nouvelle-Aquitaine. De plus, un PACTE d'engagement pour une transition agroécologique, porté par l'entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne et les acteurs agricoles, prévoit d'accompagner la massification et l'accélération des pratiques agroécologiques.

L'agriculture biologique s'y inscrit pleinement, avec à ce stade près de 14% des fermes en agriculture biologique et 9% de la surface agricole régionale. La filière bio a traversé une crise ces dernières années avec une inversion des nouveaux engagements (plus de départs que d'arrivées depuis 2024) et des impacts également sur l'aval. Une reprise progressive de la consommation s'amorce en parallèle depuis 2024 (+3,6% en 2025, source Agence Bio), qui nécessite d'autant plus un soutien pour relancer une dynamique positive.

La région s'est par ailleurs dotée d'un « **Pacte alimentaire régional** », qui met en réseau les acteurs de l'alimentation autour d'objectifs d'approvisionnement local en produits de qualité.

Cette démarche à l'initiative de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat, incite les différents maillons de la chaîne alimentaire régionale (producteurs, transformateurs et distributeurs), dans toutes leur diversité, à s'engager pour une alimentation durable, locale, saine et équitable.

Cet engagement s'articule autour de 4 objectifs :

- Partage de la valeur ajoutée : juste rémunération des producteurs et des acteurs ;
- Solidarité : être solidaires entre acteurs des filières en cas de crise sanitaire ;
- Produits locaux et de qualité : développer des produits locaux et de qualité dans tous les circuits de distribution avec un accent particulier sur la restauration collective ;
- Territoires : relocaliser l'économie alimentaire dans une approche territoriale.

Cette démarche qui vise à encourager et promouvoir les productions locales en circuits courts ou de proximité, est un levier important en faveur de la souveraineté alimentaire régionale et française, car elle favorise la consommation de produits locaux de qualité tout en renforçant la résilience des filières.

Cet axe de développement est complémentaire d'actions sur les filières pour lesquelles la région pourrait apporter une plus grande contribution à la souveraineté alimentaire de la France.

d) Une politique de la Région Nouvelle-Aquitaine fortement engagée pour soutenir la souveraineté alimentaire et accompagner les transitions

La souveraineté alimentaire est au cœur de la politique agricole portée par la Région qui œuvre depuis de nombreuses années à renforcer son autonomie alimentaire, structurer ses filières, anticiper les transitions climatiques et soutenir l'innovation agricole et agroalimentaire.

La politique régionale en faveur de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et de l'aquaculture s'organise autour de cinq axes structurants qui servent pleinement l'objectif de souveraineté alimentaire :

Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	La Région déploie le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA), structuré autour de 9 dispositifs, dont le Plan de Modernisation des Élevages (PME), renforcé pour répondre aux priorités régionales en particulier sur la volaille. La Région conduit des dispositifs ciblés, notamment en faveur de la diversification des productions à la suite d'arrachage de vignes, afin de répondre aux besoins d'investissement des filières les plus fragilisées. Elle déploie également son soutien aux équipements hydrauliques, individuels et collectifs, avec des modalités d'accès simplifiées pour renforcer la résilience des exploitations face au changement climatique.
Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	La Région met en œuvre une politique volontariste visant à soutenir l'installation agricole, avec un objectif maintenu d'environ 1 000 installations aidées par an via le dispositif régional Dotation Nouveaux et jeunes agriculteurs (DNJA), en lien étroit avec l'ensemble des partenaires.
Accroître la valeur de la filière alimentaire	La Région porte un Pacte Alimentaire en faveur d'une alimentation durable, locale et de qualité. Ce cadre structurant soutient le développement des circuits de proximité, la restauration collective en lien avec les acteurs régionaux, ainsi que l'organisation logistique des filières territorialisées. Elle accompagne également les entreprises agroalimentaires en mobilisant des financements régionaux et européens, avec l'objectif d'amplifier l'effet levier des aides publiques et de soutenir la création de valeur sur le territoire.
Promouvoir l'agroécologie et	La Région soutient activement le développement de l'agriculture biologique et la transition agroécologique.

l'agriculture biologique	Elle appuie la massification de l'agroécologie à travers des démarches contractuelles avec les acteurs régionaux et des dispositifs innovants, notamment dans le cadre de PACT'AGRO, qui vise à faire de la transition un levier de sécurisation économique pour les agriculteurs. Elle finance également des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) forfaitaires, qu'elle pilote directement. Ces dispositifs permettent d'accompagner les exploitations dans leur transition agroécologique sur plusieurs années, via un soutien financier global, fondé sur des objectifs de résultats (amélioration du bilan carbone, autonomie protéique).
Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	La Région soutient le développement des filières pêche et aquaculture en s'appuyant sur le programme FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). En lien avec les professionnels, elle ajuste ses dispositifs pour répondre au mieux aux besoins des entreprises de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation, et renforce leurs capacités d'investissement et d'adaptation.

Un exemple récent pour illustrer le soutien de la Région à la souveraineté alimentaire, en lien avec les partenaires professionnels : dans un contexte de décapitalisation du cheptel bovin, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Coopération Agricole de Nouvelle-Aquitaine, Interbev Nouvelle-Aquitaine et la Chambre Régionale d'Agriculture, ont mis en place un plan de soutien pour favoriser l'engraissement des jeunes bovins sur le territoire néo-aquitain. Cela nécessite de trouver des solutions pour le cofinancement de la trésorerie des exploitations car cela implique une immobilisation plus longue des animaux, comparée à l'activité d'export des broutards. Ainsi en 2026 a été lancé le fonds régional d'engraissement des jeunes bovins, doté d'1 million d'euros (dont 490 000 € apportés par la Région), pour permettre d'octroyer des prêts à taux zéro remboursables en 3 ans. Il vise la création d'au moins 100 nouvelles places d'engraissement par an au minimum sur une période de 5 ans.

e) Des collectivités territoriales engagées pour soutenir les filières locales

De nombreuses collectivités territoriales sont engagées dans des démarches alimentaires territoriales, majoritairement orientées vers la relocalisation d'une alimentation saine et durable. La Nouvelle-Aquitaine compte 36 Projets alimentaires territoriaux (PAT), majoritairement portés par des collectivités. Ces dernières mènent des actions sur plusieurs volets, en lien avec leurs compétences, pour :

- favoriser l'approvisionnement local de la restauration collective,
- développer la contractualisation,
- créer du lien entre différents acteurs via l'animation territoriale (producteur, transformateur, logisticien, distributeur, restaurateur, consommateur) pour rendre possibles des coopérations et faire émerger des projets,
- soutenir l'investissement (création de légumeries, conserverie, logistique...) et l'innovation,
- faciliter l'accès au foncier, accompagner l'installation/transmission.

Les collectivités territoriales soutiennent notamment l'émergence des productions suivantes :

- développement de cultures économes et qui résistent à la sécheresse pour protéger les ressources en eau potable et promotion de semences destinées aux prairies à haute biodiversité ;
- renforcement des protéines végétales (légumes secs, chanvre, lin, luzerne) et filières végétales émergentes (miscanthus, patates douces...), permettant notamment de croiser des dimensions industrielles (matériaux de construction, production de textile), énergétiques et nourricières ;

- diversification des productions (olives, agrumes, kiwi, élevage) avec des complémentarités élevage-cultures à renforcer, notamment pour des secteurs en crise comme la viticulture ;
- soutien de l'élevage extensif à l'herbe protégeant bocages et zones humides.

La souveraineté alimentaire ne peut se faire sans embarquer les collectivités pour agir sur différents leviers afin de dépasser des freins majeurs, par exemple sur l'installation-transmission avec l'accès au foncier. La souveraineté alimentaire va nécessiter de la continuité dans l'action, notamment pour soutenir dans la durée des transformations déjà en cours (RHD, nouvelles filières aux débouchés encore fragiles, projet alimentaire territorial...).

Plusieurs collectivités territoriales ont ainsi apporté leur contribution à cette réflexion par la réponse au questionnaire et la mise en avant de projets locaux, parfois associés à des PAT, et qui contribuent à la souveraineté alimentaire.

Contribution régionale aux objectifs nationaux

A l'image des travaux nationaux, cette partie est organisée par groupes sectoriels (GS).

En premier lieu, les points forts et fragilités des filières régionales sont rappelés pour chaque GS. Dans le questionnaire régional, les répondants ont été invités à classer les freins et opportunités en les notant de 0 (aucun enjeu) à 10 (extrêmement important). Ce classement et les verbatims associés aux réponses du questionnaire (expression libre) ont permis de mettre en avant les principaux enjeux décrits ci-dessous, validés lors des échanges en GS. Enfin, les ambitions régionales sont présentées pour chaque filière. Ces ambitions pourront être atteintes sous réserve que les enjeux décrits en amont soient traités.

1. Groupe sectoriel Ruminants

Le groupe sectoriel Ruminants comprend les filières bovines, ovines, caprines et équines.

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 53 répondants se sont positionnés sur le GS Ruminants. La répartition des 53 répondants confirme une représentation marquée des structures à l'interface entre les producteurs et l'aval : coopératives et OP (15 ; 28,3 %), entreprises de 1^{re} transformation (14 ; 26,4 %), organisations professionnelles et interprofessions / ODG (12 ; 22,6 %), conseil et service (7 ; 13,2 %), instituts techniques et recherche (4 ; 7,5 %), négoce (1 ; 1,9 %).

Filières au sein du GS Ruminants	Répondants au questionnaire
Bovin viande	25
Ovin viande	19
Caprin lait	18
Bovin lait	17
Ovin lait	14

Tableau. Nombre de répondants au questionnaire par filière pour les Ruminants

NB : un même répondant peut être engagé sur plusieurs filières (choix multiples) ; le total dépasse donc 53.

Le groupe sectoriel du 27 mai a réuni une quarantaine de participants représentatifs de l'amont à l'aval : chambres d'agriculture, coopératives, institut technique, syndicats, les interprofessions et/ou associations régionales bovines (lait et viande), ovines (lait et viande), caprine, INTERBIO NA, AREA NA, organisme de formation, le Conseil régional, les services de l'Etat.

a) Situation des filières Ruminants de Nouvelle-Aquitaine

Points forts des filières Ruminants

Bovin viande : 1^{re} région française en nombre de vaches allaitantes (20%) et berceau de 4 grandes races (Blonde d'Aquitaine, Limousine, Parthenaise, Bazadaise) et 2^e région exportatrice de bovins vivants (22 % des exportations nationales, principalement vers l'Italie). Région herbagère, fort ancrage des signes de qualité (SIQO) et présence d'un maillage d'abattoirs (26 abattoirs, 530 000 bovins abattus en 2025).

Ovin viande : 2^e région productrice avec 22 % de la production nationale, réseau dense d'acteurs et d'outils (maillage d'abattoirs) et plusieurs SIQO à promouvoir (6 IGP agneaux viande et 1 IGP agneaux de lait).

Bovin lait : le lait liquide est le premier produit de l'industrie laitière régionale (environ 20 % de la transformation nationale en lait liquide en vrac) ; deux SIQO emblématiques (Beurre Charentes-Poitou, Tomme des Pyrénées). Taux d'auto-approvisionnement national de 108 %. Présence d'importants outils de collecte et de transformation.

NB : la production et la transformation du lait de 3 espèces crée une synergie particulière à la Nouvelle-Aquitaine.

Ovin lait : 23 % de la production nationale, 2^e bassin français, filière fortement structurée autour d'une interprofession reconnue (14 entreprises de transformation, 13 affineurs dans le 64) et d'une AOP Ossau-Iraty forte ; ancrage montagnard, pastoralisme et valorisation touristique. Taux d'auto-approvisionnement national de 105 %. A noter : 75 % du lait transformé en Nouvelle-Aquitaine est collecté en Nouvelle-Aquitaine, ce qui peut tirer le développement de la production régionale.

Caprin lait : 1^{ère} région française avec 35 % de la production nationale de lait et environ 75-77 % de la production française de fromage de chèvre (plus de 90 % des bûchettes), avec un savoir-faire fromager qui structure le maintien des laiteries. Taux d'auto-approvisionnement national de 111 %. La région transforme aussi du lait collecté dans les régions limitrophes, en particulier les Pays de la Loire, ce qui souligne un savoir-faire et un outil industriel à conforter.

Caprin viande : il est important de prendre en compte l'ensemble des petits ruminants dans la démarche de souveraineté alimentaire. La filière « caprin viande » doit faire face à une diminution structurelle de volumes ce qui fragilise directement la viabilité économique des outils de production. Le maintien d'un maillage territorial suffisant des outils de production, y compris les ateliers d'engraissement, est un levier essentiel pour la pérennité de la cette filière. La valorisation des chevreaux est également un enjeu majeur pour la production de lait de chèvre.

Encart – Filière chevreaux

L'activité d'engraissement des chevreaux est particulièrement présente en Nouvelle-Aquitaine, corrélée à la production de lait de chèvre. En France, une vingtaine d'éleveurs assurent 90% de la collecte des chevreaux issus des élevages et seuls deux abatteurs spécialisés abattent la totalité des chevreaux légers (environ 11 kg) engraisés, dont un en Nouvelle-Aquitaine pour plus de la moitié des volumes. La diminution progressive des volumes fragilise la viabilité économique de ces outils.

L'interprofession INTERBEV Caprins vise deux objectifs pour cette filière :

- structurer et diversifier la filière pour protéger la capacité de production des outils (abattoirs / engraisés) en maintenant un maillage territorial suffisant de ces outils, en continuant le développement de l'engraissement à la ferme et en poursuivant la structuration des relations économiques.*
- stimuler la consommation nationale pour réduire la dépendance aux exportations en faisant connaître la saisonnalité de la production pour absorber les volumes du pic de production et en renforçant les actions vers les cibles professionnelles (bouchers notamment).*

Une bonne connaissance des coûts de production est aussi à développer pour leur meilleure prise en compte dans le cadre de la contractualisation.

La région Nouvelle-Aquitaine accueille également de nombreuses structures engagées dans des programmes de sélection génétique ou d'expérimentation et recherche et développement. Leurs travaux bénéficient à la production régionale et nationale. Ils sont d'excellents supports et lieu de formation et démonstration sur lesquels s'appuient tous les programmes de montée en compétence des éleveurs actuels et futurs ainsi que tous leurs conseils.

Parmi ces structures, on peut citer notamment :

- Le pôle de Lanaud dédié aux organismes de la race bovine Limousine ;
- Le Centre Interrégional d'Information et de Recherche en Production Ovine (CIIRPO) ;
- Les stations d'évaluation de jeunes bovins en Blonde d'Aquitaine et Limousine ;
- L'INRAE de Lusignan impliqué dans les travaux sur les systèmes herbagers et l'adaptation des conditions d'élevage au changement climatique ;
- Les antennes de l'organisme de sélection ovine GEODE ;
- Capgènes pour la sélection caprine.

Fragilités et dépendances

Le trait commun à toutes les filières est une décapitalisation régionale plus rapide que la moyenne nationale : -23 % en 15 ans pour la viande bovine (contre -17 % au national), recul marqué des cheptels ovins, division par deux du cheptel laitier bovin en 20 ans (-1/3 de production en 10 ans). Les taux d'auto-apvisionnement national se dégradent : 91 % en viande bovine et environ 50 % en ovin-caprin viande, avec une part importante d'importations.

En bovins allaitants le taux de finition (nombre de bovins sortant des élevages pour la boucherie/Nombre total de bovins vendus) de notre région est de l'ordre de seulement 40%. C'est à la fois une fragilité avec des exportations d'animaux vivants de plus en plus aléatoires dans un contexte sanitaire incertain et une force avec un gisement potentiel important d'animaux qui pourraient être engraisés en Nouvelle-Aquitaine.

Notre région est dotée d'outils aval (abattoirs, laiteries ...) de plus en plus dépendants d'approvisionnements extérieurs pour tourner. Avec des conditions de production qui deviendraient plus favorables, les entreprises agroalimentaires en région seraient largement en mesure de tirer le développement des volumes produits.

Plusieurs interprofessions ont insisté sur l'urgence : INTERBEV NA met en avant une perte d'environ 10 % du cheptel en deux ans et le risque, à horizon 2035, de ne plus produire que les deux tiers de la viande bovine nationale, phénomène accentué en Nouvelle-Aquitaine. Le CRIEL a chiffré la déprise laitière à 30 % en 10 ans, soit environ 400 millions de litres, avec des arrêts d'ateliers lait au profit des grandes cultures et l'inquiétude des laiteries sur la pérennité de la ressource et par voie de conséquence un risque de non-maintien des circuits de collecte.

Les démarches biologiques connaissent, pour la première fois depuis 2014, une baisse simultanée des cheptels et du nombre de fermes (-7,8 % de fermes, -7,3 % de cheptel en viande bovine/ovine bio), liée à des prix conventionnels élevés et concurrentiels, au non-renouvellement des générations et aux problématiques sanitaires (FCO, MHE). Le bio est un mode de production présent dans toutes les filières, autosuffisant à plus de 98 %. Toutefois, le manque d'animaux bio fragilise les outils d'abattage et de transformation et la baisse de la production de lait bio met les circuits de collecte sous tension face à une demande qui repart.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Ruminants

Le GS Ruminants Nouvelle-Aquitaine place en tête les freins économiques (7,87/10), le non-renouvellement des générations (7,08/10), les aléas sanitaires (6,76/10), le défaut de main-d'œuvre (6,73/10) et les freins réglementaires (6,63/10). C'est sur ces freins que l'action publique doit se concentrer à travers des chantiers transversaux majeurs (économie / rentabilité / financement, renouvellement des générations, sanitaire), tout en prenant en compte l'ensemble des contraintes.

Les leviers les mieux notés par les répondants sont l'appui à l'investissement (7,75/10), l'accompagnement à l'installation-transmission (7,47/10), la contractualisation (6,44/10), l'organisation collective (6,43/10) et l'innovation (6,41/10).

Ainsi, les échanges et le questionnaire convergent vers cinq enjeux structurants pour la souveraineté régionale :

Economie et financements : les filières Ruminants se caractérisent par une faible rentabilité par animal (même si les cours sont plus favorables dernièrement) et une intensité capitalistique élevée, avec des coûts d'investissement en hausse. Les plafonds d'ouverture de crédit (OC) sont insuffisants (exemple : besoin de 2 500 à 3 000 €/place d'engraissement en bovin viande). Un des freins à l'investissement dans les places d'engraissement est la valeur actuellement plus élevée des broutards.

Différentes pistes ont été évoquées dans le questionnaire et en groupe sectoriel : cautionnements, garanties d'État, taux préférentiels sous condition de contrat, relèvement des plafonds d'OC, mutualisation du risque financier, avance remboursable de trésorerie pour l'achat des animaux à engraisser et les aliments.

Renouvellement des générations et attractivité des métiers : les filières Ruminants connaissent une baisse continue du nombre d'éleveurs. L'astreinte et la pénibilité du travail sont des freins déterminants pour les nouvelles générations. Les formations initiales sont jugées trop peu orientées vers la production, la maîtrise des aspects sanitaires (surveillance, soin, prévention...) et la gestion économique des exploitations pour répondre avec satisfaction à ces enjeux.

Les leviers passent par l'accompagnement à l'installation-transmission, le développement des groupements d'employeurs et des services de remplacement, les outils d'appui au travail pour réduire la pénibilité (robotisation, bâtiments adaptés), la formation des éleveurs avec remise de la production au cœur des formations initiales, la promotion des métiers (Inn'ovin, Olympiades des métiers, Plan Capr'1, ouverture des exploitations) la communication et l'ouverture des exploitations pour améliorer la connaissance du métier.

La question de la transmission des outils de production en élevage de ruminants a fait l'objet de remarques et d'inquiétudes. Les montants conséquents de capitaux et leur rentabilité limitée constituent un frein économique à la reprise. Les contributeurs aux échanges s'accordent sur le fait qu'il est nécessaire de revoir les formes juridiques des structures notamment celles sous forme sociétaire, afin de permettre une cession progressive ou une mise à disposition facilitée des capitaux tenant compte des contraintes d'une part des cédants d'autre part des repreneurs.

Accompagnement technique et innovation : une sous-optimisation du potentiel agronomique des exploitations a été mise en avant, avec un problème de productivité (notamment dans les filières bovins – ovins viande) ainsi qu'un manque de références techniques régionales actualisées. Plusieurs indicateurs technico-économiques sont préoccupants dans certains bassins d'élevage bovins – ovins viande : dégradation de l'intervalle vêlage-vêlage (IVV supérieurs à 400 jours, l'objectif technique étant d'un veau par vache et par an soit un IVV objectif de 365 j), faible taux de renouvellement (autour de 10% contre 18-20 % normalement), mortalité des veaux en légère hausse. Les causes évoquées sont multiples mais il est bien intégré à présent qu'il y a un problème de technicité qui progresse dans les élevages. L'impact des maladies successives vient amplifier le phénomène. L'amélioration des performances techniques des troupeaux conduirait également à de meilleures performances économiques des exploitations.

Les leviers cités sont l'accompagnement technique de proximité, la production de références techniques régionales, la robotisation, les outils numériques, le maintien des outils mutualisés (maillage technique, programmes génétiques), le soutien à la R&D (CIIRPO, IDELE, INRAE, REXCAP). L'atteinte d'une meilleure autonomie

alimentaire des troupeaux pourrait passer par le développement de systèmes fourragers diversifiés adaptés aux conditions locales, plus résilients face aux aléas.

Enjeux sanitaires et climatiques : les épisodes sanitaires répétés (FCO, MHE, tuberculose, DNC, West-Nile, rhinopneumonie) et les aléas climatiques affectent les troupeaux (productivité, fertilité, mortalité, ruptures de l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement...), la production fourragère et la trésorerie des éleveurs.

La sécurisation de l'approvisionnement en eaux des troupeaux (recherche, développement, montées en compétence, investissements, gestion collective) est un enjeu qui devient essentiel.

Le maillage vétérinaire rural est fragile, la coordination interdépartementale est insuffisante (notamment pour la tuberculose bovine). La gouvernance sanitaire est à renforcer (notamment via le CROPSAV) et l'anticipation des événements sanitaires, articulée à l'échelle européenne (échanges intracommunautaires) est un axe stratégique. La diffusion des bonnes pratiques de biosécurité et de la prévention sont également à renforcer. Le projet d'école vétérinaire à Limoges a été cité comme un projet à soutenir, avec spécialisation en animaux de rente.

Face au changement climatique, les pratiques et les bâtiments doivent être adaptés, notamment pour faire face à des conditions climatiques extrêmes, pour améliorer l'efficacité énergétique et mettre en œuvre des mesures de biosécurité efficaces. Plusieurs actions de recherche et expérimentation sont mises en œuvre en Nouvelle-Aquitaine pour répondre aux effets du changement climatique. A titre d'exemple, le site de l'INRAE à Lusignan mène un dispositif expérimental OasYS pour concevoir et évaluer un système bovin laitier agroécologique adapté au changement climatique. Des collaborations sont développées avec le réseau de R&D AccéLair qui regroupe l'ensemble des partenaires de la filière bovin lait de Nouvelle-Aquitaine et l'INRAE. D'autres fermes expérimentales interviennent sur la région telles que le CIIRPO pour les ovins viande ou la plate-forme Patuchev qui travaille sur des systèmes caprins agroécologiques avec le réseau de R&D REDCap.

L'adaptation des bâtiments et la constitution d'un stock de bovins destinés à favoriser les repeuplements en cas d'abattage sanitaires représentent des besoins en capitaux importants qu'il faudra mobiliser.

Transformation et débouchés : le maillage d'abattoirs de proximité est en recul, la région ayant connu deux fermetures d'établissements en deux ans. En parallèle, il y est régulièrement dénoncé une distorsion de concurrence entre les outils d'abattage publics très souvent maintenus à flot grâce aux interventions des collectivités territoriales et les sites privés. Côté laiteries, des investissements sont nécessaires pour reconquérir le cœur de gamme. Les fabrications de fromages ingrédients comme la mozzarella ou les fromages râpés progressent peu tandis que la consommation augmente fortement, entraînant une hausse des importations de fromages. Des investissements sont également nécessaires pour augmenter la capacité de transformation de lait de chèvre.

L'amélioration de la teneur en matière grasse est un enjeu technique dans les élevages : Très excédentaire en matière protéique (130 % d'autosuffisance en 2024), la France est en revanche déficitaire en matière grasse depuis 2017 (95 %), composante qui représente plus de la moitié de la valeur du lait. Cela nécessite de travailler sur les modalités visant à inciter les éleveurs à faire évoluer la génétique des troupeaux et l'optimisation de l'alimentation bovine (valorisation des fourrages et amélioration de leur efficacité) pour augmenter naturellement la teneur en matière grasse. L'enjeu pour la filière laitière est ainsi d'améliorer sa position en termes de production de matière grasse sans amplifier sa position excédentaire en matière protéique dont la valorisation n'est pas du même ordre.

La production de fromages au lait cru (fermier, AOP), fragilisée par la pression sanitaire, nécessite un accompagnement particulier (recherche, accompagnement technique et économique, communication) pour sauvegarder cette richesse patrimoniale et économique.

En filière caprine, la diminution structurelle des places d'engraissement de chevreaux fragilise directement la viabilité économique des outils de production. Le maintien d'un maillage territorial suffisant des ateliers d'engraissement est un levier essentiel pour la filière caprine.

La répartition de la valeur est déséquilibrée, avec une application d'EGAlim insuffisante, en particulier dans la filière bovin viande ce qui ne permet pas une sécurisation des approvisionnements et des revenus. Un système de bonus/malus a été proposé pour encourager les bonnes pratiques et renforcer l'application d'EGAlim. Le regroupement de l'amont est aussi à encourager pour peser dans les négociations.

Les accords de libre-échange sans réciprocité des normes ont été dénoncés, affaiblissant les filières françaises. Une réglementation européenne pragmatique et harmonisée est demandée.

Un des leviers passe par le renforcement des débouchés et de la consommation locale, avec notamment la mobilisation de la restauration hors domicile (RHD) via les marchés publics pour la restauration collective et une meilleure information du consommateur sur l'origine des produits en général.

Synthèse

Le groupe sectoriel Ruminants de Nouvelle-Aquitaine partage un diagnostic clair : une décapitalisation régionale plus rapide qu'au national, alors même que la région reste un poids lourd de plusieurs filières (1^{re} région races allaitantes, 2^e région ovine, 2^e région veaux de boucherie, 1^{ère} région lait de chèvre, 2^e bassin lait de brebis).

La reconquête de points de souveraineté suppose d'agir simultanément sur l'économie (financement, partage de la valeur, contractualisation), le renouvellement des générations et le sanitaire. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts indéniables (herbe, SIQO, savoir-faire, réseau d'acteurs, outils...) pour contribuer aux objectifs nationaux. Les défis auxquels il convient de faire face (adaptation des bâtiments au changement climatique ; recapitalisation y compris pour faire face aux besoins de reconstitution des élevages en cas d'abattage sanitaire ; renforcement de la biosécurité ; efficacité énergétique des bâtiments...) justifient la mobilisation de moyens financiers conséquents qui supposent un partage du risque.

b) Ambitions régionales des filières Ruminants

Le tableau ci-dessous met en regard les trajectoires définies par le groupe national et les ambitions régionales formulées par les interprofessions et confortées par les retours du questionnaire. Conformément à la méthode, la contribution n'est pas un simple prorata national : elle dépend des opportunités, des contraintes régionales et de la volonté des acteurs.

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
Bovin viande	Stabilisation du cheptel à $\approx$ 3,4-3,5 M de vaches allaitantes ; + 80 000 bovins engraisés/an ($\approx$ +20 000 TEC d'ici 2030) ; auto-approvisionnement visé à 99 %	Recapitalisation de + 60 000 vaches allaitantes (+8 %) et engraissement de + 15 000 bovins en région ($\approx$ + 3 750 TEC). La souveraineté ne se reconquiert qu'en combinant maintien du cheptel souche (maillon naissance) et renforcement de l'engraissement.
Ovin viande	+ 1 million d'agneaux/an à l'horizon 2030 (pour franchir la barre des 50 % d'auto-approvisionnement)	+ 200 000 agneaux en région via le renouvellement des cheptels souches et le programme « produire plus et mieux »

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
		(accompagnement technique personnalisé, références CIIRPO).
Bovin lait	Passer de 22 à 24 milliards de litres en 2035 ; réduire le déficit en matière grasse, mieux valoriser la matière protéique, reconquérir le cœur de gamme	Reconquête de 200 millions de litres (≈ 50 % de la baisse régionale), reconquête du cœur de gamme (fromages-ingrédients) et de la matière grasse, adaptation au changement climatique.
Ovin lait	Maintenir une production nationale de 330 millions de litres (fermier + laitier)	Maintenir la production régionale autour de 70 millions de litres par la reprise et l'installation de nouveaux éleveurs, et reprendre des parts de marché en rajeunissant les consommateurs.
Caprin lait	+ 30 à 60 millions de litres d'ici 2035 ; 500 à 600 installations ; plan de sauvegarde des fromages au lait cru	+ 15 à 30 millions de litres et ≈ 300 installations (y compris renouvellement) en production laitière, en produisant à proximité des sites de transformation, en système polyculture-élevage.
Productions bio	Conserver l'autosuffisance des filières animales bio (>98 %)	+ 6 % de cheptel (bovins et ovins), + 2 % en porc, et + 5/6 % en lait à horizon 2036, calé sur l'évaluation de la demande du marché bio.

Marges de progression : les objectifs chiffrés déclarés dans le questionnaire confirment ces ordres de grandeur : progression médiane de +2 % du cheptel allaitant (bovin viande), +5 % d'agneaux (ovin viande), +1 % en lait de vache, +2 % en lait de brebis et +6 % en lait de chèvre.

Encart – Filière équine :

L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) a complété ce panorama pour la filière équine, traitée comme animal de rente. La France est le premier pays consommateur de viande chevaline mais n'est pas auto-suffisante (balance commerciale déficitaire de ≈ 11,6 M€ en 2024) : la quasi-totalité de la viande de qualité produite est exportée, tandis que le consommateur français se voit proposer des animaux importés (Argentine, chevaux de réforme de courses) au mode d'élevage mal connu. Les Pyrénées-Atlantiques constituent le 1^{er} département producteur de chevaux de trait (≈ 5 000 éleveurs). La restauration collective est identifiée comme une opportunité pour faire redécouvrir cette viande, l'acceptabilité sociétale restant le principal frein.

2. Groupe sectoriel Viandes blanches

Le groupe sectoriel Viandes blanches comprend les filières volailles de chair, palmipèdes gras, œufs, porcs, lapins.

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 31 répondants se sont positionnés sur le GS Viandes blanches. Les coopératives et organisations de producteurs dominent largement (14 ; 45,2 %), devant les entreprises de l'amont agricole — sélection, accoupage, alimentation animale — (6 ; 19,4 %), les organisations professionnelles et interprofessions/ODG (6 ; 19,4 %), le négoce (2 ; 6,5 %), la 1^{re} transformation (2 ; 6,5 %) et le

conseil-service (1 ; 3,2 %). Les deux tiers des répondants sont en mode de production conventionnel, un peu plus d'un quart en mixte bio-conventionnel.

Filières au sein du GS Viandes blanches	Répondants au questionnaire
Volailles de chair	12
Palmipèdes gras	9
Lapins	9
Porcs	8
Œufs	2

Tableau. Nombre de répondants au questionnaire par filière pour les Viandes blanches

NB : un même répondant peut être engagé sur plusieurs filières (choix multiples) ; le total dépasse donc 31.

Le groupe sectoriel du 27 mai a réuni une trentaine de participants, représentatifs de l'amont et de l'aval : entreprise de sélection, fabricant d'aliment, chambres d'agriculture, coopératives, les interprofessions et/ou associations régionales porcine, volailles de chair et foie gras et interprofession cunicole, ODG, INTERBIO NA, AREA NA, entreprise de transformation, banques, organisme de formation, le Conseil régional, les services de l'Etat. La filière pondeuse a été moins représentée. Christiane Lambert, référente du groupe national Viandes Blanches, est intervenue en vidéo pour poser le cadre : une stratégie nationale à 10 ans de reconquête de la production et de la transformation (500 bâtiments par an pendant 10 ans, 15 milliards d'euros d'investissements pour le seul secteur viandes blanches) avec trois chantiers prioritaires — simplification administrative, harmonisation avec les règles européennes et communication positive sur les externalités de l'élevage.

a) Situation des filières Viandes blanches de Nouvelle-Aquitaine

Points forts des filières Viandes blanches

Volailles de chair : 9 % de la production nationale (135 000 tonnes, 80 millions de volailles), 17 % des exploitations spécialisées françaises, forte orientation qualité (40 % des exploitations sont en Label Rouge, 10 % en IGP, la région produit 25 % des poulets bio de France) mais la volaille du quotidien représente la majorité des volumes de production. Présence de 20 abattoirs sur 6 départements et 4 spécialistes de la sélection-accoupage. La production repart à la hausse depuis 2024 après les crises d'influenza aviaire (2021-2023), mais la consommation nationale a progressé de 30 % en 20 ans, creusant un déficit comblé par les importations : c'est l'une des deux filières régionales identifiées comme ayant la capacité d'accroître la production.

Œufs : 8 % de la production française (5 millions de poules pondeuses, 1,3 milliard d'œufs) ; production concentrée dans les Deux-Sèvres et le Lot-et-Garonne autour de deux grands groupes. Production en hausse mais région déficitaire : deuxième filière à potentiel de croissance.

Porcs : 750 éleveurs spécialisés (2 490 détenteurs) pour une production de 1,43 M de porcs charcutiers en 2025 (3^e région française), concentrés dans les Pyrénées-Atlantiques et les Deux-Sèvres. L'abattage régional (16 abattoirs, 1,78 M porcs charcutiers abattus, 170 000 TEC, 8,5 % du national, 3^e région française) est supérieur à la production. La production couvre de manière théorique 70% des besoins de la consommation régionale. Très fort ancrage qualité : environ 80 % des élevages spécialisés sont engagés sous SIQO (IGP jambon de Bayonne, IGP porc du Sud-Ouest, IGP porc du Limousin, Labels Rouges, AOP Kintoa pour la race porc basque, AOP Cul noir du Limousin - en cours d'obtention, etc.).

Palmipèdes gras : bassin historique incontournable — 1 600 exploitations, 6 millions de têtes, environ 50 % de la production nationale et 55 % du foie gras (7 000 t), 8 abattoirs (Dordogne, Landes), IGP « Canard à foie gras du

Sud-Ouest ». La vaccination IAHP a permis la reprise des volumes depuis 2023 ; la balance commerciale, déficitaire en 2023, est redevenue positive depuis 2024.

Lapins : 3^e région de production (60 élevages professionnels, 40 000 lapines, 2 600 TEC soit 11 % du national) et 1^{re} région d'abattage (35 %) avec la plus importante structure nationale d'abattage-découpe (Loeul & Piriou, 380 salariés, Deux-Sèvres).

Démarches bio : les filières animales bio restent autosuffisantes à plus de 98 % ; la région produit 25 % des poulets bio de France. Après des déconversions en poulet de chair (-8,3 % de fermes) et une stabilisation en œufs (-2 %), la consommation d'œufs bio est relancée depuis 2025 — l'œuf AB profitant du report lié au manque d'œufs conventionnels.

Fragilités et dépendances

Des taux d'auto-provisionnement nationaux contrastés : 78 % en volailles de chair, 98 % en œufs et en porcs, 105 % en foie gras et 100 % en lapin. Le déficit le plus marqué — et l'enjeu de souveraineté le plus fort — concerne la volaille : la part des importations dans le poulet standard est passée de 13 % à 50 % en trente ans, en décalage avec des politiques publiques orientées vers la montée en gamme alors que la demande s'est portée sur le « poulet du quotidien ».

Le cheptel porcin régional est en baisse constante depuis 2018, plus marqué qu'au niveau national, mais se stabilise depuis 2 ans. L'autosuffisance porcine nationale (98 %) s'effrite.

En lapin la consommation s'est effondrée de 1 kg à 300 g/habitant/an en quinze ans, mais la production décroît actuellement plus vite que la consommation : le facteur limitant est le manque de repreneurs et d'installations, alors que tous les abatteurs recherchent de la production.

Les marchés volaille et porc bio restent en surcapacité de production ; le porc bio (1 % de la production) connaît un déséquilibre matière persistant, et l'IPR NA a exprimé sa crainte d'un arrêt de la production porcine en AB faute de consommation.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Viandes blanches

Le classement des 31 répondants Viandes Blanches place très nettement en tête les freins économiques (8,20/10), suivis du non-renouvellement des générations (7,53/10) et du défaut de main-d'œuvre (7,17/10). À la différence du GS Ruminants, le changement climatique, le foncier et l'eau sont relégués en bas de classement, tandis que l'acceptabilité sociale (6,00/10) pèse davantage — signature des productions hors-sol.

Les leviers les mieux notés par les répondants sont l'appui à l'investissement (8,81/10), l'accompagnement à l'installation-transmission (7,97/10), l'organisation collective (7,23/10) et la contractualisation (6,86/10).

Ainsi, les retours du questionnaire et les échanges convergent vers six enjeux structurants.

Capacité d'investissement et financement : c'est le frein n°1 (8,20/10) et le levier n°1 (appui à l'investissement, 8,81/10). Le coût des bâtiments a fortement augmenté (+20 à 30 % en dix ans : 750 k€ pour un bâtiment volaille de 1 500 m², environ 4,5 M€ pour un bâtiment porc de 300 truies, près d'1M€ pour installer un ETP en cuniculture, +30 % de coût des projets palmipèdes en 10 ans) et l'accès au financement est difficile sans apport ni cautionnement, les banques restant prudentes vis-à-vis de filières jugées peu connues (lapin) ou risquées. La rentabilité est jugée faible et le reste à charge trop important. Il faut de la rémunération pour l'éleveur ; actuellement les exploitations ont des capacités d'investissement extrêmement faibles. Les ateliers hors-sol ne bénéficient d'aucune aide PAC liée et l'accès aux subventions bâtiment restait difficile jusqu'en 2025 hors JA ou bio. Certaines

banques allongent leurs durées de remboursement (15 ans et plus) et disposent de fonds propres et de fonds de garantie (INAF2) pour accompagner certains projets, l'accès au financement restant difficile sans apport ni cautionnement au-delà de 250 000 €. Les accompagnements publics sont nécessaires pour rajeunir le parc de bâtiments et ainsi dégager de meilleures performances technico-économiques (productivité supérieure, charges de structure plus faibles) et les adapter au changement climatique. Un « mix » prêt bancaire + subvention régionale + aide filière + garanties et cautionnement est à favoriser pour réduire le reste à charge de l'éleveur.

Renouvellement des générations, formation et main-d'œuvre : le manque de candidats touche toutes les filières, avec une acuité particulière pour le lapin (méconnaissance du métier) et les palmipèdes gras (pyramide des âges des gaveurs, savoir-faire du gavage difficile à transmettre, disparition des formations). Un tiers du potentiel porcin est détenu par des éleveurs de plus de 55 ans. Les filières viandes blanches sont quasi absentes des cursus des lycées agricoles et des BTSA. La fragilisation annoncée du Vivéa (arrêt partiel de l'accompagnement formation) inquiète. Des initiatives émergent (module lapin à Purpan, certificat de spécialisation palmipèdes au lycée d'Orthez à la rentrée 2026, CQP porc avec les CFPPA 64 et 16) mais peinent à recruter. L'astreinte 365 jours est perçue comme un frein à l'installation ; des organisations du travail alternatives (salarial, rotations) sont à développer. Les difficultés de recrutement touchent toute la chaîne, y compris abattoirs et équipes de ramassage — un référentiel AFNOR de labellisation des équipes d'attrapage a été développé (CA des Landes, AIRVOL, SIFOG, MSA Sud Aquitaine). Une structuration de la transmission hors cadre familial (sensibilisation des cédants, accompagnement des repreneurs, médiation), des plans de reprise portés par les abatteurs et coopératives (lapin, palmipèdes) et aides ciblées JA/NA se déploient.

Réglementation et délais : les délais d'aboutissement des projets sont passés de 6 mois en 1990 à 2-3 ans aujourd'hui et la lourdeur des dossiers ICPE (autorisation au-delà de 40 000 emplacements volailles) sont un frein à traiter. La directive IED 2.0 est citée comme une menace majeure — l'abaissement des seuils IED conduirait à ce que 60 à 70 % de la production porcine nationale (contre 10 % actuellement) soit concernés par l'application de cette norme, et la définition des UCOL (règles de fonctionnement : seuils d'émission, etc.) rend la mise aux normes financièrement inaccessible pour la majorité des élevages de taille moyenne. Le report à 2030 est jugé insuffisant. La règle des 100 mètres de distance par rapport à une habitation bloque par ailleurs la réutilisation de bâtiments existants vacants, frein particulièrement pénalisant pour les reprises d'élevages cunicoles alors que l'adaptation des bâtiments est moins coûteuse et plus vertueuse sur le plan environnemental.

Acceptabilité sociale et environnementale : l'acceptabilité sociale est un frein plus prégnant chez les répondants Viandes Blanches (6,00/10) que pour la moyenne des répondants (4,74/10). Les éleveurs font face à du lobbying anti-élevage, des oppositions de riverains à l'implantation de bâtiments (palmipèdes, porc), des recours contentieux. L'acceptabilité est plus difficile dans les zones peu habituées à l'élevage (zones intermédiaires), les régions déjà éleveuses acceptent plus facilement de nouveaux projets. Des blocages politiques locaux concrets ont été cités (projet porcin dans le secteur du lac de Vassivière, autre cas dans la Vienne, freins locaux à la filière pondeuse). Pourtant, un potentiel de développement de l'élevage hors-sol a été identifié dans les zones intermédiaires (Charentes notamment) : revenus stables de diversification pour les céréaliers, fertilisation organique des sols (fumiers, lisiers), foncier disponible pour l'implantation et l'épandage. L'exploitation de ce potentiel devra s'accompagner d'un maillage plus dense d'usines d'aliments et de vétérinaires spécialisés dans ces zones intermédiaires dans lesquelles la polyculture-élevage a fortement régressé au cours des décennies précédentes mais apparaît comme une voie crédible pour le maintien d'une agriculture plus soutenable sur le moyen terme.

Compétitivité et marchés : les abattoirs de volailles sont vieillissants et doivent investir massivement (transition vers l'anesthésie au CO2 estimée à 1,5 M€ minimum par site) ; ceux du sud de la région ne satureront pas leurs

capacités faute de volumes, et la contrainte de transport de 3 heures maximum entre élevage et abattoir conditionne la localisation des nouveaux élevages.

Face à la concurrence européenne (Espagne en porc, Belgique-Pologne-Pays-Bas en volaille), les professionnels demandent l'affichage obligatoire de l'origine des viandes, des incitations vis-à-vis de la GMS et l'adaptation de l'offre à la demande réelle (« poulet du quotidien »). L'application insuffisante de la loi EGAlim, y compris pour le bio et le Label Rouge qu'elle est censée soutenir, est constatée.

Enjeu spécifique aux palmipèdes gras (saturation du marché du foie gras, baisse des prix liée à la surproduction) qui appelle une logique de régulation et de reconquête de valeur plutôt que d'expansion, et au bio (surcapacité volaille et porc), tandis que la volaille du quotidien et l'œuf font face à une demande supérieure à l'offre régionale.

Sanitaire : l'IAHP demeure un risque structurel majeur pour les filières avicoles et palmipèdes ; la vaccination s'est avérée efficace mais son surcoût est significatif et la diminution du soutien public fait craindre des renoncements. Les protocoles (claustration systématique, contrôles salmonelles avec faux positifs) sont jugés inadaptés au plein air.

Par ailleurs, la menace de la peste porcine africaine (PPA) pèse sur la filière porcine. Les actions de prévention/communication et la biosécurité sont primordiales pour garder le statut indemne de la France.

Synthèse

Le groupe sectoriel Viandes Blanches de Nouvelle-Aquitaine dessine une stratégie différenciée par filière : développement pour les volailles de chair et les œufs, où la demande dépasse l'offre régionale et où le potentiel de relocalisation des importations est réel ; maintien et renouvellement du potentiel pour le porc, les palmipèdes gras (bastion historique) et le lapin, où l'enjeu premier est d'enrayer l'érosion des élevages. Les deux verrous transversaux du passage à l'échelle sont le financement (coûts de bâtiments en forte hausse, reste à charge, frilosité bancaire) et la réglementation (délais, ICPE, IED 2.0), auxquels s'ajoute, plus encore que dans d'autres secteurs, un déficit de vocations qui relève notamment de la formation et de la visibilité des métiers. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts solides — densité de SIQO, présence de tous les maillons (sélection-accoupage, élevage, abattage-transformation), bassins historiques structurés, potentiel d'installations dans les zones intermédiaires — pour contribuer significativement aux objectifs nationaux de reconquête, à condition que les leviers de financement, de simplification et de formation soient activés simultanément.

b) Ambitions régionales des filières Viandes blanches

Le tableau ci-dessous met en regard les trajectoires définies par le groupe national et les ambitions régionales formulées par les interprofessions et confortées par les retours du questionnaire. Conformément à la méthode, la contribution n'est pas un simple prorata national : elle dépend des opportunités, des contraintes.

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
Volailles de chair	+750 000 TEC d'ici 2035 (100 % d'autosuffisance) ; +220 poulaillers 1 500 m²/an, +60 poulaillers Label Rouge/an, +10 élevages reproducteurs/an, +4 couvoirs et	+35 poulaillers standard/an (16 % du national), +21 Label Rouge/an (35 %) et 30/an en renouvellement, +2,6 élevages reproducteurs/an (26 %), l'équivalent de +1 couvoir en 10 ans. Les abattoirs

	8 abattoirs en 10 ans ; 2,8 Md€ d'investissements.	recherchent des volumes dans un rayon de 300 km et la consommation pourrait encore croître de 5 %.
Œufs	+213 500 TEOC (3,5 milliards d'œufs) en 10 ans ; +73 poulaillers/an ; 1,1 Md€ d'investissements.	+10 poulaillers/an (sur 70 nationaux), priorité aux œufs plein air (code 1) et bio (code 0). Filière dynamique dans le nord de la région (Deux-Sèvres) mais freinée par des blocages politiques locaux dans d'autres départements.
Porcs	Maintien à 2,15 M TEC (100 % d'autosuffisance) ; création ou reprise de 100 porcheries/an ; renouvellement de 30 000 truies/an ; 5 Md€ d'investissements (manifeste national en 15 mesures).	La région devrait fournir l'équivalent de 6 à 7 élevages de 300 truies NE par an, soit 2 000 truies et 20 000 places d'engraissement, en création, reprise ou rénovation. La taille de 300 truies présente le meilleur équilibre entre charge de travail et revenu selon l'IPR NA. Les gains de productivité imposent d'adapter la taille des élevages soit en agrandissant les phases post-maternité, soit en réduisant le nombre de truies à effectifs constants.
Palmipèdes gras	Retour à 19 300 t de foie gras ; 55 créations/an + 100 reprises ; 250 M€ sur 10 ans.	≈ 21 ateliers élevage/an (34 % du national), ≈ 16 élevage+gavage (27 %), ≈ 22 gavage seul (36 %). Logique de maintien du potentiel, sécurisation et reconquête de valeur plus que d'expansion, en privilégiant la reprise des salles de gavage.
Lapins	Maintenir l'autosuffisance ; reprise ou installation de 30 élevages/an en mode alternatif.	≈ 5 ateliers/an contre 1 à 2 actuellement. L'objectif est de passer de 1-2 à 5 ateliers rénovés ou créés par an pour arrêter l'érosion (-5 %/an d'élevages).
Productions bio	Conserver l'autosuffisance des filières animales bio (> 98 %).	Objectifs Interbio NA à horizon 2036 : 17 % des œufs en bio en NA (aujourd'hui à 14% soit +3%), +2,6 % en poulet de chair, +2 % en porc — production calée sur l'évaluation de la demande du marché.

3. Groupes sectoriel Grandes cultures

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 23 répondants se sont positionnés sur le GS Grandes cultures. L'échantillon est dominé par les structures de l'amont et de la collecte : coopératives et OP (11 ; 47,8 %), négoces (7 ; 30,4 %).

Filières au sein du GS Grandes cultures	Répondants au questionnaire
Protéines végétales	16
Blé tendre	15
Autres grandes cultures	11
Blé dur	10
Total	52

Tableau. Nombre de répondants au questionnaire par filière pour les Grandes cultures

NB : un même répondant peut être engagé sur plusieurs filières (choix multiples) ; le total dépasse donc 23.

Le groupe sectoriel du 27 mai a réuni une quarantaine de participants de l'amont à l'aval : coopératives, négoces, chambres d'agriculture, meuniers, interprofessions, instituts, semenciers, banques, AREA NA, organisme de formation, Agence de l'eau, le Conseil régional, les services de l'Etat.

a) Situation des filières Grandes cultures de Nouvelle-Aquitaine

Une région de premier plan, mais en perte de vitesse

La Nouvelle-Aquitaine est leader sur de nombreuses filières d'importance nationale, avec une production régionale de céréales (blé, maïs) et d'oléoprotéagineux de l'ordre de 10 millions de tonnes. Elle pèse fortement dans la production nationale : tournesol 33 %, maïs grain 20-25 %, soja 20-25 %, blé dur 12-18 %, pois 13 %, colza 10 %. La tendance est néanmoins à la baisse des volumes et à une chute des rentabilités économiques.

Culture	Part NA / national	Taux d'auto-alimentation nationale (moyenne 2021-2023)
Soja	24 %	54 % (en augmentation)
Colza	10 %	94 % (en baisse)
Blé dur	12 à 18 %	133 % (forte baisse)
Maïs grain	20 à 25 %	149 % (en baisse, 200 % en 2004)

Tableau. Diagnostic fin 2025 — filières prioritaires pour gagner des points de souveraineté

Le soja — 2^e région productrice (94 000 t en 2024 contre 120 000 t en 2021) — recule alors que l'usage augmente et que la France reste fortement importatrice ; le colza, très excédentaire dans les années 2000, est désormais importé (auto-alimentation nationale passé de 160 % en 2006 à ≈ 80 %) ; le maïs grain baisse depuis 2020, plus fortement en région qu'au national pour des raisons climatiques et la difficulté de l'accès à l'eau ; le blé dur évolue peu mais voit son taux d'auto-alimentation se dégrader (de 200 % en 2004 à moins de 150 % en 2021).

Le réseau Protéi-NA (créé en 2019), fédère les filières animales et végétales autour de six axes (production, recherche & développement, valorisation de l'intérêt agronomique, structuration de filières, diffusion, gouvernance) et porte une feuille de route 2025-2030 pour un développement structuré et durable des protéines végétales. Les freins identifiés restent les rendements incertains (maladies, ravageurs), l'accès à l'eau et les coûts de production.

Des outils structurants mais fragilisés

Il y a un travail à mener sur la compétitivité des infrastructures logistiques et des outils de transformation (coopératives et industries agroalimentaires) afin de réduire le décalage du prix face à des produits importés – l'exemple de la farine est particulièrement éclairant. La meunerie régionale représente 10 % de la production nationale de farine (394 kt sur 3 948 kt, 3^e région), avec 50 moulins mettant en œuvre 499,5 kt de grains ; 4 moulins réalisent 68 % de la production régionale et 60 % des moulins sont des PME/TPE écrasant moins de 700 t/an. La balance commerciale farine est déficitaire et se dégrade (– 200 kt en 2024). La fabrication d'aliments du bétail (FAB) compte 37 usines (14 % de l'activité nationale, 3^e région) transformant 1,3 Mt de céréales par campagne et incorporant 600 kt de tourteaux (tournesol, soja, colza).

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Grandes cultures

Le classement des 23 répondants Grandes cultures place très nettement en tête les freins économiques (8,17/10) et réglementaires (8,00/10), suivis de très près par le défaut d'accès à l'eau (7,95/10) et le changement climatique (7,48/10). Ces quatre items concentrent l'attention et sont systématiquement repris dans les verbatims libres. Lors de la réunion, les participants ont confirmé ce classement, en y ajoutant les exigences environnementales et la pression parasitaire.

Les leviers les mieux notés forment un quatuor consensuel : accès à l'eau (7,47/10), appui à l'investissement (7,27/10), innovation (7,24/10) et contractualisation (7,14/10). Viennent ensuite l'export et la logistique, plus valorisés en grandes cultures que dans l'ensemble du panel.

Ainsi, les retours du questionnaire et les échanges convergent vers plusieurs enjeux structurants :

Compétitivité économique et partage de la valeur : la rentabilité des grandes cultures régionales souffre du manque de valorisation et de la hausse des coûts de production, dans un contexte de prix mondiaux volatils. L'application effective d'EGALIM a été réclamée pour rééquilibrer le partage de la valeur. Des démarches telles que « C'est qui le patron ? » ont été citées comme exemple à suivre, permettant une juste rémunération des producteurs. En bio, une vigilance est à porter quant à ne pas développer les productions plus rapidement que les débouchés.

Réglementation et concurrence : la difficulté d'accès aux innovations disponibles à l'étranger (Etats-Unis, voire UE) et le paradoxe des OGM, interdits à la production en France mais présents dans l'alimentation animale importée (soja) ont été soulignés. Il a été demandé lors du groupe sectoriel une réglementation stable et harmonisée, des règles identiques pour les produits importés, et la réduction des distorsions de concurrence. Le principe « pas d'interdiction sans solution » (ex. retrait d'insecticides ayant fait chuter les surfaces de colza) a été cité à plusieurs reprises. La stabilité réglementaire dans le temps est jugée déterminante pour sécuriser les programmes d'investissement.

Eau et changement climatique : à horizon 20-30 ans, le climat régional pourrait se rapprocher de celui de Madrid ou Barcelone, plaçant certaines productions (maïs notamment) en situation critique sans adaptation : au-delà de 40°C, le maïs ne pousse plus malgré l'irrigation et le blé passe en maturité forcée. Sans eau, le développement des filières de diversification à forte valeur ajoutée (semences, protéines végétales) et le maintien des cultures sous contrat sont compromis, ce qui fragilise en cascade les outils aval. Plusieurs leviers sont à mobiliser : stockage de l'eau là où c'est possible, pratiques agroécologiques (couverture des sols, mélanges multi-espèces, polyculture-élevage...), aménagement du paysage, cultures moins consommatrices en eau (exemple des tourteaux de tournesol ou colza), recherche variétale. Le maintien de l'élevage régional offre à la fois un débouché et un service agronomique (matière organique).

Diversification et gestion des risques : Le maintien de l'élevage régional, en synergie avec les productions végétales (notamment dans les zones intermédiaires), offrent à la fois un débouché et un service agronomique (matière organique). Un point de vigilance transversal a été soulevé : les assureurs ne savent pas couvrir les assolements très diversifiés ni les cultures associées (ex. féverole + blé, pois + triticales), ce qui freine la diversification, en bio comme en conventionnel. La sécurisation du changement est un enjeu clé : l'agriculteur ne peut être le seul à porter le risque de la transition dans un environnement instable, d'où le besoin de contrats et de mécanismes de garantie adossés à des interlocuteurs régionaux, nationaux ou européens plutôt qu'aux marchés mondiaux.

Export et débouchés aval : la souveraineté n'est pas l'autarcie mais inclut une contribution à la sécurité alimentaire mondiale. Par exemple, la filière semences réalise jusqu'à 60 % de son chiffre d'affaires à l'export et reste très sensible aux débouchés internationaux. Les volumes d'export de céréales restent également conséquents (outils logistiques et portuaires, 4 ports en Nouvelle-Aquitaine), mais constituent désormais une fragilité du modèle régional. Les marchés à l'export nécessitent d'être très compétitifs. Une voie de diversification des débouchés serait de monter en gamme pour répondre aux tendances de certains marchés et de relocaliser la transformation en filière blé dur pour les pâtes alimentaires, ou farine, l'objectif étant de consommer la valeur le plus localement possible.

Stockage, logistique et maillage des outils : la modernisation des silos est un enjeu fort (parc vieillissant, souvent plus de 40 ans, inadapté à certaines productions et à l'allotement). La fermeture de stockeurs dans les zones intermédiaires éloigne les centres de stockage des producteurs. Un « plan infrastructure 2030 » (rénovation, destruction des silos vétustes, extension de sites) a été demandé en groupe sectoriel, ainsi qu'une étude du maillage amont/aval et une mutualisation des outils, afin de regagner en compétitivité et de s'adapter aux nouvelles demandes (davantage d'allotements, réduction des traitements phytopharmaceutiques de stockage).

Synthèse

Le groupe sectoriel Grandes cultures de Nouvelle-Aquitaine partage un diagnostic clair : une région de premier plan (≈ 10 Mt produites, leader sur le tournesol, le maïs, le soja, le blé dur) mais confrontée à une baisse tendancielle des volumes, à une chute des rentabilités et à un décrochage de l'aval — illustré par le passage de la France de leader mondial de la farine à importateur net. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts indéniables (poids national des productions, outils de transformation, réseaux d'acteurs et de recherche) pour contribuer aux objectifs nationaux, sous réserve de lever les contraintes hydriques et économiques.

Cela se traduit en orientations concrètes — modernisation du stockage, reconquête de la farine et des pâtes, développement des protéines végétales via Protéi-NA et INTERLEG, diversification en lien avec l'élevage et sécurisation par la contractualisation et l'assurance.

b) Ambitions régionales des filières Grandes cultures

Le tableau ci-dessous met en regard les trajectoires nationales et les ambitions régionales, telles qu'elles ressortent du questionnaire et des échanges. Conformément à la méthode, la contribution régionale n'est pas un simple prorata national : elle dépend des opportunités, des contraintes et de la volonté des acteurs.

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
Blé tendre	Redevenir exportateur net de farine ; reconquérir le marché des farines en sachet	+ 21 700 ha déclarés (médiane 1 100 ha ; 10 répondants) et + 82 000 t de farine (8

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
Blé dur		répondants) ; valorisation de l'origine et reconquête du sachet
	Reconquête des pâtes françaises (+ 1 % de part de marché/an)	+ 800 ha de surface et + 4 100 t de collecte (4 répondants) ; recréer un débouché industriel semoule et pâtes aujourd'hui quasi absent en région
Protéines végétales	Développer les protéines végétales (humaine + animale) ; viser le « 100 % Made in France » sur huiles et protéines	Augmentation des surfaces (peu chiffrée) : pois protéagineux 350 ha, soja 1 000 ha, pois chiches 100-1 000 ha, luzerne 800 ha ; dimensionnement et qualité des outils de triage disponibles en région ; valorisation aval (filiale viande) et sécurisation par l'eau
Aliments du bétail / Autres Grandes cultures	+ 1 Mt d'aliments pour animaux (≈ 150 000 ha) ; stabiliser ≥ 2 Mha d'oléagineux	Maintenir les volumes céréales, développer les oléoprotéagineux (3 marchés : nutrition animale/humaine, biocarburants) ; ex. + 30 000 à 50 000 ha de maïs (≈ 500 000 t) pour bioéthanol/amidonnerie
Productions bio	Maintenir l'équilibre offre demande	Accélérer l'adaptation climatique, relancer la demande bio, sécuriser les revenus des producteurs et diversifier les assolements 119 200 ha en grandes cultures bio en corrélation avec la croissance du marché vs 2025 ; passer de 6 à 8% des surfaces grandes cultures régionales

4. Groupe sectoriel Fruits et légumes

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 21 répondants se sont positionnés sur le GS Fruits et légumes, auxquels s'ajoutent 89 réponses « transversales » couvrant notamment la transformation et les collectivités. La répartition des 21 répondants F&L traduit une forte représentation des structures collectives de l'amont : coopératives agricoles et organisations de producteurs (11 ; 52,4 %), organisations professionnelles, interprofessions et ODG (9 ; 42,9 %). Les réponses expriment donc majoritairement la voix de l'amont organisé et des organisations professionnelles.

Le groupe sectoriel du 27 mai a réuni une cinquantaine de participants de l'amont à l'aval : coopératives, entreprises, FRCUMA, les interprofessions du frais et des produits prêts, banques, INTERBIO NA, AREA NA, organisme de formation, Agence de l'eau, le Conseil régional, les services de l'Etat.

a) Situation des filières Fruits et légumes de Nouvelle-Aquitaine

Points forts

Une région leader du frais : 1^{re} région productrice française pour l'asperge, la carotte, la noisette, le kiwi et la fraise ; 2^e pour la châtaigne, la noix, la framboise, l'aubergine et la tomate ; 3^e pour le melon, la prune et les

potirons/courges. Plusieurs de ces productions sont en lien direct avec les espèces préférées des Français (tomate et carotte en tête des achats de légumes ; pomme — 4^e région, 2^e en Golden —, melon, kiwi, fraise pour les fruits).

Un bassin historique du légume et du fruit transformés : la France compte 173 000 ha dédiés aux F&L transformés (0,5 % de la SAU), 15 300 exploitations et 119 organisations de producteurs, pour 2,2 Mt livrées aux usines (29 % des légumes et 22 % des fruits produits en France). La Nouvelle-Aquitaine y occupe une place de premier plan : 90 % de la production nationale de pruneaux et de maïs doux, 25-35 % des carottes/haricots, 20-25 % de la tomate destinée à la transformation. Le maïs doux et les haricots verts ($\approx$ 4 000 ha, 1^{er} bassin français) sont des productions emblématiques de la région directement exposées à la concurrence internationale.

Des positions stratégiques sur des filières non souveraines : la région concentre une part déterminante de la production nationale sur des produits dont la France est fortement importatrice — noisette ($\approx$ 60 % de la production nationale pour un taux d'auto-approvisionnement de $\approx$ 15 % - la noisette fait partie des produits préférés des français qui sont les champions du monde de la consommation de pâte à tartiner et taux d'auto-approvisionnement - TAA noisette 2024 = 10%), kiwi (50 % / 40 %), fraise ($\approx$ 60 %), melon ($\approx$ 50 %), tomate d'industrie ($\approx$ 10 %).

Une filière bio leader : la filière F&L bio régionale reste leader national, avec des surfaces en croissance en 2025/2026 (+11,4 % en légumes frais, +4,3 % en fruits, AB et conversion) et un marché en reprise mais encore fragile. Le plan de rénovation des vergers (2025-2027) et le développement des cultures sous abri sont les principaux axes de sécurisation.

Fragilités et dépendances

Consommation en berne : la consommation reste très en deçà des recommandations de santé publique (seuls 11 % des enfants et 15 % des adultes consomment au moins 5 fruits et légumes par jour. Environ la moitié seulement des F&L consommés en France est produite sur le territoire national (8,5 Mt de production pour 5,3 Mt d'imports). Les achats des ménages néo-aquitains en fruits et légumes frais sont en outre inférieurs à la moyenne nationale : les enjeux de soutien et de développement de la consommation sont donc particulièrement marqués dans la région, l'enjeu de souveraineté se doublant d'un enjeu de santé publique. INTERFEL Nouvelle-Aquitaine insiste sur la nécessité d'investir autant sur les actions de développement de la consommation de fruits et légumes que sur celles visant à maintenir et à augmenter la production de fruits et légumes régionale.

Sur le transformé, les achats de légumes en conserve reculent ($-4,8$ % vs 2022) tandis que les surgelés progressent ($+4,0$ %), un glissement de la conserve vers le surgelé largement lié à l'inflation.

Pressions croissantes dans les vergers et cultures : vieillissement du verger de kiwi, pression parasitaire en hausse (noisette, fraise...), recul du verger de pommiers de plus de 6 % depuis 2022 (Agreste) sous l'effet conjugué de la réduction des solutions phytosanitaires, de quatre épisodes de gel significatifs sur des reprises végétatives précoces depuis 2015 et des difficultés de recrutement. La saisonnalité est également une limite structurelle : pour le kiwi par exemple, la période estivale sans stock ni récolte rend une souveraineté à 100 % impossible ; la souveraineté doit donc s'apprécier production par production et saison par saison.

Dépendance à l'amont : difficultés d'approvisionnement en plants, en quantité comme en qualité (fraise notamment), avec une forte dépendance à des pépiniéristes étrangers disposant de solutions phytosanitaires non autorisées en France, et dont les jeunes plants importés peuvent véhiculer des maladies non connues sur le territoire.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Fruits et légumes

Le classement des 21 répondants Fruits et légumes se distingue nettement de la moyenne tous secteurs : exigences environnementales (7,7/10), réglementation (7,7/10), aléas sanitaires (7,5/10), changement climatique (7,4/10) et accès à l'eau (7,3/10) arrivent en tête, devant les freins économiques (7,1/10) ; foncier et acceptabilité sociale sont peu cités.

Les leviers les mieux notés par les répondants F&L sont l'appui à l'investissement (8,1/10), l'accès à l'eau (8,0/10), l'innovation (7,4/10) et l'organisation collective (6,8/10). L'eau et l'export sont nettement mieux notés qu'en moyenne tous secteurs, signature d'une filière irriguée et exportatrice.

Les réponses au questionnaire et les échanges du 27 mai convergent vers plusieurs enjeux structurants :

Protection des cultures et solutions phytosanitaires : la pression parasitaire croissante (pucerons cendrés sur pommiers, punaises diaboliques sur noisette et fraise...) combinée à la réduction drastique des solutions phytosanitaires depuis 10 ans pose des problématiques de protection des cultures. La suppression de molécules sans alternative réelle de substitution est identifiée comme le premier facteur de perte de compétitivité face aux importations. 47 filières légumières sont menacées à court terme par le retrait de 50 % des usages de protection des cultures et sont dépendantes de dérogations 120 jours. L'interdiction de l'acétamipride est actuellement un cas de surtransposition en termes de réglementation phytosanitaire qui a un impact direct sur les rendements des cultures et par conséquent sur l'équilibre économique des exploitations et outils de l'aval, en particulier dans la filière noisette. Le CTIFL a appelé à synchroniser l'arrêt des molécules avec la disponibilité d'alternatives efficaces, le temps de la recherche n'étant pas celui du réglementaire. La recherche d'alternatives aux produits phytosanitaires et l'innovation variétale (semences, porte-greffe) doivent être soutenues. Il est demandé un renforcement des moyens du CTIFL et des stations expérimentales régionales et l'accompagnement d'équipements innovants en serre (exemple du robot UV de lutte contre les pucerons).

Eau et changement climatique : quatre épisodes significatifs de gel sur des reprises végétatives précoces depuis 2015 ont démontré la nécessité d'équiper les vergers (antigel, antigrêle, irrigation). Par ailleurs, l'accès à l'eau est une exigence contractuelle pour la quasi-totalité des productions de semences et autres cultures à forte valeur ajoutée ou de diversification. L'opposition aux projets de stockage et la réduction de l'irrigation sont identifiées comme des limites au développement. Il est demandé une instruction accélérée des projets de stockage et d'irrigation, une meilleure information sur les volumes prélevables disponibles et un accompagnement en amont des projets par les services de l'Etat et les collectivités. A l'opposé certains vergers sont aussi fragilisés par l'excès d'eau (kiwi par exemple) comme on en a connu également ces dernières années, ce qui démontre la complexité de l'adaptation au changement climatique.

Simplification et délais administratifs : au-delà de la demande d'arrêt des surtranspositions, les participants ont illustré le poids des procédures : au-delà de 4 ha, une serre relève de l'enquête publique et de l'étude d'impact (40 à 50 000 € de frais avant toute production). La mutualisation (serres partagées entre familles d'exploitants, projets portés par plusieurs coopératives) est un levier d'économies d'échelle, mais déclenche les seuils administratifs (enquête publique, étude d'impact) qui la découragent — la simplification doit cibler en priorité les projets collectifs. Pour les filières de transformation, les outils, âgés en moyenne de 30 à 40 ans, nécessitent des investissements massifs de modernisation et de décarbonation, mais les délais administratifs (jusqu'à 5 ans pour installer une unité) découragent les opérateurs, même ceux qui sont prêts à investir sur fonds propres (exemple cité d'un investissement de 40 M€).

La difficulté récurrente de recrutement de la main d'œuvre saisonnière ainsi que la lourdeur de la charge administrative engendrée par la gestion d'équipes nombreuses mais avec un fort turn-over sont aussi au nombre

des enjeux. L'appui de l'administration pour faciliter le recrutement de main d'œuvre y compris extra-européenne dans un cadre légal sécurisant pour tous est attendu, ainsi que la simplification administrative.

Consommation, débouchés et chaîne de valeur : il est nécessaire de développer la consommation de F&L sous toutes leurs formes (frais et transformés, ces derniers représentant 40 % des légumes et 45 % des fruits consommés, et un levier de dynamisation chez les petits consommateurs) et de mieux valoriser l'origine France et locale, notamment dans la grande distribution via une communication grand public. La territorialisation des appels d'offres de la restauration collective (en maintenant des lots spécifiques fruits et légumes) a été citée comme un levier concret. La pomme, premier fruit de la restauration collective, et trois des six premiers légumes utilisés bénéficient d'une production régionale significative.

Economique et financier : la modernisation des serres et la plantation de vergers ainsi que leur équipement doivent être poursuivies mais les coûts d'investissement élevés sont dissuasifs (exemple du coût de plantation du kiwi : de 30 000 €/ha à plus de 80 000 €/ha en 10 ans, auxquels s'ajoutent ≈ 10 000 €/ha d'arrachage en cas de dépérissement). La volatilité des volumes liée au climat, les coûts du travail et de l'énergie font aussi partie des principaux freins économiques cités. Les productions des pays à main d'œuvre moins chère et normes moins exigeantes concurrencent les productions françaises. L'approvisionnement en plants est insuffisant en quantité et qualité, la filière plants subissant les mêmes pertes de compétitivité ; la filière semences (60 % du CA à l'export) souligne l'enjeu du maintien des capacités d'export et de la stabilité des outils d'accompagnement à l'innovation (crédit d'impôt recherche).

Synthèse

Le groupe sectoriel Fruits et Légumes de Nouvelle-Aquitaine partage un diagnostic paradoxal : la région est leader national sur la plupart des filières du frais comme du transformé, mais sur des marchés où la France n'est globalement souveraine qu'à moitié, et ce leadership s'érode sous l'effet de freins d'abord réglementaires, sanitaires et hydriques plutôt qu'économiques. La reconquête des +5 points de souveraineté en 2030 et +10 points en 2035 passera donc largement par la Nouvelle-Aquitaine — noisette, kiwi, fraise, tomate d'industrie, melon — à condition de sécuriser les moyens de production (solutions phytosanitaires et alternatives, eau, plants), de simplifier et d'accélérer les procédures, en particulier pour les projets collectifs, et de soutenir massivement l'investissement (vergers, serres, outils industriels). Plusieurs leviers déterminants (surtranspositions, autorisations de molécules, accords commerciaux) relèvent de l'échelon national et européen.

b) Ambitions régionales des filières Fruits et légumes

L'ambition nationale fixée au GS Fruits & légumes (dont pommes de terre) est de gagner +5 points de souveraineté d'ici 2030 et +10 points d'ici 2035, ainsi que +0,7 à +1,2 Mt de pommes de terre transformées sans augmentation des surfaces. Conformément à la méthode, la contribution régionale n'est pas un prorata national : elle dépend des opportunités, des contraintes (eau, sol, logistique) et de la volonté des acteurs économiques.

Filière / segment	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
F&L frais	+5 points de souveraineté d'ici 2030, +10 points d'ici 2035 ; dynamiser la consommation vers les recommandations nutritionnelles	Maintenir/consolider la structuration des filières via les OP/AOP au travers de l'OCM ; Intégrer les attentes consommateurs et la distribution dans tous

		les projets de développement de productions de F&L » ; sécuriser l'accès à l'eau ; valoriser l'origine locale et France ; Dynamiser la consommation de F&L ; investir dans les serres et les espèces adaptées au changement climatique.
F&L prêts	+5 points / +10 points ; maintien des capacités de transformation dans les territoires	Sécuriser les moyens de production (protection des cultures, eau, R&D), renforcer les outils de 1 ^{ère} transformation, moderniser les sites industriels régionaux (décarbonation, compétitivité) et dynamiser la consommation des F&L sous toutes leurs formes.
Kiwi	Améliorer un taux d'auto-alimentation actuel de 40 % (50 kt produites, ≈ 80 kt importées, principalement de Nouvelle-Zélande)	Trois opérateurs économiques de la région visent un doublement de leur production régionale à horizon 10 ans, via le renouvellement du verger vieillissant et de nouvelles variétés (kiwi jaune) très appréciées et à commercialisation plus longue.
Fraise	Production de ≈ 70 kt couvrant 60 % de la consommation (≈ 50 kt importées)	Poursuivre la croissance régionale (≈ 35 % de la production nationale, en hausse) ; la reconquête passe par de meilleures marges pour les producteurs français et la sécurisation de l'approvisionnement en plants.
Tomate d'industrie	Relever un taux d'auto-alimentation actuel de 10 % (90 % d'importations)	Enrayer la baisse des surfaces liée au déficit de compétitivité (Italie, Espagne, Chine) ; s'appuyer sur l'outil de double concentré près de Bergerac et développer la visibilité des sauces tomates françaises.
Noisette / Noix	Réduire la dépendance aux importations (Italie, Turquie) avec un taux d'auto-alimentation de ≈ 15 %	Consolider les surfaces en hausse (≈ 60 % de la production nationale) malgré la forte pression parasitaire et les aléas climatiques ; réflexion sur un cassage « collectif » des noix ; projet collectif de lutte biologique (parasitoïdes) porté par la filière noisette mais dont les résultats pourraient bénéficier à une dizaine d'autres espèces végétales (projet BOLIDE) ; Accompagner les transmissions, régénérations,

		nouvelles plantations" en relançant le plan rénovation vergers.
Melon	Taux d'auto-apvisionnement de $\approx 50\%$ (260-300 kt produites)	Conforter les surfaces (+10 % en 2026 après une bonne année 2025) sur $\approx 20\%$ de la production nationale.
Maïs doux	Maintenir les niveaux de production et la capacité d'exportation de la France pour retrouver un niveau de production plus conforme aux capacités industrielles et à minima supérieur à un seuil de 20 000 ha.	Préserver les outils de production (protection des cultures), gestion des risques, développement des programmes opérationnels.
Productions bio	Filières bio en dominance française ; conserver l'équilibre offre/demande	Objectif 2036 : 22 440 ha de fruits bio et 12 322 ha de légumes bio, en corrélation avec la croissance du marché (passer de 29 à 49 % des surfaces fruits régionales et de 15 à 26 % des surfaces légumes).

Marges de progression : la région étant déjà leader sur la plupart des filières d'importance nationale, la contribution néo-aquitaine aux +5/+10 points nationaux portera prioritairement sur les filières « non souveraines » à fort ancrage régional (noisette, kiwi, fraise, tomate d'industrie, melon) et sur le maintien des positions acquises (asperge, carotte, pruneau, maïs doux, pomme). Pour cela, la condition première est de « désamorcer » les freins de compétitivité (phytosanitaire, réglementaire, eau), faute de quoi les surfaces continueront de reculer y compris sur les filières leaders. Les outils de 1ère transformation devront également être renforcés afin de répondre sur le territoire néo-aquitain aux besoins des entreprises agroalimentaires en ingrédients (outils de découpe et surgélation notamment).

5. Groupe sectoriel Productions végétales spécialisées

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 8 répondants se sont positionnés sur le GS Productions végétales spécialisées (hors produits de la ruche). Deux contributions libres ont également été reçues pour la filière horticole, du niveau national. La répartition des répondants confirme une représentation dominée par les structures collectives et techniques : organisations professionnelles et interprofessions / ODG (3 ; 33,3 %), instituts techniques et recherche (2 ; 22,2 %). Le mode de production est mixte bio-conventionnel pour 5 répondants et 100 % biologique pour 3 — une coloration bio nettement plus marquée que dans les autres groupes sectoriels. Toutefois, l'interprétation de ces résultats doit se faire de manière prudente, au vu du faible nombre de répondants pour les filières PVS. Le groupe sectoriel du 5 juin a permis de soumettre ces résultats aux représentants présents afin d'en avoir une seconde lecture.

Le groupe sectoriel du 5 juin en visioconférence a réuni une vingtaine de participants représentatifs de l'ensemble des filières et de la chaîne de valeur : France Olive (interprofession oléicole nationale), HOPEN Terre de houblon, Chanvre Nouvelle-Aquitaine, BioloPam (coopérative PPAM bio, dont le président siège à FranceAgriMer et a participé au GS national), Interbio NA et la commission interprofessionnelle PPAM bio (Le Comptoir de

l'Herboristerie / interprofession Plantes Actives), Astredhor Sud-Ouest, le campus végétal de Brive-Voutezac, La Coopération Agricole NA, InPACT NA, PQN-A, Agropole, la chambre d'agriculture de la Charente, ainsi que la DRAAF, le Conseil régional et la Chambre régionale d'agriculture. Le chanvre y a été associé à l'initiative régionale, bien qu'il n'ait pas d'objectif national propre.

a) Situation des filières Productions végétales spécialisées de Nouvelle-Aquitaine

Points forts par filière

Ces cultures à forte valeur ajoutée sur petites surfaces, souvent bio et de diversification, bénéficient d'une bonne image. La majorité des filières de ce GS sont déjà engagées en agriculture biologique ou en conduites à bas intrants.

PPAM : surfaces régionales en progression tendancielle, autour de 3 700 à 4 000 ha en 2024-2025 ($\approx$ 60 000 ha au national), faisant de la région un bassin significatif. Filière quasi exclusivement biologique hormis le pavot : 1 286 ha de PPAM bio dont 350 ha en conversion, soit près d'un tiers de la SAU PPAM régionale — une des premières productions bio en proportion — et 634 ateliers. Le marché 2026 renoue avec la croissance en alimentaire (reprise des infusions bio en GMS et magasins spécialisés, reprise des besoins des transformateurs régionaux) et la demande en actifs végétaux (compléments alimentaires) et herboristerie est très forte.

Chanvre : trajectoire régionale calée sur la dynamique nationale, $\approx$ 850-870 ha en 2024-2025. Filière structurée en circuits courts autour de 10 groupements chanvriers couvrant les 12 départements, à double valorisation paille (bâtiment) et graine (oléoprotéagineux : huile, farine à 30-65 % de protéines).

Lin : la région pèse $\approx$ 20 % des surfaces nationales de lin oléagineux ($\approx$ 4 000 ha), culture de diversification bas-intrants inscrite dans la stratégie protéines végétales et les débouchés de chimie verte.

Olive : dynamique de plantation très forte portée par la diversification des viticulteurs après arrachage : $\approx$ 70 ha plantés en Gironde et 500 à 600 ha plantés ou en cours de plantation en Charente et Charente-Maritime. Plus de 30 % de l'oléiculture française est conduite en bio (« on sait faire »).

Houblon : filière régionale jeune et structurée (HOPEN accompagne les producteurs sur la technique et la vente aux brasseries françaises), positionnée sur un marché brassicole local porteur.

Horticulture-pépinières : présence d'un institut technique dédié (Astredhor Sud-Ouest) et d'un appareil de formation spécialisé (campus végétal de Brive-Voutezac) ; demande locale émergente en jeunes plants et fleurs coupées de proximité.

Fragilités et dépendances

Le trait commun de ces filières est une dépendance massive aux importations sur leurs marchés : la France ne produit que 5 % de l'huile d'olive qu'elle consomme (90 % de la production mondiale est méditerranéenne), 15 % des fleurs vendues, et importe une part importante de ses houblons et de certaines PPAM (25 % en bio). Les houblons sont importés pour leurs qualités organoleptiques (variétés recherchées par les brasseurs, souvent protégées, indisponibles en France) et concurrence prix des houblons d'Europe de l'Est face à une houblonnière régionale jeune, en pleine phase d'amortissement et confrontée à des surstocks ; jeunes plants horticoles importés des Pays-Bas, d'Italie, voire d'Afrique ; huile d'olive espagnole à $\approx$ 4 €/litre de coût de production quand la France ne peut descendre sous 8-10 €/litre, même en haie fruitière.

Deux fragilités structurelles s'y ajoutent. D'une part, l'oléiculture régionale émergente s'est développée « sans aucun recul » : le 45^e parallèle (latitude de Bordeaux) constitue la limite septentrionale classique de l'olivier, culture

méditerranéenne qui n'aime pas l'humidité, et le comportement de l'arbre en climat océanique est inconnu — la Gironde, qui dispose d'un peu de recul, constate déjà des difficultés. D'autre part, l'horticulture régionale est en perte de vitesse : établissements vieillissants, de moins en moins repris, structures dégradées à rénover voire à déconstruire-reconstruire, dépendance aux énergies fossiles et désaffection des formations (très peu d'étudiants dans les lycées horticoles, salaires peu attractifs).

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Productions végétales spécialisées

Le classement des 8 répondants Productions végétales spécialisées place en tête les freins économiques (8,33/10), le changement climatique (8,22/10) — hors du top 5 toutes filières, c'est la singularité la plus forte du groupe —, les freins réglementaires (7,50/10), les aléas sanitaires (7,22/10), auxquels s'ajoute la pression parasitaire et le manque de solutions phytosanitaires (7,45/10), puis le défaut d'accès à l'eau (6,83/10). À l'inverse, le renouvellement des générations, la main-d'œuvre, le foncier et l'acceptabilité sociale, premiers sujets dans la plupart des groupes sectoriels, sont relativement moins prioritaires.

Les leviers les mieux notés par les répondants PVS sont l'appui à l'investissement (8,05/10), l'accès à l'eau (7,95/10), l'innovation (7,35/10) et l'organisation collective (6,76/10). L'eau et l'export sont nettement mieux notés qu'en moyenne tous secteurs.

Les réponses au questionnaire et les échanges du groupe sectoriel du 5 juin convergent vers plusieurs enjeux structurants :

Économie et financement de la croissance : enjeu classé en tête (8,33/10), entre coûts d'implantation élevés (houblon, olive : $\approx 20\,000\text{ €}$ / ha d'investissement initial évoqués), coûts d'arrachage-réimplantation imposés par l'évolution des variétés demandées, structures horticoles à moderniser et fluctuations des matières premières (fruits à coque).

Pour exemples, la jeune houblonnière régionale est en pleine phase d'amortissement et donc peu compétitive face aux houblons d'Europe de l'Est. Du fait de ses conditions de production, l'huile d'olive française ne peut s'aligner sur les coûts espagnols ou portugais ($\approx 4\text{ €/l}$ contre $8\text{--}10\text{ €/l}$ au mieux) pour servir des marchés à fort volume, ce qui suppose que les exploitants qui s'engagent le fassent avec mesure, comme une voie de diversification et dans la cadre d'un contrat sécurisant afin de ne pas supporter une trop grande part du risque. Il est noté que lorsque les prix sont montés à 15 €/l (déficit espagnol), la consommation d'huile d'olive en France a chuté de $20\,000$ tonnes (soit une baisse de 16%), signe d'une forte sensibilité prix. Côté PPAM, la filière fait face à une forte demande sans pouvoir financer sa croissance. En horticulture, le coût de l'énergie (serres aux énergies fossiles) et le surcoût des conduites en biocontrôle, non valorisables par un label, pèsent sur la compétitivité.

Les leviers cités sont le soutien aux implantations, replantations et consolidation des cultures en place ; la modernisation des structures horticoles et des structures d'expérimentation ; la transition énergétique des serres (photovoltaïque, ombrières, dans les limites culturelles), les équipements de mécanisation spécialisée PPAM individuels ou collectifs (CUMA) et structures de séchage (exemple de séchoirs solaires pilotes à la rentrée 2026).

Changement climatique, sanitaire et accès à l'eau : l'accès à l'eau est un prérequis pour la culture de l'olivier. Les besoins d'expérimentation sont massifs : il n'existe aucun référentiel sur le comportement pédoclimatique de l'olivier en Nouvelle-Aquitaine alors que les plantations sont déjà engagées.

Les aléas sanitaires peuvent entraîner des pertes de récolte quasi totales en houblon bio. Le houblon ne dispose plus d'aucune solution de lutte en bio depuis le retrait du dernier cuivre autorisé, et la France compte 6 à 7 fois moins de solutions homologuées que le premier pays producteur — une distorsion de concurrence majeure et une

menace annuelle sur les rendements. L'horticulture, quasiment sans produits disponibles, investit le biocontrôle, plus coûteux et chronophage, sans pouvoir le valoriser (label AB inapplicable aux plants).

Les leviers passent par la relance de la sélection variétale française (retard notamment sur les variétés de houblon recherchées par les brasseurs), la recherche de nouvelles espèces adaptées au changement climatique et biocontrôle en horticulture (Astredhor), les essais variétaux et itinéraires techniques PPAM adaptés à la région (commission PPAM bio, avec ITEIPMAI, FranceAgriMer, lycées agricoles).

Accompagnement technique, formation et références : des échecs de diversification sont constatés faute d'accompagnement. La commission interprofessionnelle PPAM bio a identifié des besoins régionaux en conseil technique spécialisé demi-gros, en références technico-économiques et en formation initiale : le recrutement est identifié comme un des principaux enjeux. La mécanisation (sarclage, récolte, séchage) doit réduire la pénibilité et améliorer la productivité, la robotique et l'intelligence artificielle ouvrant des perspectives (essais en cours chez les producteurs). En horticulture, la transmission des établissements est de moins en moins assurée et les lycées horticoles peinent à recruter des étudiants. Les salaires sont peu attractifs. En olive, certaines chambres d'agriculture proposent un accompagnement des porteurs de projets (conseil collectif, formations, diagnostics) avec un appui proposé par France Olive.

Accès au marché, valeur et structuration collective : la concurrence des importations domine les verbatim. La reconquête passe par un positionnement assumé sur la valeur : « Origine France » + bio plutôt qu'un alignement impossible sur les cours mondiaux (relocalisation des matières premières pour la cosmétique, émergence du thé bio) ; valorisation des modes de production sans pesticides en horticulture.

Dans la filière PPAM, les circuits courts sont en difficulté et les structures de collecte ne sont pas assez nombreuses et relativement petites. L'organisation collective et la contractualisation (producteurs-brasseurs, herboristerie et actifs végétaux) sont à développer pour massifier et sécuriser l'offre. Une coopérative 100% PPAM bio est présente en région. L'interconnaissance producteurs-transformateurs est à poursuivre (forums, visites, annuaire des outils de transformation pour mutualiser des équipements spécialisés et coûteux). Pour le chanvre alimentaire, l'enjeu premier est de faire connaître le produit et de bâtir un réseau de distribution de proximité. De nouveaux débouchés alimentaires du chanvre sont en cours : pain au chanvre avec la Fédération de la boulangerie comme porte d'entrée grand public, farine enrichie en protéines, restauration scolaire et de santé ; relocalisation des matières premières pour la cosmétique et émergence du thé bio.

Synthèse

Le groupe sectoriel Productions végétales spécialisées de Nouvelle-Aquitaine partage un diagnostic clair : des filières de niche à forte valeur ajoutée, massivement concurrencées par les importations, dont le développement bute moins sur la demande — souvent très dynamique — que sur le financement de la croissance, l'adaptation au changement climatique, les impasses phytosanitaires et le déficit d'accompagnement technique et de références régionales.

Les propositions concrètes sont les suivantes : essaimage coopératif PPAM bio, plan variétal houblon à 5-7 ans, réseau de chanvrières alimentaires, modernisation horticole, sécurisation de l'oléiculture émergente.

La Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts indéniables (poids dans les PPAM bio et le lin oléagineux, présence de coopératives actives, organisation interprofessionnelle, instituts techniques et appareil de formation dédiés, dynamique de diversification liée aux arrachages viticoles) pour contribuer aux objectifs nationaux. Les cultures spécialisées constituent des ateliers de diversification à valeur ajoutée pour les exploitations régionales (viticulteurs

vers l'olivier ou les PPAM, céréaliers vers les PPAM, maraîchers vers la fleur coupée), opportunité majeure dans le contexte des arrachages viticoles — à condition d'un accompagnement technique évitant les impasses.

b) Ambitions régionales pour les filières Productions végétales spécialisées

Le tableau ci-dessous met en regard les trajectoires définies par le groupe national et les ambitions régionales formulées par les acteurs en réunion et dans le questionnaire. Conformément à la méthode, la contribution n'est pas un simple prorata national : elle dépend des opportunités, des contraintes régionales et de la volonté des acteurs.

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
PPAM	+ 10 000 ha nets à 10 ans ($\approx$ 60 000 ha actuels, soit $\approx$ +17 %), construits sur trois segments : herbes de Provence, actifs végétaux (compléments alimentaires, médicaments) et herboristerie	Sur le volet bio : 1 713 ha de PPAM bio en 2036 (vs $\approx$ 1 300 ha aujourd'hui), soit + 400 ha ($\approx$ 40 ha/an, jugé « atteignable » par les professionnels), en corrélation avec une croissance du marché bio plus rapide que le marché global ; passage de 32 % à 42 % de la SAU PPAM régionale en bio. Les interprofessions Plantes Actives et INTERBIO NA ont confirmé l'engagement des professionnels régionaux.
Houblon	Doubler les surfaces : 1 500 ha et 2 300 t, soit 50 % de la demande ($\approx$ 724 ha en 2025)	La filière a jugé prématuré de s'engager sur des surfaces dans un contexte tendu (surstocks) : la priorité est l'adaptation variétale — replantation de variétés existantes à court terme, création variétale à 6-7 ans — et le travail sur la réduction des coûts de production, avant d'augmenter les surfaces (possible à 5-6 ans avec des variétés sous numéro). Ambition d'un doublement des surfaces régionales à 10 ans.
Olive	+ 1 500 ha via les reconversions (notamment viticoles)	Objectif national de fait déjà dépassé à l'échelle France ($\approx$ 800 ha plantés dans les zones historiques, 500-600 ha en Charentes, 70 ha en Gironde). La contribution régionale est réelle mais non maîtrisée : France Olive juge l'objectif national « élevé », appelle à la prudence (limite du 45 ^e parallèle, absence de références en climat océanique, rentabilité difficile sous 15-18 €/l consommateur) et à un fort accompagnement des planteurs, principalement en petites parcelles de diversification (1 à 3 ha).
Horticulture Pépinières	- Passer de 15 % à 20 % de fleurs françaises d'ici 2035 ($\approx$ +33 % de production à marché stable)	Objectif jugé difficilement atteignable en Nouvelle-Aquitaine, où la production est en perte de vitesse : la stabilisation constituerait déjà un résultat. Marges de progression identifiées : production locale de jeunes plants (aujourd'hui importés), fleurs coupées de proximité (type «

Filière	Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
		fleurette », y compris reconversions de maraîchers) et repositionnement sur des segments valorisant les modes de production (biocontrôle, zéro pesticide).
Lin	Doubler les surfaces nationales (≈ 176 000 ha aujourd'hui)	Pas d'ambition chiffrée régionale ; la région pèse ≈ 20 % du lin oléagineux national, inscrit par l'institut technique répondant dans la stratégie protéines végétales (+ 500 000 ha d'oléoprotéagineux France à 10 ans en scénario volontariste) et la chimie verte.
Chanvre (ajout régional)	Pas d'objectif national spécifique	Une chanvrière de 150 ha par département d'ici 10 ans (10 groupements existants sur 12 départements, les plus récents à 40-50 ha devant atteindre 150 ha sous 2-3 ans), soit ≈ 1 800 ha, avec ≈ 500 kg de graines/ha (huile, farine à 50 % de protéines visés) ; doublement-triplement possible du nombre de chanvrières la décennie suivante, en conservant de petites unités de proximité.

6. Groupe sectoriel Apiculture

La méthode de travail pour la filière apicole en Nouvelle-Aquitaine s'est appuyée sur le COREFI, Comité régional de filière apiculture, qui est un groupe de travail du Comité Régional de l'Elevage (COREL) animé par la Chambre régionale d'agriculture. Ce COREFI constitue une instance de concertation régionale, avec une habitude de travail en réseau avec l'ensemble de ses membres. L'animation de ce travail a été assurée conjointement par l'ADANA, désignée tête de file régionale, et la Chambre régionale d'agriculture.

Le questionnaire a été envoyé à 97 destinataires de la filière apicole (membres du COREFI et interlocuteurs de la filière). Sur un total de 226 réponses complétées dans le questionnaire, 2 répondants se sont identifiés comme acteurs de la filière apicole. D'autres répondant ayant contribué sur d'autres filières de production ont partagé des projets qu'ils ont identifié comme pouvant concerner plusieurs filières, dont la filière apicole.

Le groupe sectoriel du 19 mai, réunissant une vingtaine de participants, a permis de présenter les résultats du questionnaire et d'identifier des actions à conduire, notamment les plus urgentes. Une réunion des élus de l'ADANA s'est ensuite tenue pour compléter les travaux à partir des réflexions déjà amorcées depuis fin 2025 sur le Livre blanc de l'ADANA. Ce livre blanc a pour objectifs de :

- Travailler à l'alerte des partenaires régionaux des difficultés croissantes et régulières rencontrées par les apiculteurs et la filière apicole ;
- Mettre "l'abeille en tant que facteur déterminant de réussite transversale des filières agricoles" au centre des préoccupations de notre filière, et des filières agricoles ;
- Participer au maintien, à la revalorisation ou à l'élargissement des aides agricoles à destination des apiculteurs.

a) Situation de la filière apicole en Nouvelle-Aquitaine

Points forts

Une dynamique de production en croissance

La filière apicole française présente une structure démographique tout à fait singulière, caractérisée par une majorité d'amateurs et une minorité de professionnels qui concentrent pourtant l'essentiel de la production. En 2025, 68 166 apiculteurs se sont déclarés auprès de la DGAL, dont 96 % possèdent moins de 200 ruches. À l'autre extrémité, seuls 2 372 apiculteurs détiennent plus de 200 ruches, seuil à partir duquel la MSA reconnaît le statut professionnel. Ce déséquilibre numérique masque cependant un déséquilibre productif inverse : les apiculteurs professionnels assurent la majeure partie de la production nationale (près de 75%).

Depuis 2015, le nombre d'exploitations apicoles professionnelles est en croissance. La Nouvelle-Aquitaine est classée parmi les régions les plus dynamiques en termes d'installation, derrière l'Auvergne Rhône Alpes. Le nombre d'exploitations de la région a presque doublé en 10 ans, passant de 171 à 336. Le cheptel régional apicole détenu par les apiculteurs professionnels est passé de 60 000 à 140 000 colonies réparties sur le territoire néo-aquitain.

La contribution de la Nouvelle-Aquitaine à la production nationale de miel oscille entre 10 et 18% plaçant la région entre la seconde et la quatrième position, selon les années. Cette contribution est très variable en quantité comme en diversité selon les territoires de Nouvelle-Aquitaine et selon les années climatiques.

Forte présence des signes officiels de qualité et de l'origine

L'apiculture se distingue nettement des autres filières agricoles par sa pénétration exceptionnelle du label Agriculture Biologique. En 2021, le miel bio représentait près de 21 % de la production nationale, soit plus de 4 000 tonnes — à comparer à la production bio toutes filières confondues, qui ne représentait alors que 10 % des surfaces agricoles et 6,6 % de la consommation alimentaire. 4 régions regroupent à elles seules 72 % des apiculteurs et des ruches en agriculture biologique. La Nouvelle-Aquitaine occupe la 3ème place, derrière Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie et devant Provence-Alpes-Côte d'Azur. Début 2025, la Nouvelle-Aquitaine compte 36 732 ruches en agriculture biologique et 180 apiculteurs (AB et en conversion).

Par ailleurs, deux démarches d'indication géographique protégée (IGP) sont en cours dans la région, avec l'IGP Miel des Landes et l'IGP Miels du Limousin.

Un service de pollinisation à valoriser

La pollinisation est le processus qui correspond au transport du pollen, qui est assuré en partie par l'action des insectes (pollinisation entomophile). Les productions végétales présentent une dépendance variable à ces auxiliaires de cultures. La dépendance des plantes à fleurs aux pollinisateurs varie d'une espèce à l'autre. L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) rappelait, à ce titre, que la production de melons dépend à 90 % de ces auxiliaires alors que pour la majorité des cultures, ce ratio est compris entre 5 % et 50 %. L'utilisation des abeilles mellifères est privilégiée car la mise au travail de cet insecte repose sur l'intermédiaire et facilitateur humain qu'est l'apiculteur.

La filière apicole se révèle ainsi doublement prestataire de services : de manière active, lorsque la pollinisation est marchande — pour les producteurs de semences, arboriculteurs ou maraîchers — faisant l'objet de contrats formels avec les apiculteurs ; mais aussi de manière passive, c'est-à-dire sans transaction économique, lorsque les abeilles en butinant assurent la pollinisation de la flore sauvage et maintiennent ainsi la biodiversité végétale et animale des écosystèmes.

Fragilités et dépendances

Paradoxe de la filière apicole française

La filière apicole française affiche en apparence une certaine vitalité : augmentation du nombre de colonies, du nombre d'apiculteurs, et courbe de tendance de production montrant une augmentation des volumes de miels produits. Il y a toutefois un décrochage entre le rythme de croissance du cheptel apiaire français et celui de la production. Cette croissance du nombre de colonies ne s'est pas traduite par une progression équivalente des volumes produits. Les rendements par ruche, eux, s'érodent. Ce décrochage entre le nombre de ruches et les volumes récoltés constitue un signal d'alarme pour la filière. Plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer cette tendance : la mortalité hivernale élevée, le changement climatique perturbant la phénologie florale et raccourcissant les fenêtres de butinage, la pression des bioagresseurs tels que le varroa ou le frelon asiatique, et l'exposition aux pesticides. Ce paradoxe — plus de ruches, moins de miel par ruche — illustre les limites d'une lecture purement quantitative de la filière. La croissance en nombre de colonies masque une fragilisation productive de fond, qui impose de s'interroger non seulement sur les conditions sanitaires et environnementales de l'apiculture française, mais aussi sur la viabilité économique d'exploitations dont les rendements déclinent alors que les charges ne cessent d'augmenter. En Nouvelle Aquitaine, le recours de la filière aux calamités agricoles et aux ISN est de plus en plus fréquent.

Mortalités hivernales et taux de perte

La période hivernale est connue pour être une phase à risque pour les abeilles, avec des mortalités possibles de colonies pouvant atteindre des niveaux significatifs d'une année sur l'autre. Les pertes hivernales ne sont pas imputables à une seule cause : parmi les apiculteurs ayant observé des pertes en 2024-2025, la première cause évoquée était la faiblesse des colonies à l'entrée en hivernage, suivie par les attaques du frelon asiatique et le parasite *Varroa destructor*. La hiérarchie varie sensiblement d'un département à l'autre selon l'implantation du frelon, les conditions de saison et les pratiques locales de traitement. Cette réalité impose aux apiculteurs une obligation annuelle de reconstitution de leur outil de production, qui n'a pas d'équivalent dans l'élevage conventionnel où le troupeau se maintient d'une année sur l'autre. La reconstitution du cheptel mobilise des ressources significatives : cadres gaufrés, produits de nourrissage, prélèvements d'abeilles, élevage de reines et main-d'œuvre... La gestion anticipée de ces mortalités — par le suivi sanitaire des ruches, le traitement contre le varroa avant et pendant l'hivernage et la constitution de colonies suffisamment fortes à l'automne — est ainsi devenue une composante à part entière du métier d'apiculteur professionnel. Dans les régions fortement impactées par le frelon asiatique, comme la Nouvelle-Aquitaine, les apiculteurs sont confrontés à des impasses techniques, dépourvus de solutions de lutte efficace pour protéger leurs colonies face à des niveaux très élevés de prédation.

Un marché qui dépend fortement des imports

Le marché français du miel se caractérise par un déséquilibre structurel profond entre production nationale et besoins de consommation. En effet, la production ne couvre pas la consommation nationale, entraînant le recours à des importations. Sur la période 2016-2020, la France importe chaque année entre 29 000 et 35 000 tonnes de miel toutes origines confondues, l'Ukraine et l'Espagne figurant systématiquement parmi ses deux premiers fournisseurs. L'écart de prix entre le miel français et les miels d'importation constitue l'une des principales sources de tension pour la filière apicole. Selon une enquête de l'UNAF portant sur 1 493 prix relevés, le miel français est vendu en moyenne à 22,08 €/kg, soit près du double des miels d'origine extra-européenne, évalués à 11,27 €/kg. A l'amont de la filière, le différentiel est encore plus brutal : les miels importés ont été proposés aux conditionneurs à moins de 1,80 €/kg en 2023, quand le prix de gros des miels français en fût oscille entre 3,50 et 5 €/kg pour les miels de cultures et de fleurs de plaine. Face à cet écart, les conditionneurs — qui constituent un débouché

structurel pour les apiculteurs souhaitant vendre en vrac — ont largement arbitré en faveur des approvisionnements étrangers.

Une des particularités de la filière apicole française est la part importante de miel écoulé en vente directe par les producteurs. En 2024, elle représentait 41% de la récolte. Les apiculteurs commercialisent également auprès de différents détaillants ou distributeurs (magasins spécialisés, épiceries, GMS, magasins bio, etc.). Ce type de débouché représente environ 19 % des ventes.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Apiculture

Le groupe sectoriel a identifié cinq enjeux structurants pour la filière apicole régionale et les a déclinés en plusieurs actions reprises ci-dessous.

Promotion :

Valorisation de la production des apiculteurs professionnels et des produits labellisés avec une promotion ciblée (SIQO y compris AB) : Une mise en avant des spécificités du métier, avec également ses contraintes, en termes de traçabilité et d'hygiène, pourrait permettre de faire le lien avec les signes de qualité et leurs cahiers des charges. Ces démarches permettent de valoriser les produits régionaux tracés et labellisés par opposition aux miels du négoce et/ou d'importation. Elles pourraient être soutenues en les mettant en avant dans des campagnes de promotion ciblées.

Soutien aux indications géographiques protégées (IGP) Miel des Landes et Miels du Limousin :

Projet initié en 2012 et homologué par la France en 2023, les producteurs engagés dans la mise en place de l'IGP Miel des Landes s'inquiètent fortement d'une homologation européenne qui tarde. Or, ils ont mis en œuvre des moyens techniques et financiers pour faire vivre ce futur signe de qualité et se tenir prêt à le mettre en avant, tout comme l'Organisme de Défense et de Gestion (ODG). Si l'aire géographique de production de miel des Landes ne concerne que les départements des Landes, de Gironde et du Lot-et-Garonne, la démarche est susceptible d'intégrer des apiculteurs de l'ensemble de la région et des régions voisines puisque cette aire est un territoire de transhumance.

Une démarche a été engagée en 2018 pour valoriser les miels du territoire limousin. Un groupe de travail d'une quinzaine d'exploitations travaille depuis à l'écriture d'un cahier des charges (première version en 2025). Un travail doit maintenant être mené autour de la structure qui pourrait porter le signe de qualité, c'est-à-dire l'ODG. Un autre signe de qualité pour les miels de Nouvelle Aquitaine, après celui le Miel des Landes, serait une reconnaissance de la qualité des miels produits sur le territoire et du travail des apiculteurs.

Les GMS concentrent 30 à 40% des volumes de miels vendus en France. Or ce circuit est aujourd'hui en grande partie dominé par des miels importés. Un soutien à la promotion, notamment régionalement, est une action forte attendue pour augmenter les parts de marché du Miel des Landes en GMS.

Implication dans les démarches alimentaires territoriales et développement des liens avec la restauration collective : les produits de la ruche sont présents dans les magasins de producteurs, mais les acteurs de la filière ne sont généralement pas associés aux démarches engagées par les collectivités visant à augmenter la part de produits issus de l'agriculture du territoire.

Qualité

Renforcement de la fiabilité des analyses de miel et soutien aux laboratoires : les apiculteurs rencontrent aujourd'hui des difficultés pour accéder à des analyses de miel fiables. Les coûts très élevés et le manque de

fiabilité sont un frein aux analyses d'auto-autocontrôles, pourtant ces analyses de laboratoire participent grandement à la connaissance des produits et peuvent apporter des garanties fortes au consommateur sur la qualité et l'origine. Concernant les appellations mono-florales, les laboratoires suivent des normes guidant l'attribution des appellations qui ne répondent pas toujours aux conditions locales pour certaines miellées et sont parfois inexistantes pour certains miels. La filière exprime la volonté de participer à des actions permettant d'améliorer la fiabilité des méthodes d'analyses de miels, à renforcer les références sur les appellations mono-florales et à faciliter l'autocontrôle pour les producteurs.

Renforcement de la lutte contre les fraudes et respect des règles d'étiquetage : les acteurs ont mis en avant les difficultés liées à la présence sur le marché de miels ne respectant pas les standards de qualité attendus. Cela concerne la nature intrinsèque des miels avec des produits frauduleux, mais aussi des non conformités concernant les appellations, l'origine et les mentions d'étiquetage.

Changement climatique

Comprendre les décalages de floraisons, avec leurs évolutions et leurs impacts, et envisager de nouvelles miellées : Une des premières conséquences du changement climatique concerne directement les ressources et les floraisons. Celles-ci se décalent, avancent ou reculent et leurs durées varient. Elles sont aussi plus sujettes à des événements climatiques soudains. Les évolutions possibles ainsi que les impacts sur la production de miel (forte variabilité des miellées, etc.) et des autres produits de la ruche doivent être identifiés pour pouvoir construire avec les apiculteurs les solutions techniques et économiques à mettre en place. Si de nouvelles productions végétales apparaissent, elles constitueront peut-être de nouvelles ressources alimentaires et de nouvelles miellées (arboriculture par exemple). Les critères liés à la production de nectar et de pollen sont à prendre en compte pour le choix de nouvelles productions végétales.

Faire évoluer les cahiers des charges des signes de qualité : le cahier des charges IGP « Miel des Landes » ne concerne la production que des espèces florales historiquement sur l'aire et ne peut pas s'élargir à des productions émergentes sans dérogation. Or il existe des opportunités de ressources actuellement hors du Cahier des charges : espèces invasives, risque ravageur du pin (cochenille tortue du pin) mais producteurs de miellat. Une souplesse ou la facilité de dérogations pourraient être attendues.

Développer les assurances « risques climatiques » en apiculture : face au changement climatique et ses effets sur la production, il est nécessaire de sécuriser les exploitations par un dispositif d'assurance adapté.

Créer des liens entre apiculture et forêt : les liens entre filière apicole et filière forestière sont très distendus. Le développement d'un travail partenarial est indispensable pour que les méthodes de conduite et d'entretien des parcelles forestières soient compatibles avec le maintien de la ressource florale (bruyères, bourdaine...).

Economie

Reconnaissance du service de pollinisation rendu par les apiculteurs au bénéfice des autres productions et des milieux naturels :

La pollinisation constitue un service essentiel pour de nombreuses filières agricoles. Elle contribue directement aux rendements et à la qualité des productions (teneurs en huile des oléagineux, régularité et forme des fruits, qualité des semences...). Sa reconnaissance économique reste insuffisante et constitue un enjeu prioritaire. Ce sujet constitue un projet d'avenir. La filière apicole est intrinsèquement liée à la gestion des paysages et des territoires (flore sauvage et cultures agricoles environnantes), et non simplement à la conduite d'un élevage.

Actuellement certains apiculteurs proposent des prestations de pollinisation facturées dans le cadre de contractualisations. Ces prestations pourraient être revalorisées afin de mieux couvrir les coûts. Tous contribuent à ce service de pollinisation dont bénéficient toutes les productions, ainsi que la flore des milieux naturels, sans contractualisation. Aujourd'hui ce service est reconnu via la MAEC API mais doit être mieux rémunéré. Les filières végétales pourraient également contribuer à la rémunération de ce service rendu en dehors des cadres de contractualisation. Le sujet a été validé par les élus de l'ADANA ainsi que par les élus au niveau d'ADA France au sein d'une commission thématique. Il répond à une attente forte des apiculteurs. L'ITSAP - Institut technique de l'abeille - est mobilisé.

Alerte sur l'assouplissement de la réglementation concernant les produits phytosanitaires : les évolutions réglementaires récentes ainsi que le cadre communautaire laissent craindre un assouplissement des règles de mise sur le marché et/ou d'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Or les travaux conduits depuis de nombreuses années mettent en évidence un impact des substances actives sur la santé des colonies d'abeilles domestiques. Il est indispensable de maintenir une vigilance sur la prise en compte des pollinisateurs dans les règles régissant l'utilisation de ces produits.

Soutien aux investissements et positionnement de la filière dans la future PAC :

Le coût des investissements est en régulière hausse depuis 2015. Les subventions à l'investissement deviennent indispensables à la réalisation d'un projet là où ils étaient un aide complémentaire auparavant. Les apiculteurs ont alors tendance à dessiner leurs projets en fonction de ce qui est éligible ou non annuellement, et non plus en prenant en compte l'exploitation dans son fonctionnement global et son projet au long terme. Les appels à projet pourraient soutenir des plans d'investissements plus ambitieux et sur le plus long terme pour accompagner les apiculteurs et la filière sur la durée.

Les orientations envisagées à l'issue des premières phases de négociation de la PAC post 2027 suscitent de vives préoccupations pour la filière apicole, mais peuvent également constituer des opportunités. Les acteurs de la filière apicole ainsi que leurs partenaires doivent se mobiliser afin que le secteur soit intégré aux réflexions en cours et que les orientations envisagées puissent se transformer en opportunités et non en recul pour la filière.

Développer l'attractivité de la filière en travaillant sur la rémunération des chefs d'exploitation : les produits de l'exploitation couvrent de moins en moins le coût de production total, du fait de l'augmentation des charges courantes. Et c'est alors la rémunération de l'exploitant qui est la variable d'ajustement. Les prix de vente des différents produits de l'exploitation doivent être retravaillés avec l'aide de la méthode coûts de production et les subventions annuelles perçues doivent être revalorisées pour maintenir un niveau de rémunération attractif.

Accompagner la contractualisation avec l'aval : l'exemption de la filière miels de la loi EGALIM 2 concernant la contractualisation obligatoire n'a pas encouragé le développement de la contractualisation des apiculteurs avec leurs premiers acheteurs. La construction du prix doit se faire à partir d'indicateurs de coûts de production, de marché et prendre en compte la qualité du produit. Ces contrats d'une durée minimum de 3 ans pourraient permettre de sécuriser les exploitations sur une partie de leurs volumes et se projeter commercialement. Or pour le moment aucun projet de contrat type n'a été élaboré. Un accompagnement par des services juridiques pourrait permettre de travailler sur ces contrats qui doivent être proposés par les producteurs à leurs acheteurs.

Limiter les importations : Encourager la consommation de miels français par de la promotion et la transparence sur la provenance des miels pour limiter les importations est une première étape. Un plus grand nombre de contrôle des miels d'import pourrait également limiter les importations de volumes de miels adultérés. Une autre étape pourrait être de comprendre avec les acteurs de l'aval le mécanisme d'achats de miels d'import.

Installation Transmission et Production

Retravailler sur la formation initiale et améliorer la formation pour la commercialisation et la diversification : les acteurs de la filière constatent une inadéquation de l'offre de formation afin de permettre aux porteurs de projets d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour conduire une exploitation ou un atelier apicole. Les contenus de formation doivent évoluer pour répondre aux évolutions du métier. Dans le cadre de ces formations, les compétences liées à la commercialisation des produits apicoles doivent être développées.

Accompagner le renouvellement des générations et sécuriser les structures d'accompagnement des apiculteurs :

La démographie de la filière apicole régionale, comme celle de l'ensemble des agriculteurs, va entraîner un nombre important de départs en retraite. En parallèle, les évolutions en cours fragilisent les exploitations de la région : des changements très rapides liés aux conditions de production et de commercialisation bouleversent les méthodes de travail ; les financements publics pour l'accompagnement de la filière sont fragiles ; les aides liées au cadre de la PAC sont remises en cause, avec l'entrée en phases de négociation et dans l'annonce d'une totale refonte avec des nouvelles modalités de mise en œuvre des Organisations Communes des Marchés. Le nouveau cadre de l'OCM remet en cause le programme sectoriel apicole qui co-finance l'ADANA et des aides aux apiculteurs.

Diversifier les productions : la diversification des productions autres que le miel permet d'aller vers plus de résilience des exploitations : produits transformés, pollen, propolis, accueil à la ferme...

Synthèse

Le groupe sectoriel Apiculture a mis en évidence plusieurs freins à la production de miel (changement climatique, menaces sanitaires, marché du miel, coûts de production) mais également des leviers pour y répondre (soutien aux investissements, formation, valorisation du service de pollinisation, SIQO...). Le territoire néo-aquitain compte deux démarches IGP pour promouvoir un miel local et de qualité, rémunérateur pour les producteurs et structurantes pour la filière apicole régionale.

b) Ambitions régionales de la filière apicole

Les chiffres du marché du miel montrent que la France n'assure pas sa souveraineté concernant la production de miel, avec des importations à un niveau élevé. Le groupe sectoriel a jugé pertinent de fixer un cap concernant la production régionale, avec **l'objectif d'installation de 280 nouveaux apiculteurs en Nouvelle-Aquitaine d'ici 10 ans**, dans des conditions économiques viables, y compris en Agriculture Biologique. L'hypothèse de travail est celle d'une augmentation de la production sur la base de 15 000 tonnes au niveau national, ce qui représente environ 750 000 ruches au niveau national, soit 1875 apiculteurs sur la base de 400 ruches par exploitation.

Actuellement la Nouvelle-Aquitaine représente environ 15% de la production française, soit environ 280 apiculteurs en plus au niveau régional. Ce rapide calcul esquisse une projection, mais il serait à préciser selon la typologie des exploitations.

Pour chaque objectif national, le tableau ci-dessous reprend les actions identifiées par le groupe sectoriel.

Trajectoire / ambition nationale	Ambition régionale (Nouvelle-Aquitaine)
Maintenir l'attractivité des produits locaux et naturels	Valoriser la production des apiculteurs professionnels Implication dans les PAT ou démarches territoriales Développer les liens avec la restauration collective

	Fiabilité des analyses de miel Soutien aux laboratoires d'analyse Lutte contre les fraudes Respect des règles d'étiquetage Diversifier les productions
Structurer une offre plus lisible et segmentée permettant de mieux orienter la demande	Valoriser les produits labellisés Obtention IGP Miel des Landes Mise en avant IGP Miel des Landes dans les GMS Soutien à l'ODG IGP Miel des Landes Soutenir la démarche IGP Miels du Limousin Faire évoluer le cahier des charges des signes de qualité Contractualisation avec l'aval
Développer et valoriser le rôle essentiel de la pollinisation	Meilleure rémunération des contrats de pollinisation de cultures Rémunération par les filières de la pollinisation aux cultures Valorisation Pollinisation espèces naturelles Meilleure rémunération MAE API
Développer la production nationale bio	Augmentation du rucher bio régional pour répondre à une demande présente en miel bio (49 089 ruches), qui devra être accompagnée d'un travail avec les conditionneurs sur les achats locaux (et sécurisation des revenus des producteurs).

7. Groupe sectoriel Viticulture

Sur 226 réponses complétées dans le questionnaire, 7 répondants se sont positionnés sur le GS Viticulture). A cela s'ajoutent trois contributions libres sur le sur le sujet de la viticulture, intégrées dans le document. L'ensemble des maillons de la filière, de l'amont à l'aval (transformation, mise en marché, distribution) ont répondu au questionnaire. La répartition des 7 répondants s'est faite de la manière suivante : coopératives agricoles et organisations de producteurs (CUMA, OP, coopératives de collecte) : 3 répondants, soit 43% des répondants ; entreprises privées de négoce de produits agricoles : 2 répondants, soit 29% ; entreprises de 1ère transformation alimentaire : 1 répondant, soit 14 % ; organisations professionnelles et économiques de structuration collective de filières (interprofessions, ODG) : 1 répondant, soit 14 %. Parmi les répondants, 3 produisent selon le mode de production conventionnel, 3 produisent de manière mixte (agriculture biologique et conventionnel), 1 est exclusivement en agriculture biologique.

L'interprétation des résultats du questionnaire doit se faire de manière prudente au vu du faible nombre de répondants pour la filière Viticulture, même si certains répondants sont des structures représentatives du secteur (conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux par exemple). Les contributions libres ont permis d'étayer certains points relevés dans le questionnaire.

Il n'y pas eu de groupe sectoriel Viticulture organisé en région, cette filière faisant déjà l'objet en Nouvelle-Aquitaine de réunions et groupes de travail spécifiques dans un contexte de crise particulièrement marquée ces dernières années.

a) Situation de la filière viti-vinicole en Nouvelle-Aquitaine

Points forts de la filière viti-vinicole

La filière vitivinicole de Nouvelle-Aquitaine se distingue comme un acteur majeur à l'échelle nationale et internationale, alliant tradition, qualité et innovation. La Nouvelle-Aquitaine est la première région viticole de France tant par sa valeur de production que par son poids dans la balance commerciale extérieure française pour les vins et spiritueux. Elle jouit d'une image d'excellence reconnue dans le monde entier, portée par une diversité de production, avec 111 000 hectares dédiés aux Appellations d'Origine Protégée (AOP) et Indications Géographiques Protégées (IGP). Elle valorise un large éventail de terroirs, répondant ainsi à une demande variée, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'export.

Cette filière s'appuie sur un réseau organisé d'acteurs, employant plus de 30 000 emplois en cœur de filière (viticulture et industrie de boissons).. Elle se caractérise par une offre structurée et une promotion dynamique, fruit d'une coopération étroite entre les acteurs, qui renforcent sa compétitivité et son rayonnement. Elle bénéficie également d'un soutien actif des collectivités locales, de l'État et de l'Union européenne sous des formes variées.

Une partie du vignoble est dans une démarche environnementale et développe des programmes dédiés à l'agroécologie. La région compte notamment plus de 1600 exploitations certifiées en agriculture biologique (soit près de 25 000 ha) et 4 000 exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale (HVE) au 1er janvier 2024.

La filière a déjà surmonté des crises passées (comme celle de 2001) et sait se réinventer, en diversifiant ses activités (œnotourisme, produits dérivés comme les vinaigres, etc.) ou en reconvertissant une partie de ses surfaces.

Fragilités et dépendances

Le secteur viti-vinicole traverse ces dernières années une crise actuelle multifactorielle, avec des impacts qui se sont fait sentir plus rapidement en Nouvelle-Aquitaine que dans les autres régions.

Diminution générale de la production :

Les aléas climatiques et les maladies (grêle, mildiou, sécheresse) qui ont affecté le secteur à plusieurs reprises ces dernières années ont eu pour conséquence de diminuer les récoltes successives, entraînant la faillite de certains viticulteurs déjà en difficultés (ex. côtes de Blaye, côtes de Bourg). Ce contexte préoccupant a été largement relayé par les différentes crises sociales que le monde agricole a connues au cours des 3 derniers hivers.

À ces éléments climatiques, s'ajoutent également une nette diminution des surfaces plantées (-18 % dans le Bordelais) et la dévalorisation du patrimoine foncier dans certaines zones viticoles. En effet, en Gironde, qui demeure le plus vaste département viticole du pays devant l'Hérault et l'Aude, la diminution des surfaces plantées en AOC suite aux plans d'arrachage primé ou non mis en œuvre depuis 2023 et la baisse des récoltes ont conduit à la dévalorisation du patrimoine foncier viticole dans le Bordelais. Compte tenu de la sécheresse, les récoltes pour 2025 ont enregistré une baisse de 15 % en Gironde, de 21 % pour le bassin viticole charentais et de 13 % pour les autres vignobles du Sud-Ouest (Bergerac, Cahors, Gaillac...).

La situation d'ensemble des caves coopératives en Nouvelle-Aquitaine est celle d'une filière sous tension structurelle, issue de la convergence de trois phénomènes simultanés : un marché en recul, un outil industriel surdimensionné et une vague d'arrachage qui s'accélère. De nombreuses caves se retrouvent ainsi en difficulté économiques, voir en procédures collectives dans la région. Les caves sont en demande d'un accompagnement fort, spécifique et urgent pour leur restructuration et de perspectives d'avenir positives. En lien avec le secteur

coopératif de Nouvelle-Aquitaine, des audits d'entreprises ont été réalisés en 2025 par des cabinets, avec l'appui financier de l'Etat (DREETS) et de la Région. Pour accompagner les suites de cette démarche, la Ministre de l'Agriculture a confié au CGAAER une mission d'appui et de conseil qui a notamment permis de co-construire un plan d'action en faveur des caves coopératives pour dépasser le *statu quo*. Pour passer sur un volet plus opérationnel, 9 groupes de travail se sont constitués. La réorganisation industrielle est identifiée comme l'une des principales voies pour rétablir la viabilité économique de l'ensemble : fermeture de sites sous-utilisés, concentration des volumes sur les outils les plus performants, mutualisation des achats et des fonctions supports. L'optimisation et la mutualisation des fonctions commerciales, ou encore le travail partenarial entre les coopératives et le négoce sont d'autres leviers travaillés.

Baisse de la consommation intérieure et difficultés à l'export :

Du fait des modifications des habitudes de consommation sur le territoire national (baisse de la consommation d'alcool) et des choix stratégiques de filière, le secteur s'est orienté de manière croissante vers les marchés à l'international afin d'écouler son volume de production. Ces ventes à l'export représentent, en 2025, environ 45 % pour les vins de Bordeaux et 98 % des pour le cognac. Les exportations de vins et spiritueux se sont repliées de 4 % en valeur en 2025, même si on observe une stabilisation des volumes (-0,1 %). Dans le détail, s'agissant des deux principaux marchés à l'export, ces ventes ont progressé de 5 % vers les États-Unis, mais ont chuté de 20 % à destination de la Chine. L'importance et la variabilité des taux de droits de douane appliqués par certains pays peut affecter les exportations.

En 2025, si les producteurs de Cognac et d'Armagnac ont été exemptés des taxes additionnelles sur les brandys européens mises en œuvre par la Chine, les prix plancher négociés appliqués en contrepartie renforcent les tendances à la baisse des exportations face à la concurrence internationale, tout comme la hausse des droits de douane américains. En effet, la baisse importante des exportations enregistrée ces dernières années se confirme avec un recul supplémentaire de 8 % en 2025 pour s'établir à 141 millions de bouteilles.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Viticulture

Le classement des freins par les 7 répondants Viticulture place en tête la problématique de l'accès à l'eau (note moyenne de 8/10), le changement climatique (7,86/10), les freins d'ordre économiques (7,71/10), et les exigences environnementales (7,57) et réglementaires (7,43). Deux leviers se détachent particulièrement pour répondre aux problématiques soulignées précédemment : le développement et la facilitation de l'accès à l'eau (note moyenne de 7/10) et le développement de la contractualisation (6,71/10). Les trois opportunités de développement suivantes ont toutes reçu la note de 6,43/10 : l'appui à l'investissement, le soutien à l'innovation et le soutien à l'export, en lien avec la fermeture de certains marchés internationaux cités précédemment.

Les réponses au questionnaire et les contributions libres convergent vers plusieurs enjeux structurants :

Accès à l'eau et changement climatique

L'accès à l'eau et le changement climatique sont au cœur des défis de la filière viticole, ces deux enjeux étant étroitement liés : les bouleversements climatiques réduisent la disponibilité de la ressource en eau aux périodes critiques, impactant directement la production, la gestion des risques et la capacité à se projeter à long terme, avec des répercussions sur le renouvellement des générations. Les acteurs pointent un matériel végétal parfois obsolète (manque de cépages résistants et de porte-greffes tardifs), un réseau anti-grêle insuffisant, ainsi qu'une offre de formation inadaptée aux transitions. Les lenteurs administratives, notamment pour l'autorisation des produits de biocontrôle, freinent l'innovation dans un contexte où les aléas climatiques, les ravageurs et les maladies évoluent d'une année à l'autre. La recherche locale, active sur les porte-greffes tardifs et cépages résistants, doit aussi

s'accompagner d'un renforcement de la protection contre la grêle et d'une surveillance accrue des ravageurs émergents pour protéger le vignoble face aux aléas climatiques croissants.

Economie et export

La filière viticole fait face à des freins économiques et financiers majeurs, marqués par la baisse de la consommation de vin, l'effondrement des marchés à l'export (Chine, USA) et une instabilité géopolitique accrue, entraînant surproduction, surstocks et une fragilité financière, surtout pour les petites et moyennes structures. Cette situation est aggravée par un manque de diversification des marchés et une dépendance excessive à certains pays tiers, nécessitant des actions pour réaligner l'offre et la demande. Les professionnels soulignent aussi un besoin d'accompagnement : professionnalisation des exploitants en œnotourisme et export, soutien aux études de marché, et aides régionales mieux adaptées (notamment pour des filières spécifiques comme le Pineau des Charentes), tandis que des charges trop élevées pèsent sur les entreprises de première transformation.

Pour relancer la dynamique, la diversification géographique et l'ouverture de nouveaux marchés s'imposent, avec un appui renforcé aux PME pour la promotion et la prospection, notamment hors UE où des problématiques de reconnaissance d'équivalence "bio" (Japon, États-Unis, Brésil) freinent les exportations. L'adaptation de l'offre (vins moins alcoolisés, rééquilibrage vers les blancs et rosés) et la promotion locale sont aussi des axes clés, portés par les appellations et l'INAO. Les professionnels mènent également un travail important de promotion afin de relancer la vente des vins au niveau local. Par ailleurs, le campus NAVI forme aux enjeux d'export, d'œnotourisme (marketing, distribution), de transitions climatiques et technologiques, ou encore aux passerelles formation-emploi.

Côté investissement et innovation, les acteurs proposent d'étendre les aides publiques aux études de marché et à la prospection (surtout pour les PME), et de créer des dispositifs régionaux de communication ciblée, sans obligation de multi-produits.

Diversification des productions

La diversification émerge comme un levier de résilience des exploitations viticoles, principalement en Gironde et dans les départements voisins (Charente-Maritime, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente), avec des projets variés, souvent conditionnés à un accès à l'eau :

- Diversification végétale : soja, arachides, fruits à coque, légumes secs, arboriculture, huile d'olive ou maraîchage, en privilégiant des cultures compatibles avec le matériel viticole existant pour limiter les investissements. La région est particulièrement concernée par le développement de l'oléiculture – le sujet est approfondi dans le GS Productions végétales spécialisées.
- Diversification animale : de manière plus anecdotique, certains exploitants se tournent vers les productions animales. Les projets les plus présents concernent les volailles de chair et la production d'œufs. En parallèle, la restructuration d'une filière élevage à proximité des vignobles permettrait des apports locaux de matière organique, participant à la productivité du vignoble et donc à sa rentabilité économique. Elle se heurte cependant à plusieurs freins : elle suppose des investissements dans des bâtiments (le cas échéant via la transformation de bâti dédié à la viticulture) ; toutes les terres ne sont pas adaptées à la culture de céréales ce qui crée une dépendance à la fourniture d'alimentation animale ; enfin l'élevage étant assez peu présent sur ces territoires, les savoir-faire et réseaux de partenaires (vétérinaires, maintenance de matériels...) sont moins densément présents.

Installation, transmission et accès au foncier

L'absence de mécanismes efficaces de protection du revenu des exploitants (interprofessions non équipées pour fixer des prix d'orientation, insuffisance d'EGAlim) et le manque de visibilité sur le foncier, dans un contexte marqué par des campagnes d'arrachage, pèsent lourdement sur le renouvellement des générations et la transmission des exploitations. En Gironde, une foncière viticole a été créée pour faciliter la transmission et l'orientation des usages, offrant ainsi un outil structurant pour réorganiser le vignoble et clarifier l'accès au foncier. Les acteurs soulignent aussi le besoin d'une médiation régionale entre les professionnels et les services de l'État, ainsi que d'un partage de données statistiques pour une vision commune. Enfin, une action proposée par le BNIC est la mise en place d'un arrachage temporaire primé pour le bassin de Cognac.

L'ensemble de la filière souligne que c'est principalement le manque de visibilité économique qui freine les reprises et nouvelles installations. Il est nécessaire de conforter les formations viticoles générales afin de conserver un enseignement de qualité, et de donner des perspectives pour les personnes souhaitant s'installer en viticulture.

Synthèse

La filière viticole de Nouvelle-Aquitaine, leader national en valeur et volume, se distingue par une image de qualité internationale, une forte concentration sur les AOP et IGP, et une transition écologique active. Cependant, elle subit une crise multifactorielle : baisse de production, recul des surfaces, aléas climatiques (sécheresse, grêle, mildiou), et dévalorisation du foncier. Les difficultés économiques s'aggravent avec la chute de la consommation intérieure, le repli des exportations et une dépendance accrue à des marchés instables.

Les leviers de résilience incluent la diversification : œnotourisme, produits dérivés, mais également cultures végétales (maraichage, arboriculture...) ou animales (volailles principalement). Cela passe aussi par l'adaptation de l'offre (vins moins alcoolisés, blancs et rosés), et l'ouverture de nouveaux marchés.

Les défis structurels portent quant à eux sur l'accès à l'eau, l'innovation (cépages résistants, réseau anti-grêle), et la transmission des exploitations, avec des solutions comme la foncière viticole en Gironde ou un arrachage temporaire primé demandé dans le cas de Cognac. La filière mise aussi sur la formation (export, diversification, marketing, changement climatique...) et un meilleur accompagnement des exploitants.

b) Ambitions régionales pour le groupe sectoriel Viticulture

Le tableau ci-dessous rappelle les trajectoires définies par le groupe national.

Trajectoire / ambition nationale
Baisse de la consommation française de 5 à 6 millions d'hectolitres d'ici 2035
Adapter l'offre à la demande : - Adapter les volumes de production - Consolider des relations commerciales équilibrées - Adapter l'offre à la segmentation du marché - Adapter la production aux contraintes en anticipant les demandes des marchés - Adapter la réglementation au contexte difficile auquel est confrontée la filière vin française
Innover : - Renforcer la durabilité – PNDV - Stratégie produits phytosanitaires - Adaptation au dérèglement climatique - Développer de nouveaux produits

Trajectoire / ambition nationale
- Valoriser les co-produits et sous-produits
Relancer : - Améliorer la connaissance des différents segments du marché national - Relancer la consommation - Redynamiser la promotion en France et à l'étranger - Développer une stratégie sur l'œnotourisme
Exporter : - Améliorer la connaissance des marchés - Défendre le vin dans la diplomatie internationale - Mise en place d'une stratégie à l'exportation

Les contributions régionales vont dans le sens de l'ensemble des actions identifiées au niveau national.

8. Groupe sectoriel Pêche et aquaculture

Réuni le 29 juin 2026, le groupe sectoriel dédié aux produits aquatiques a dressé un bilan des filières pêche, conchyliculture et pisciculture. Il est important de souligner que, compte tenu des spécificités techniques et organisationnelles propres à ces métiers de l'eau et de la mer, ce groupe n'a pas utilisé le questionnaire standardisé diffusé aux autres filières agricoles, privilégiant une concertation experte axée sur les enjeux structurels.

En tant que 3^e consommateur européen de produits aquatiques, la France affiche une demande intérieure soutenue, avec une consommation moyenne annuelle atteignant 30,7 kg par habitant. Cette appétence se traduit par des dépenses des ménages français s'élevant à 8,702 milliards d'euros pour la consommation à domicile en 2024, portées principalement par les achats de saumon (espèce aujourd'hui très majoritairement élevée) et de cabillaud (espèce pêchée) qui représentent 39 % des volumes de produits frais.

Face à cette consommation dynamique, la production nationale, qui s'est établie à 655 000 tonnes en 2023, ne permet pas d'assurer l'autosuffisance du pays. En volume, cette production nationale ne couvre qu'environ 25 à 30% des besoins de la consommation française. En conséquence, la balance commerciale du secteur demeure structurellement déficitaire, avec un solde négatif de 4,9 milliards d'euros en 2024. Ce déséquilibre, équivalent à 1,4 million de tonnes en poids vif, illustre une dépendance marquée aux importations. Dans ce contexte, l'enjeu pour la Nouvelle-Aquitaine, au sein du plan régional de performance et de transition, est de renforcer la résilience de la filière tout en répondant aux exigences de durabilité et de compétitivité du secteur.

a) Situation des filières pêche et aquaculture en Nouvelle-Aquitaine

Points forts des filières

- **Pêche :**

La filière pêche Nouvelle-Aquitaine, s'inscrit dans un périmètre géographique s'étendant de la Sèvre niortaise à la Bidassoa (frontière espagnole), organisé autour de pôles maritimes structurés.

Si entre 2018 et 2023, la flotte de pêche néo-aquitaine a connu une baisse structurelle de 8,6 % (dont -5 % en 2023), elle se stabilise à 494 navires en 2025.

La flotte est majoritairement artisanale : 76 % des navires mesurent moins de 12 m et opèrent principalement le long de la façade sud-atlantique ainsi que dans les estuaires et le bassin d'Arcachon. Néanmoins, une partie des navires (12-24m) travaillant uniquement à l'océan dynamise la filière par leurs apports.

Certains armements étendent leur activité jusqu'en Bretagne, Écosse, Irlande ou en Espagne, avec des stratégies adaptables selon les saisons.

Les métiers de pêche sont diversifiés, avec une prédominance des arts dormants (79), une forte polyvalence des engins utilisés et une grande diversité d'espèces pêchées.

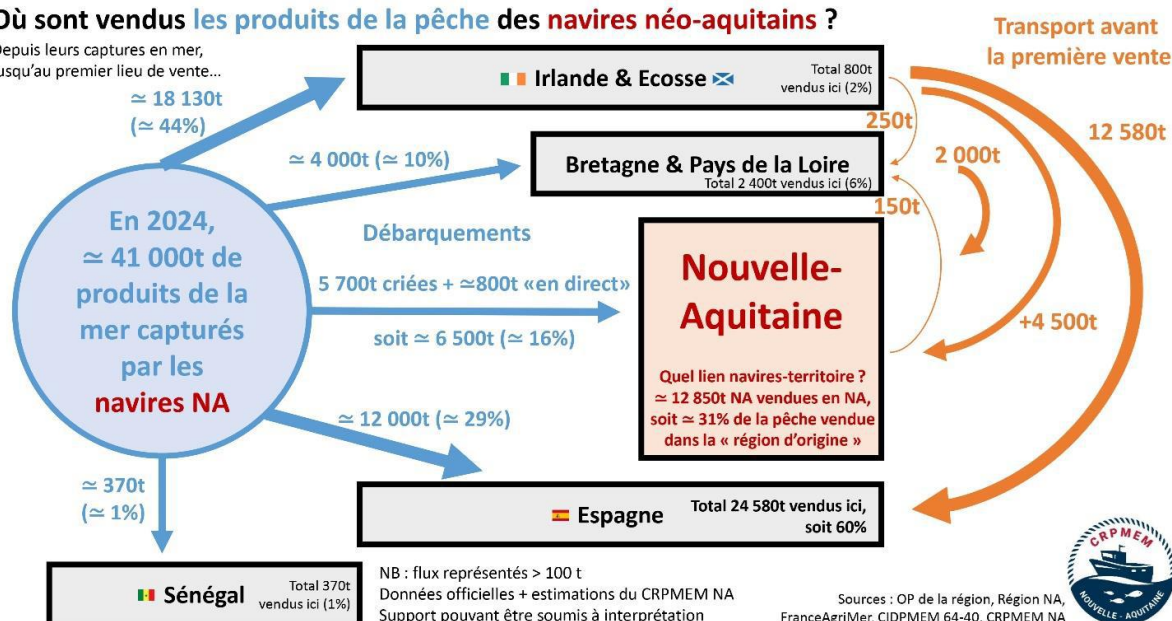
Cet ancrage territorial profond est soutenu par une infrastructure de commercialisation robuste composée de cinq criées régionales (La Rochelle, La Cotinière, Royan, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz/Ciboure), lesquelles assurent la valorisation d'une production diversifiée. Les criées jouent ainsi un rôle clé comme interface logistique entre les pêcheurs, les mareyeurs et les autres acheteurs en centralisant la vente aux enchères des produits de la pêche et en assurant une transparence sur les prix et la traçabilité des produits. La proximité avec l'Espagne est une particularité de la région Nouvelle-Aquitaine (vente en criées espagnoles, acheteurs espagnols en France, etc.).

Le schéma ci-dessous illustre les liens entre le territoire et les flux de commercialisation des produits débarqués par les navires de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient débarqués en région ou ailleurs. La demande régionale et nationale n'offrant pas les meilleures conditions de valorisation, une part importante de la production est exportée (notamment vers l'Espagne).

Produits de la pêche, lien au territoire et stratégie économique des entreprises :

Où sont vendus les produits de la pêche des navires néo-aquitains ?

Depuis leurs captures en mer, jusqu'au premier lieu de vente...



Les apports en criées ont fortement baissé entre 2017 et 2025, passant de plus de 20 000 tonnes à 12 776 tonnes (-38 %). Malgré cette chute des volumes, la valeur économique reste stable (autour de 85 M€), grâce à une hausse de 53 % du prix moyen au kilo. Cette tendance globale est à interpréter avec précaution au regard des contraintes qui s'exercent sur les différents segments de la flottille et des difficultés structurelles persistantes de la filière.

• Conchyliculture :

La conchyliculture française représente un maillon essentiel de l'économie littorale, avec une production nationale qui s'établit à environ 80 000 tonnes d'huîtres et 60 000 tonnes de moules par an, faisant de la France le premier

producteur européen d'huîtres. La France dispose d'une quasi-autosuffisance, la production nationale d'huîtres couvrant l'essentiel de la demande intérieure. Le pays s'affirme ainsi comme le marché de référence en Europe, avec des flux d'échanges extérieurs relativement limités en comparaison d'autres produits de la mer. Pour la moule, la consommation française de l'ordre de 60 000 t/an est dépendante des importations en raison de la saisonnalité de la production (mars à septembre). L'approvisionnement du marché français repose ainsi sur une complémentarité entre la production nationale (saisonnalité de mars à septembre) et des importations, notamment en provenance d'Espagne, pour pallier le déficit d'offre durant le reste de l'année.

La filière bénéficie d'une confiance élevée des consommateurs français (environ 90 %), plaçant l'origine France comme un critère d'achat prioritaire.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région productrice d'huîtres en France. La filière conchylicole régionale génère un chiffre d'affaires de 233,5 millions d'euros (CA pour la Charente-Maritime), s'appuie sur 778 entreprises ostréicoles et emploie 2 972 personnes à temps plein.

Territoires emblématiques : L'ostréiculture et la mytiliculture bénéficient de zones de production structurantes, notamment le Bassin d'Arcachon (réputé pour ses huîtres à la chair fine et iodée) et le bassin de Marennes-Oléron (caractérisé par l'affinage en claire et ses signes de qualité IGP et Label Rouge dans les marais salés protégé des vents du large). La Charente-Maritime constitue le deuxième bassin mytilicole de France, fournissant les naissains nécessaires aux bassins de Normandie et de Bretagne.

Savoir-faire et techniques : La région se distingue par des techniques d'élevage variées et adaptées (surélevé, au sol et sur filières pour les huîtres ; bouchots ou filières pour les moules) et reste l'un des rares endroits en France où le captage naturel des naissains est possible et pratiqué de manière intensive.

- **Pisciculture :**

La Région Nouvelle-Aquitaine occupe une position de leader incontesté à l'échelle nationale. Avec un chiffre d'affaires de 100 820 000 € (données Agreste), elle s'établit comme la première région française en valeur de chiffre d'affaires. Le tissu économique global de la filière y représente un chiffre d'affaires consolidé de près de 270 millions d'euros, s'appuyant sur un réseau de 124 entreprises pour environ 700 emplois directs, ainsi que 157 élevages recensés au 1er janvier 2026.

La force de la filière néo-aquitaine réside dans la complémentarité de ses savoir-faire, couvrant l'intégralité du cycle de vie des produits aquatiques :

- la salmoniculture : représentant l'axe historique et le cœur de la production, elle concentre un tiers (1/3) de la production nationale de truite arc-en-ciel. La région se distingue par une excellence reconnue dans l'amont de la filière, notamment la reproduction et la production d'œufs embryonnés (de consommation et d'élevage), qui s'exportent massivement à l'échelle nationale et internationale. La valorisation aval est portée par 18 ateliers de transformation de truites, générant environ 60% du chiffre d'affaires de la transformation de truite en France.
- l'esturgeon et le Caviar : la Nouvelle-Aquitaine réalise la quasi-totalité de la production française de caviar. Ce succès repose entre autres, sur la reconnaissance de l'IGP "Caviar d'Aquitaine" (seule IGP du secteur piscicole). Ce produit d'excellence, qui fait rayonner l'image de marque de la région, s'exporte à plus de 50% à travers le monde.
- la pisciculture marine : ce segment regroupe des activités de pointe à haute technicité, incluant la production de sole en circuit recirculé, ainsi que des infrastructures cruciales d'écloserie et d'alevinage

non seulement pour les truites, mais également pour des espèces marines hauturières telles que le bar et la daurade.

Fragilités et dépendances

- **Pêche :**

Fragilités structurelles et productives

Déclin de la capacité productive : La flotte subit une baisse structurelle de ses volumes de débarquements, avec une diminution de 38 % des apports en criées entre 2017 et 2025. Ce phénomène est exacerbé par le vieillissement de la flotte et la diminution du nombre de navires.

Vulnérabilité environnementale et climatique : La filière est confrontée aux impacts du changement climatique et à la dégradation de la qualité des eaux littorales, qui pèsent sur la ressource. Elle doit également gérer la complexité des nouvelles planifications maritimes (éolien en mer, interconnexions sous-marines) et l'articulation délicate avec les politiques environnementales (Natura 2000).

Fragilité des modèles économiques : La baisse des volumes, bien que partiellement compensée par une hausse des prix, limite la croissance du chiffre d'affaires et empêche les économies d'échelle nécessaires à l'installation d'unités de transformation locales. Le secteur reste très vulnérable aux fluctuations des coûts énergétiques (notamment le prix du gasoil).

Dépendances et déséquilibres sectoriels

Dépendance aux importations et aux marchés étrangers : La filière aval fait face à un déficit structurel de l'offre nationale, engendrant une forte dépendance aux importations (taux d'auto-approvisionnement de 24 % pour le poisson). De plus, une partie significative des quotas est captée par des armements étrangers, déconnectant la production de l'ancrage territorial et de la valeur ajoutée locale.

Dépendances opérationnelles et logistiques : Les mareyeurs sont fortement dépendants de la production française et peinent à réorganiser leurs circuits en cas de rupture d'approvisionnement. Les flux logistiques sont peu optimisés en raison du travail en silo, de la concurrence entre ports et de la faiblesse des mutualisations d'équipements.

Dépendances aux décisions et au manque de visibilité : La filière souffre d'un manque de visibilité à moyen et long terme sur les volumes disponibles, ce qui freine les investissements. Elle est également dépendante de décisions politiques et d'un manque de reconnaissance des labels existants, ce qui impacte négativement sa compétitivité face aux produits importés aux normes inférieures.

- **Conchyliculture :**

Fragilités environnementales et climatiques : la filière présente une fragilité directe vis-à-vis de la qualité écologique et sanitaire du milieu marin, indispensable à la production. Le dérèglement climatique impacte les performances biologiques et économiques de la filière à travers les variations de température, de pH, de précipitations et les phénomènes de surmortalité. Les épisodes de dégradation de la qualité des eaux, les alertes sanitaires et les fermetures temporaires de zones fragilisent la continuité de l'activité.

Fragilités structurelles et foncières : le potentiel productif du Bassin d'Arcachon, territoire historique, est sous tension, ce qui limite les capacités de production. La filière subit une pression croissante sur les espaces littoraux, menaçant la préservation des usages productifs aussi bien à terre qu'en mer. L'avenir de la filière est fragilisé par des enjeux de renouvellement des générations, de transmission d'entreprises et d'attractivité des métiers.

Dépendances fonctionnelles : l'activité est étroitement dépendante du maintien d'infrastructures adaptées et de l'accès au foncier professionnel pour assurer sa résilience économique. La pérennité de la production repose sur une dépendance forte vis-à-vis de la maîtrise des apports continentaux et de la gestion efficace des eaux pluviales et des réseaux d'assainissement. La filière dépend de l'intégration de ses enjeux dans les politiques publiques maritimes et littorales pour garantir son rôle dans la production alimentaire nationale.

- **Pisciculture :**

Fragilités structurelles et productives : la filière subit une baisse continue et annuelle des volumes de production, créant une tendance baissière préoccupante. Le potentiel productif existant des sites piscicoles est largement bridé par des contraintes réglementaires, empêchant la filière de répondre à la demande croissante des consommateurs. La filière est vulnérable au dérèglement climatique, qui impacte directement les débits des cours d'eau (alternance de sécheresses et de crues), perturbant ainsi la gestion hydraulique des sites. Le réchauffement des eaux constitue un facteur critique de fragilité, car il s'éloigne des optimums thermiques nécessaires à l'élevage des espèces d'eaux vives et accroît significativement les risques sanitaires.

Dépendances et déséquilibres économiques : la filière évolue dans un contexte de déficit abyssal de la balance commerciale française en produits aquatiques, marquant une dépendance structurelle vis-à-vis des importations. Le secteur dépend fortement des produits d'origine marine pour la formulation des aliments aquacoles, ce qui constitue un intrant majeur et un point de fragilité face à la volatilité des marchés internationaux. Le paradoxe actuel, caractérisé par une demande forte et croissante confrontée à une production régionale en diminution, place la filière dans une situation de vulnérabilité face à l'offre internationale.

Enjeux mis en avant par le groupe sectoriel Pêche et Aquaculture

- **Pêche :**

Les enjeux pour l'amont de la filière

Pérennisation économique et attractivité : maintien du tissu économique, des emplois et des compétences. Cela passe par le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers, tout en assurant la viabilité économique des ports et la résilience des entreprises face aux crises (coûts du carburant, crises sanitaires ou médiatiques).

Modernisation et performance environnementale : la filière doit investir dans la modernisation et la décarbonation des navires et des outils de production. Ces efforts doivent s'accompagner d'une évolution des pratiques professionnelles, notamment en matière de sélectivité et de diversification des techniques pour réduire les captures accidentelles.

Gestion durable et résilience des ressources : recherche d'une meilleure articulation entre la pêche et les politiques environnementales (Natura 2000, protection des zones sensibles) par la réalisation de programmes de suivis scientifiques sur les stocks, une adaptation des mesures de gestion, et une meilleure visibilité sur les possibilités de pêche (quotas, réglementations) malgré l'incertitude liée au changement climatique et à la dégradation des eaux littorales.

Concertation, usage et image : concilier les usages (énergies marines renouvelables, extraction) sans perte pour la pêche professionnelle ; et renforcer la place de la pêche dans les politiques maritimes, ainsi que la valorisation de son image et la promotion des produits auprès du public.

Les enjeux pour l'aval de la filière

Modernisation et harmonisation des outils de vente : il est nécessaire de remédier à la lenteur et à l'hétérogénéité des systèmes de vente, marqués par des systèmes informatiques peu harmonisés entre les ports. Une standardisation des calibres et des cotations qualité est indispensable pour fluidifier les transactions.

Structuration de la filière et captation de valeur ajoutée : la filière souffre d'un manque de transformation locale (2e et 3e transformation), ce qui limite la rétention de la valeur ajoutée sur le territoire. Le cloisonnement inter-portuaire et la concurrence entre les grands ports freinent la mutualisation des équipements et des services. Le manque de visibilité sur les volumes disponibles à long terme empêche les investissements structurants.

Optimisation logistique et coordination : les flux logistiques sont actuellement peu optimisés, en raison notamment de volumes trop faibles pour gérer efficacement des liaisons interportuaires dans une région aussi étendue. Il existe un déficit de structuration et de liens entre les différents professionnels (de la production au consommateur final), aggravé par un manque de communication sur la saisonnalité et la disponibilité des produits.

Valorisation et reconnaissance du produit : malgré une montée en gamme, le modèle économique basé sur une baisse des volumes doit être questionné pour permettre des économies d'échelle. Les labels existants (type Pavillon France, Egalim) sont jugés insuffisamment valorisés, limitant la reconnaissance des produits locaux. L'impact des armements étrangers captant une partie des quotas locaux nécessite une réflexion stratégique pour garantir la souveraineté alimentaire et le maintien d'un ancrage territorial réel.

- **Conchyliculture :**

Préserver durablement les capacités de production ostréicole

La souveraineté alimentaire repose en premier lieu sur le maintien des capacités de production. Sur le Bassin d'Arcachon et en Charente-Maritime, cet objectif implique la préservation des surfaces ostréicoles exploitées, le maintien de l'accès aux concessions et la réhabilitation du domaine public maritime concédé.

Dans un contexte de pression croissante sur les espaces littoraux, la préservation des usages productifs apparaît comme une condition essentielle à la pérennité de la filière à terre et en mer.

En mer, la poursuite des opérations de réhabilitation des friches ostréicoles constitue un levier majeur pour restaurer des capacités de production.

A terre, les gestionnaires portuaires doivent faire une priorité absolue de l'occupation des espaces portuaires au bénéfice des activités maritimes, dont l'ostréiculture en premier lieu.

Garantir une qualité des eaux compatible avec les exigences sanitaires de la production

L'ostréiculture dépend directement de la qualité écologique et sanitaire du milieu. Les épisodes de dégradation de la qualité des eaux, les fermetures temporaires de zones de production ou les alertes sanitaires fragilisent la continuité de l'activité et réduisent la capacité productive du territoire.

La maîtrise des apports continentaux, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, la réduction des pollutions diffuses ainsi que le renforcement des dispositifs de surveillance constituent des enjeux déterminants pour maintenir une production locale de qualité et sécuriser l'approvisionnement alimentaire. Le CRCAA défend la position d'une prise en charge par les exploitants des réseaux d'assainissement des réseaux de surveillance du norovirus dans le milieu marin, afin de sécuriser la profession face aux risques d'exploitation des infrastructures.

Renforcer la résilience de la filière face au changement climatique

Le changement climatique représente un défi majeur pour la souveraineté alimentaire des filières aquicoles. L'évolution des températures, les modifications du régime des précipitations, les variations de pH ou encore les phénomènes de surmortalité affectent directement les performances biologiques et économiques des exploitations.

L'adaptation de la filière nécessite de renforcer les connaissances scientifiques, de soutenir les programmes de recherche appliquée, d'accompagner l'innovation technique et de développer des stratégies permettant de maintenir les capacités de production dans un contexte environnemental en évolution rapide.

Assurer le renouvellement des entreprises et des compétences

La souveraineté alimentaire repose également sur la capacité à maintenir un tissu économique dynamique et des savoir-faire professionnels. Le renouvellement des générations, l'installation de nouveaux exploitants, la transmission des entreprises et l'attractivité des métiers constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de la filière.

Le maintien d'infrastructures adaptées, l'accès au foncier professionnel et l'accompagnement des projets d'installation participent directement à la résilience économique du secteur et à la conservation d'un savoir-faire reconnu.

- **Pisciculture :**

Verrou administratif et réglementaire : la lourdeur et les délais d'instruction des dossiers environnementaux (autorisations ICPE-IOTA et Loi sur l'eau) sont jugés incompatibles avec la réalité économique et les exigences des organismes financiers. Les blocages récurrents concernant la gestion des rejets, du débit réservé et de la Continuité Écologique (RCE) placent de nombreux sites dans une insécurité juridique durable.

Contraintes de production et d'investissement : le potentiel productif des sites existants est bridé par des autorisations d'exploiter inadaptées et une visibilité réglementaire insuffisante, ce qui empêche de répondre à la demande croissante du marché. De plus, la filière fait face à des besoins massifs en investissements productifs pour moderniser les outils et soutenir les innovations de rupture.

Défis de l'amont (fabricants d'aliments) : la dépendance vis-à-vis des farines et huiles de poisson issues de la pêche minotière internationale constitue une fragilité majeure que la filière cherche à réduire par l'intégration d'ingrédients innovants et locaux. L'industrie doit relever les défis de la décarbonation, de la résilience face à la volatilité des marchés internationaux sur les matières premières et de la compétitivité, impactée par les coûts de l'énergie et la réglementation du transport.

Enjeux environnementaux et climatiques : la filière doit impérativement s'adapter au changement climatique, notamment pour sécuriser ses activités face aux risques sanitaires et aux variations des conditions d'élevage (optimums de température, débits des cours d'eau).

Synthèse

Les filières pêche, conchyliculture et pisciculture en Nouvelle-Aquitaine constituent des piliers de l'économie littorale et aquicole, ancrées dans des territoires historiques dotés de savoir-faire d'excellence et d'infrastructures structurantes qui assurent leur représentativité à l'échelle nationale.

Toutefois, leur pérennité est fragilisée par des enjeux majeurs de renouvellement des générations, nécessitant de renforcer l'attractivité des métiers pour assurer la transmission des entreprises, tout en garantissant un accès sécurisé à l'espace littoral, maritime et sur les cours d'eau.

Le développement de ces secteurs est également entravé selon leur appréciation par le poids des normes environnementales, la lourdeur des procédures administratives et réglementaires, qui créent une insécurité juridique et freinent l'investissement nécessaire à leur modernisation.

Cette vulnérabilité structurelle est amplifiée par une dépendance directe et étroite aux conditions du milieu, les filières étant exposées aux effets du dérèglement climatique, à l'instabilité des régimes hydrauliques et à la dégradation de la qualité des eaux qui accentuent les risques sanitaires, les phénomènes de surmortalité et plus largement modifient les équilibres des écosystèmes aquatiques.

À ces fragilités s'ajoutent des défis transversaux de transition énergétique, marqués par une forte dépendance aux carburants fossiles pour la flotte de pêche et la nécessité d'engager la décarbonation des outils de production pour répondre aux exigences environnementales.

Par ailleurs, la pisciculture fait face à une dépendance stratégique vis-à-vis des matières premières d'origine marine pour l'alimentation, dont la volatilité des cours internationaux impose une recherche active de sources alternatives pour sécuriser l'activité.

Enfin, malgré une demande intérieure forte, la dépendance économique aux importations reste marquée en raison d'un déficit de production nationale, imposant aux filières de relever les défis de la compétitivité et d'une meilleure intégration dans les politiques publiques pour assurer la souveraineté alimentaire française.

En résumé, ces divers enjeux relatifs aux mutations environnementales et économiques, adressent aux trois filières six défis structurels majeurs pour assurer leur durabilité en Nouvelle-Aquitaine :

- **Qualité des eaux douces et littorales** : préservation indispensable de la ressource face aux impacts anthropiques, conditionnant directement la gestion sanitaire de l'activité (notamment via la modernisation et le suivi des stations et réseaux d'épuration des eaux usées domestiques).

- **Renouvellement des générations** : attractivité des métiers de l'eau et de la mer et transmission des entreprises pour pérenniser le potentiel de production régional.

- **Connaissance des marchés à l'aval & Loi EGAlim** : structuration des débouchés et valorisation de la production à travers le développement de Signes Officiels de Qualité (SIQO) pour répondre aux exigences réglementaires et sociétales.

- **Simplification administrative** : allègement et optimisation des procédures réglementaires pesant sur le quotidien des exploitants et des structures collectives.

- **Décarbonation et transition énergétique** : réduction de l'empreinte carbone des flottes et des exploitations, couplée au déploiement des énergies renouvelables comme le photovoltaïque.

- **Capacité de transformation locale** : renforcement du maillage territorial des outils de transformation à l'échelle locale, un enjeu particulièrement crucial pour la valorisation de la pêche et de l'aquaculture.

b) Ambitions régionales pour le groupe sectoriel Pêche et Aquaculture

• Pêche :

Structurer la filière pêche de l'amont à l'aval :

- Renforcer les liens entre les différents acteurs de la filière, de la capture du poisson à sa consommation finale. Une organisation sur le modèle interprofessionnel ou un groupe sectoriel pêche peuvent être envisagés. Par ailleurs, une telle organisation, outre l'efficacité pratique qui pourrait en découler servirait de cadre de travail au développement d'une réflexion de long terme pour la filière, pouvant aboutir à terme à l'élaboration d'une stratégie filière. Un soutien financier est indispensable afin de passer à la phase opérationnelle, faire avancer la collaboration et traiter les défis du secteur.
- Un levier d'action concret pourrait prendre la forme d'un soutien financier permettant un recrutement dédié au sein du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine afin notamment de coordonner la réponse de la filière aux travaux relatifs à la souveraineté alimentaire ; de valoriser et compléter les diagnostics existants ; d'assurer l'animation des discussions et de favoriser l'émergence d'une vision commune (qui pourrait prendre la forme d'une stratégie) ; de suivre la mise en œuvre des actions retenues ; d'évaluer périodiquement les résultats obtenus, etc.

Évaluer et optimiser les synergies entre ports pour renforcer l'activité économique aval :

- Un levier majeur réside dans l'optimisation des prestations logistiques (navette entre ports, gestion des bacs et de la glace) pour en réduire les coûts et en améliorer l'efficacité.

Il est important de noter que ces deux propositions de la filière pêche, s'agissant de la refonte de l'organisation de la filière selon le modèle de l'interprofession et sur la problématique des flux et de l'organisation des ports s'inscrivent pleinement dans les thématiques retenues dans la feuille de route pour les ports de pêche de Nouvelle-Aquitaine à 2030, en particulier celles-ci : « Favoriser la collaboration interportuaire pour développer des synergies » et « Faciliter la mise en place d'une plateforme de discussion entre les différents maillons de la filière halio-portuaire néo-aquitaine ».

Moderniser des équipements, outils, navires, installations à terre est nécessaire

Identifier les besoins de la région et des différentes infrastructures collectives potentiellement demandeuses (restauration collective, restauration hospitalière) en produits locaux de la pêche pour répondre à la demande croissante : dans ce cadre, développer la filière merlu, en captant une partie de la production vendue en Espagne et en développant des unités de transformation semble être une piste intéressante pour la filière aval. Le défi est d'assurer un approvisionnement régulier et une préparation appropriée des produits pour les acheteurs institutionnels.

Tirer parti des installations de transformation locales pour ajouter de la valeur et réduire le transport : importance d'aligner l'approvisionnement avec la demande des clients et la saisonnalité pour améliorer la réactivité du marché. Vision de marchés importante sur certaines espèces, difficile à maintenir en cas de rupture d'approvisionnement ; Ces deux points mettent en exergue le besoin de communication.

Créer de nouveaux labels ou revaloriser et étendre des labels existants : élargir le champ d'application des labels « Egalim », « Pavillon France », « Pêche durable » dans l'optique d'en tirer une valorisation plus efficace tant au niveau national, qu'international.

Maintenir la dynamique de montée en gamme sur les produits encore peu valorisés (attention à la déconsommation si le poisson est considéré comme trop cher car les produits de la mer sont déjà onéreux)

Aborder la concurrence des importations, en particulier pour les produits ayant des normes environnementales et sociales inférieures.

- **Conchyliculture :**

Assurer la résilience de la filière par le maintien de la diversité de ses itinéraires techniques de production et la diversité de ses voies de commercialisation (vente directe, GMS, etc.)

Assurer la diversification de la production conchylicole : notamment par le développement de nouvelles filières comme la vénériculture (palourde)

Simplifier le cadre réglementaire qui doit être adapté aux enjeux locaux (inadaptation de certaines réglementations de l'Union européenne ou françaises)

Adaptation au dérèglement climatique :

– PV (productions végétales) pour refroidir – Eau.

– (sélection génétique).

Réhabiliter le parc productif

Pérenniser les dispositifs de surveillance de la qualité sanitaire des eaux conchylicoles

Meilleure prise en compte des enjeux de la filière dans la politique d'intervention des Agences de l'eau et dans les instances de gestion de l'eau

- **Pisciculture :**

La trajectoire de croissance à 10 ans de la Nouvelle-Aquitaine doit s'appuyer sur la modernisation des sites existants, l'optimisation énergétique et le soutien à des projets industriels de rupture.

Déploiement du potentiel productif des sites existants

La trajectoire de croissance de la filière piscicole doit s'appuyer sur la mobilisation du potentiel des sites existants. Dans la majorité des cas, les exploitations disposent déjà des infrastructures, du foncier et des compétences nécessaires pour augmenter significativement leur niveau de production. Un objectif pragmatique consisterait à permettre à chaque pisciculture d'atteindre une augmentation d'au moins 30% de son potentiel productif, sous réserve d'une adaptation du cadre administratif et réglementaire. À l'échelle nationale, une telle évolution permettrait de générer de l'ordre de 10 000 tonnes de production supplémentaire, en s'appuyant exclusivement sur les outils existants. Ce levier présente des atouts immédiats : réponse rapide à la demande croissante du marché, optimisation d'infrastructures déjà en place, absence d'artificialisation supplémentaire, contribution directe à l'amélioration de la balance commerciale. À l'échelle régionale, fixons-nous l'objectif d'une augmentation du volume de production de truites en passant de 10.000 T aujourd'hui à 13.000 T à horizon 2037.

Transition énergétique et optimisation des surfaces

Les fermes piscicoles régionales disposent de configurations foncières et de surfaces planes (bassins, bâtiments, zones de stockage) présentant un potentiel exceptionnel pour l'installation de panneaux photovoltaïques. L'énergie nécessaire au fonctionnement (et à la modernisation) des élevages étant principalement électrique (pompage, oxygénation, filtration), l'autoproduction d'énergie solaire sur site permettra de décarboner l'activité tout en sécurisant les coûts de production face à la volatilité des prix de l'électricité.

Besoins de soutien et d'ingénierie financière

Pour concrétiser cette trajectoire à 10 ans, les besoins en investissements productifs sont massifs. La filière salue le remaquetage du FEAMPA opéré par la Région (+950 k€ pour 2026-2027) ainsi que l'augmentation du taux d'aide publique à 50%, mais insiste sur la nécessité de sanctuariser des enveloppes d'ingénierie financière à long terme (Agences de l'eau, Crédits Régionaux et d'État) pour soutenir les innovations de rupture (circuits recirculés, décarbonation, adaptation au changement climatique).

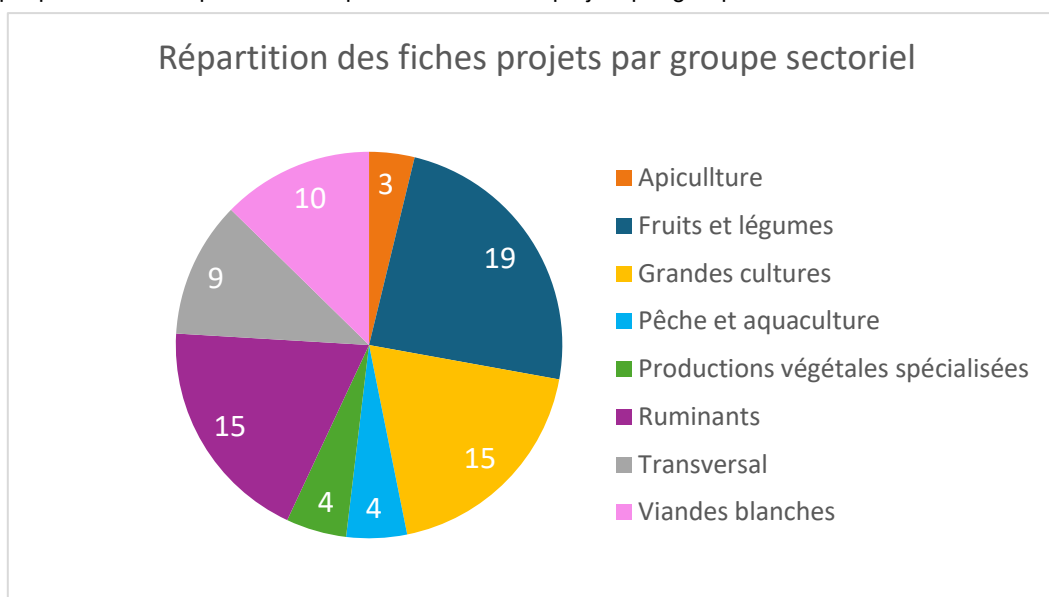
Il est à noter que pour accompagner et aider au développement de la filière piscicole régionale, en déclinaison des démarches nationales que sont le Plan de progrès pour la pisciculture de 2015 et le Plan Aquacultures d'avenir 2021-2027, les professionnels (CIPA et FFA) avec la Région, l'État et ses opérateurs (Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, OFB) ont installé en mai 2025 un comité régional de filière, lequel a validé une feuille de route régionale précisant pour 31 sites à l'heure actuelle (mais elle aura vocation à traiter l'ensemble des 155 sites piscicoles régionaux), un engagement commun à la mise à jour de leur autorisation d'activité (loi sur l'eau ou IOTA) ou à l'accompagnement de leurs projets de développement et d'adaptation au dérèglement climatique. Une convention signée le 22 avril 2026 entre la Fédération française d'aquaculture, le groupement de défense sanitaire aquacole de Nouvelle-Aquitaine, l'État (préfet de région) et l'Agence de l'eau Adour-Garonne prévoit des taux d'intervention bonifiés de cette dernière en appui à la mise en œuvre de cette feuille de route régionale.

Les projets identifiés au sein de la Nouvelle-Aquitaine

Au travers du questionnaire et des entretiens réalisés, près d'une centaine de projets ont été identifiés en Nouvelle-Aquitaine comme pouvant contribuer à la souveraineté alimentaire.

Parmi eux, 80 ont fait l'objet d'une fiche projet détaillée précisant le porteur de projet, les objectifs, la ou les filières concernées, le territoire, le calendrier, la maturité du projet, son montant global et les éventuelles pistes de financement.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des fiches projets par groupe sectoriel :



Les projets peuvent concerner l'amont (expérimentation, recherche variétale, construction de bâtiments d'élevage, accompagnement technico-économique, etc.) et/ou l'aval de la filière (construction d'usines, modernisation d'outils de stockage ou de transformation, etc.). La grande majorité des projets sont des projets qui englobent ces deux maillons.

Un ou plusieurs projets ont été recensés dans chacun des départements de la Nouvelle-Aquitaine et plusieurs d'entre eux sont à l'échelle régionale (une quinzaine) voire interrégionale (moins d'une dizaine).

Le montant total des investissements (matériels ou immatériels) estimé pour l'ensemble des projets remontés atteint plus d'un milliard d'euros sur 10 ans.

Un tableau annexé au présent rapport recense l'ensemble des projets identifiés en Nouvelle-Aquitaine. Pour des raisons de confidentialité, ce tableau est réservé au cercle du comité de pilotage (DRAAF, CRA, Région) et au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Les projets collectifs associant à la fois l'amont et l'aval d'une ou plusieurs filières et répondant aux objectifs de souveraineté alimentaire tout en tenant compte des grands facteurs d'évolution (changement climatique, consommation, contexte géopolitique) pourront prétendre à une reconnaissance en tant que « projets d'avenir agricole ».

Conclusion

Les conférences de la souveraineté alimentaire ont donné lieu en Nouvelle-Aquitaine à une mobilisation très large, de l'ensemble des filières et sur l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée.

Au-delà de la diversité des situations propres à chaque filière, la phase territoriale des Conférences de la souveraineté alimentaire fait ressortir un socle d'enjeux partagés par une grande partie des groupes sectoriels néo-aquitains :

- **Fragilité économique et accès au financement** : rentabilité insuffisante, coûts d'investissement en forte hausse (bâtiments d'élevage, serres, outils de transformation), difficultés de trésorerie et de transmission des exploitations, partage de la valeur encore perfectible malgré la loi EGAlim.
- **Renouvellement des générations et attractivité des métiers** : déficit de vocations, pénibilité du travail, besoin de formations plus opérationnelles et d'un accompagnement renforcé à l'installation-transmission, recrutement, fidélisation et charge de gestion de la main d'œuvre saisonnière sont une condition de la pérennité des filières comme des outils de transformation.
- **Changement climatique et accès à la ressource en eau** : multiplication des aléas (sécheresses, canicules, grêle, gels sur végétation précoce, inondations), une grande partie du territoire régional étant classée en zone de répartition des eaux. Le maintien et le développement de la capacité productive suppose tout à la fois de sécuriser l'accès à l'eau, d'adapter les systèmes de production, d'introduire de nouvelles cultures et variétés, d'adapter les bâtiments, de changer les pratiques. A la clé d'importants investissements qui supposent de la visibilité.
- **Pression sanitaire croissante** : épizooties, maladies vectorielles et parasitaires favorisées par l'évolution du climat, nécessitant un renforcement de la biosécurité et de la gouvernance sanitaire régionale.
- **Simplification administrative et réglementaire** : délais et lourdeur des procédures (ICPE, autorisations environnementales, loi sur l'eau) freinant l'investissement et l'émergence de projets collectifs, dans un contexte où une réglementation européenne plus harmonisée est également attendue face aux accords de libre-échange. Par ailleurs, certaines évolutions de la réglementation européennes prévues à court terme sont perçues comme des menaces parfois existentielles, comme c'est le cas de l'application de la directive IED 2.0 et des règles UCOL pour les filières viandes blanches.
- **Structuration et modernisation des outils de l'aval** : abattoirs, laiteries, outils de stockage, de transformation et de logistique, condition d'une souveraineté qui ne se limite pas à la seule production agricole.

Sur cette base, les groupes sectoriels ont formulé des ambitions à horizon 10 ans pour la Nouvelle-Aquitaine. Conformément à la méthode retenue, la contribution régionale n'est pas un simple prorata des objectifs nationaux : elle tient compte des atouts et des contraintes propres à la Nouvelle-Aquitaine, tout en s'inscrivant, pour l'essentiel, dans le sens des trajectoires fixées au niveau national. Cette mobilisation se traduit très concrètement par près de 90 projets recensés en Nouvelle-Aquitaine, dont plus de 70 ont fait l'objet d'une fiche détaillée, couvrant la quasi-totalité des groupes sectoriels et l'ensemble des départements de la région.

L'approche territoriale étant au cœur de la démarche dès son lancement, les Conférences de la souveraineté alimentaire ont également été l'occasion pour plusieurs préfets de département de relayer et d'enrichir ces travaux avec les acteurs locaux autour de filières ou d'enjeux spécifiques à leur territoire. La diversification des exploitations, en Gironde notamment suite aux arrachages de vignes, ou encore la réintroduction de la polyculture-élevage dans

les zones intermédiaires de l'ex-Poitou-Charentes, dessinent des perspectives concrètes de résilience économique et agronomique. En ex-Limousin, dans les Pyrénées-Atlantiques ou encore dans les zones intermédiaires, le développement de l'engraissement des jeunes bovins, dans un contexte de décapitalisation du cheptel qu'il faut enrayer en traitant l'échelon « naisseur », illustre une autre voie de reconquête de valeur ancrée localement. Ces approches territoriales méritent d'être poursuivies et approfondies avec l'ensemble des partenaires impliqués, notamment autour de projets structurants identifiés sur leur territoire.

La Nouvelle-Aquitaine entend pleinement assumer son rôle de région motrice de la souveraineté alimentaire française, à la mesure du poids de ses filières dans la production nationale mais aussi du potentiel des filières émergentes. Cette ambition doit cependant s'accompagner d'une vigilance particulière : la région présente un degré d'exposition élevé aux effets du changement climatique, qui fragilise durablement ses systèmes de production ; elle est également très sensible aux perturbations des marchés internationaux, notamment à l'export, un enjeu central pour la viticulture et les céréales ; elle doit enfin composer avec des évolutions de consommation qui touchent directement certaines de ses filières phares, au premier plan desquelles la viticulture. C'est précisément parce qu'elle concentre ces atouts et ces vulnérabilités que la Nouvelle-Aquitaine doit faire l'objet d'un accompagnement soutenu et adapté pour transformer son potentiel en trajectoires effectives.

Les ambitions présentées dans ce rapport s'inscrivent dans une trajectoire à 10 ans, conformément au cadre fixé par la loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA), qui prévoit une évaluation à mi-parcours et un rapport parlementaire tous les cinq ans. Cette contribution régionale n'est donc pas un aboutissement mais un point de départ : elle a vocation à être suivie, actualisée et enrichie dans le temps, au fur et à mesure de l'avancement des projets identifiés et de l'évolution du contexte climatique, économique et géopolitique. La gouvernance mise en place en Nouvelle-Aquitaine — comité de pilotage État-Région-Chambre régionale d'agriculture, comité technique associant les interprofessions — a vocation à constituer le noyau sur lequel pourra s'appuyer le pilotage de cette trajectoire dans la durée.

SYNTHESE DE LA PHASE TERRITORIALE DES CONFERENCES DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

REGION NOUVELLE-AQUITAINE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
NOUVELLE-AQUITAINE